



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 30 juin 2011



ATTESTATION

de M. Takuo TANIMOTO Président Directeur Général

sous la responsabilité duquel est établi le présent rapport financier annuel,

Je soussigné Takuo TANIMOTO

Président Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant ci-après, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 3 novembre 2011

Takuo TANIMOTO

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "T. Tanimoto", is written over the printed name.

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rapport de gestion

Rapport de gestion social et consolidé
Tableau de suivi des délégations

Comptes consolidés au 30 juin 2011

Synthèse sur l'activité du groupe Index Multimédia
Bilan consolidé
Compte de résultat consolidé
Tableau des flux de trésorerie
Tableau de variation des capitaux propres
Annexe aux comptes consolidés
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés aux normes IFRS

Comptes sociaux annuels au 30 juin 2011

Bilan
Compte de résultat
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
Annexe aux comptes annuels
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le contrôle interne
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif au contrôle interne

Rapport de gestion social et consolidé

Exercice clos le 30 juin 2011

SOMMAIRE

- 1 Rapport de gestion
- 2 Tableau de suivi des délégations

INDEX MULTIMEDIA
Société Anonyme au capital de 1 345 657 euros

Siège social :
36 Rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE

342 177 029 RCS TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION SOCIAL ET CONSOLIDE
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 DECEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et de notre Groupe durant l'exercice clos le 30 juin 2011 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous présenterons également le rapport spécial du Président sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de notre Société et de notre Groupe.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

**RAPPORT DE GESTION SOCIAL ET CONSOLIDE
POUR L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2011**

SOMMAIRE

1. PREAMBULE : SYNTHESE DE LA DIRECTION GENERALE.	8
2. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE INDEX MULTIMEDIA AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE – COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2010	8
2.1. Faits marquants de l'exercice écoulé.....	8
2.2. Activité de notre société au cours de l'exercice écoulé	9
2.3. Provisions pour litiges.....	10
2.4. Provisions pour risques sur les filiales d'Index Multimédia:.....	10
2.5. Situation financière de la société.....	10
2.6. Trésorerie et capitaux :	10
2.6.1. Commentaires sur les flux et la politique de gestion de la trésorerie	10
2.6.2. Information sur le financement des investissements fermes et des charges sur les immobilisations incorporelles	11
2.7. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société.....	11
2.8. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	11
3. SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES SOCIETES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION – COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2010	11
3.1. Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation	11
3.2. Activité de notre Groupe au cours de l'exercice écoulé.....	11
3.3. Facteurs de risques	11
3.3.1. Risques liés à l'activité de la Société.....	12
3.3.2. Risques associés au secteur d'activité de la Société	13
3.3.3. Risques financiers	13
3.4. Activité du Groupe en matière de recherche et de développement.....	13
3.5. Plan de souscription et d'achat d'actions - Actions propres	13
3.6. Examen des comptes et résultats du Groupe	13
4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR .	15
5. FILIALES ET PARTICIPATIONS	16
5.1. Prises de participation ou prises de contrôle	16
5.2. Cession de participations	16
5.3. Sociétés contrôlées	16
5.4. Activité des filiales	17
5.4.1. Filiales françaises :	17
5.4.2. Filiales étrangères :	17
5.5. Soutien aux filiales :	17
5.6. Participations détenues (< 50 %) :	17
5.7. Autocontrôle	17
5.8. Intégration fiscale au 30 juin 2009 :	17
6. RESULTATS – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE	

INDEX MULTIMEDIA.....	18
6.1. Examen des comptes et des résultats	18
6.2. Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société.	18
6.3. Proposition d'affectation du résultat.....	18
6.4. Rappel des dividendes antérieurement distribués.....	19
6.5. Dépenses non déductibles fiscalement	19
6.6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	19
6.7. Observations du Comité d'entreprise.....	19
7. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE	19
8. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE	20
8.1. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	20
8.2. Mode d'exercice de la Direction Générale	20
8.3. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux.....	20
8.4. Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux.....	21
8.4.1. Critères en application desquels ont été calculés les rémunérations et avantages ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.....	22
8.4.2. Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondants à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieures à celles-ci. (Précisions sur les modalités de détermination de ces engagements).....	22
8.4.3. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	22
8.5. Condamnations pour fraude, faillite, mise sous séquestre, liquidation, incrimination et /ou sanction publique officielle prononcée au cours des cinq dernières années.	22
8.6. Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale.	22
8.7. Renouvellement des mandats d'Administrateur et des Commissaires aux Comptes.....	23
8.8. Modifications concernant les dirigeants et la composition du Conseil d'Administration... ..	23
9. COMPOSITION DU CAPITAL ET VALEURS MOBILIERES .23	
9.1. Evolution du capital social	23
9.2. Répartition du capital	23
9.3. Programme de rachat	23
9.4. Achat par la société de ses propres actions.....	24
9.5. Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres	24
9.6. Marché des instruments financiers - cotation.....	24
9.7. Disposition contractuelle pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.....	25
9.8. Actionnariat salarié	25
9.9. Tableau de suivi des délégations	25
10. PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	25
10.1. Social	25
10.2. Environnement	26

PREAMBULE : SYNTHESE DE LA DIRECTION GENERALE

Index Multimedia, fournisseur de contenus multimédia à valeur ajoutée, leader dans le domaine du « digital Entertainment », a poursuivi la restructuration de son organisation et de ses activités afin de restaurer sa rentabilité et son influence sur le marché à court terme. Comme cela a déjà été présenté lors de la dernière réunion avec les analystes financiers, la nouvelle direction générale d'Index Multimédia a mis en place depuis le mois de septembre 2008 une stratégie en trois phases afin d'améliorer la rentabilité de la société et de renforcer sa position de leader sur le marché en :

1. Restructurant la société par des mesures de réduction et d'optimisation de coûts pour améliorer la performance de la société et en parallèle son efficacité en réorganisant ses activités tout en maintenant les dépenses publicitaires sous contrôle. Ainsi, sur la base des comptes consolidés au 30 juin 2011 et par comparaison avec les comptes consolidés au 30 juin 2010, le poste comprenant les charges de marketing, les versements aux partenaires et les autres achats et charges externes a été réduit de 2 566 K€. Pendant le même temps, les dépenses de personnel et les autres charges de structure ont augmenté de 2 403 K€, représentant une économie globale de 163 K€. Les frais de personnel et autres coûts de structure au 30 juin 2011 comprennent 1 million d'euros au titre du plan social et 2,1 millions d'euros au titre d'éléments exceptionnels (600 K€ pour dépréciation de logiciel, 675K€ de provision pour litige prud'homal, 233K€ de mise au rebut d'équipement de bureau et autres) représentant un montant exceptionnel global de 3,1 million d'euros.
2. Restructurant l'organisation du groupe par la vente, la liquidation ou l'intégration par fusion au sein de la société mère de 7 filiales. Les 3 filiales françaises CAT, TAKTIL et LUNA ont été cédées à des tiers, les 3 filiales françaises 123 MULTIMEDIA EDITION, ACHETER et STI ont été intégrées par fusion au sein de la société mère et la société luxembourgeoise A3W TELECOM a été liquidée.
3. Visant de nouveaux marchés et services plus particulièrement dans 3 domaines : les services communautaires (Tchatte.com – services de réseau social chat et rencontre), la musique en ligne, les jeux en ligne et jeux sociaux qui sont en cours de développement introduisant le nouveau concept de plate-forme de jeux sociaux sur le marché français, plate-forme qui sera déployée au cours du prochain exercice.

Cette stratégie est basée sur le cœur de métier et atouts d'Index Multimedia : une plate-forme communautaire et une base de données de 2,9 millions d'utilisateurs (SMS), des savoir-faire et actifs techniques et dans le domaine de l'Internet.

Sur les aspects organisationnels, la nouvelle direction s'est principalement attachée à optimiser ses ressources en mettant le client au centre de ses préoccupations et à adapter sa structure afin d'atteindre les objectifs ambitieux mais réalistes qu'elle s'est fixée et dont les résultats sont attendus sur le prochain exercice.

1. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE INDEX MULTIMEDIA AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE – COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2011

1.1. Faits marquants de l'exercice écoulé

. Résultats de la période

La performance d'Index Multimédia sur l'exercice 2010-2011 se traduit par une perte d'exploitation de -3 419 K€ étant principalement générée par l'impact du plan social à hauteur de 963 K€ ainsi qu'à une baisse globale des ventes dans un contexte économique et réglementaire défavorable. Le résultat exceptionnel de - 1 385 K€ étant principalement généré par la dotation pour dépréciation exceptionnelle d'immobilisation pour 600 K€ et la moins value enregistrée lors de la cession de la société CAT pour 680 K€.

. Cession des filiales CAT et TAKTIL

Le 10 décembre 2010, sur la base des comptes au 30 novembre 2010, le groupe a cédé l'intégralité des parts de ses filiales CAT (dans laquelle avaient été transférées en date du 1er août 2010 les activités « Bien Être direct marketing » et « Grand Public direct marketing ») et TAKTIL pour un montant respectif de 400K€ et 300 K€, payable sur 2 ans.

Dans le cadre de cette transaction, le groupe a également consenti deux prêts d'un montant global de 385 K€ à CAT payable en 24 mensualités au taux d'intérêt de 3%.

Par ailleurs, un délai dans le remboursement du compte courant de CAT pour un montant de 1 164 K€ a été accordé avec un taux d'intérêt de 4% sur 52 mensualités.

Une créance de client de 284 K€ a également été échelonnée sur 18 mois avec un taux d'intérêt de 3%.

. Plan de sauvegarde de l'emploi

Le conseil d'administration du 8 novembre 2010 a décidé d'autoriser la mise en place d'un plan de licenciement pour motif économique visant à adapter les effectifs à la nouvelle structure du groupe. Au total 20 postes sont concernés.

L'ensemble des départs ont eu lieu sur le 2e semestre de l'exercice à l'exception d'une personne.

Le coût sur l'exercice s'élève à 963 K€ y compris une provision au 30 juin 2011 de 350 K€ dont respectivement 195 K€ en charge de personnel (incluant les charges sociales) en contrepartie de dettes sociales, 139 K€ en autres achats et charges externes avec contrepartie les dettes fournisseurs et 16 K€ en impôts et taxes.

. Contrats conclus au cours de l'exercice

Fin septembre, la société a vendu 2 licences permettant l'utilisation du logiciel Blogsphere sur le territoire japonais aux sociétés japonaises Skykitt co. Ltd et Wisetrade co. Ltd pour un montant de 828 K€ (90 000 K¥). Les créances relatives à la vente de ces 2 licences sont payables trimestriellement sur 2 ans.

En raison des événements intervenu au Japon en mars 2011 qui ont eu, entre autre un impact important sur l'activité économique de ce pays, INDEX MULTIMEDIA a été amené à déprécier la créance résultant de ces ventes à hauteur de 336 K€.

Une provision de 600 K€ a été comptabilisée au 30 juin 2011 pour présenter une valeur comptable de la licence Blogsphere à zéro.

. Lancement du jeu Tower of Druaga

Le 22 décembre 2010, a eu lieu la sortie officielle du jeu en ligne *Tower of Druaga – The recovery of Babylim*. Jusqu'au 27 janvier 2011, date d'ouverture de la boutique en ligne, le jeu était entièrement gratuit.

. Nomination d'un nouvel administrateur indépendant

L'assemblée générale du 17 décembre 2010 a décidé de nommer M. Claude Yoshizawa en qualité d'administrateur indépendant pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

. Démission d'un Directeur Général Délégué

M. Fumiaki Yamato a présenté sa démission de ses fonctions de Directeur Général Délégué le 31 décembre 2010. Cette démission a été approuvée par le conseil d'administration du 27 janvier 2011.

. Litige avec un salarié

La société s'est vue notifier, en date du 13 juillet 2010, une convocation devant le bureau de conciliation du Conseil des Prud'hommes à la demande d'un salarié qui sollicite l'examen par le tribunal de la résiliation judiciaire de son contrat de travail, aux torts d'Index Multimedia, et le paiement de la somme globale de 682 625 €.

Il convient de noter que ce salarié a fait l'objet par la suite d'un licenciement pour faute grave, notifié par courrier daté du 29 septembre 2010, pour des motifs n'ayant aucun rapport avec ceux invoqués par ce dernier à l'appui de sa demande en résiliation judiciaire.

Conformément au règlement CRC 2000-06 sur les passifs, une provision a été enregistrée dans les comptes.

1.2. Activité de notre société au cours de l'exercice écoulé

Avec un chiffre d'affaires de 15.935 K€, notre société a connu au cours de l'exercice 2010-2011 une diminution globale de (25 364) K€ par rapport à l'exercice précédent.

L'activité du groupe se décline en six Business Units, retenues pour les besoins du reporting interne :

- Community Services
- Online Game (Jeux en ligne)
- Bien Etre
- Grand Public
- Indirect Sales (Distribution Indirecte)
- Business to Operators

La répartition du chiffre d'affaires par Business Unit s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)

30/06/11

30/06/10

BU Community service		3 252	2 632
BU B2O		2 874	3 192
BU Bien-Être		2 281	22 887
BU Grand Public		535	1 425
BU Indirect sales		6 662	10 341
BU Online games		30	
1.1.1.1	Autres (facturation inter sociétés)	301	822
1.1.1.2	CHIFFRE D'AFFAIRES	15 935	41 299

Cette réduction des ventes reflète la décision stratégique d'Index Multimédia axée principalement sur les lignes de produits historiques rentables, tout en développant ou renforçant des services prometteurs, au détriment du volume et de transférer les activités qui ne s'inscrivent plus dans la stratégie du Groupe. Ainsi les activités Bien Être direct marketing et Grand Public direct marketing ont été filialisées par voie d'apport à la filiale CAT au 1^{er} août 2010. Cette société a ensuite été vendue le 10 décembre 2010.

Le résultat d'exploitation de la période s'élève à -3 419 K€ contre -1 334 K€ au 30 juin 2010.

Le résultat financier net est de 797 K€ contre 1 122 K€ au 30 juin 2010.

Le résultat exceptionnel net de -1 385 K€ a été dégradé principalement par la dotation d'une provision pour dépréciation de 600 K€ sur les immobilisations incorporelles (cf. § 2.1.) et par l'écart entre la valeur comptable des titres CAT (1 080 K€) et son prix de vente (400 K€). Compte tenu de ces éléments, le résultat net de la société est passé de 678 K€ au 30 juin 2010 à -4 048 K€ au 30 juin 2011.

1.3. Provisions pour litiges

Il n'y a pas eu de nouvelle provision pour litige commercial significative sur l'exercice.

Le litige prud'homal le plus significatif est détaillé en 2.1

1.4. Provisions pour risques sur les filiales d'Index Multimédia:

Ces provisions correspondent pour l'essentiel aux risques encourus par la société Index Multimédia sur ses filiales présentant une situation nette négative. Elles ont été ramenées de 304 K€ au 30 juin 2010 à 139 K€ au 30 juin 2011.

1.5. Situation financière de la société

La société Index Multimédia ne présente aucun endettement auprès d'organismes bancaires au 30 juin 2011.

Le prêt de 1 M€ consenti par la maison mère Index Corporation en mai 2010 a été remboursé à hauteur de 205 K€.

La société fait toujours appel à un contrat d'affacturage des créances détenues sur un opérateur. Cependant, Index Multimédia a changé de société de factoring en mai 2011.

La société ne possède plus de ligne d'autorisation Dailly auprès de ses partenaires bancaires.

1.6. Trésorerie et capitaux :

1.6.1. Commentaires sur les flux et la politique de gestion de la trésorerie

La trésorerie nette d'Index Multimédia s'élève à 382 K€ à la fin de l'exercice.

Elle est constituée des liquidités en comptes courants bancaires, de parts d'OPCVM et de titres de créances négociables mobilisables ou cessibles à court terme.

Le contrat de centralisation de trésorerie et de gestion de trésorerie entre Index Multimédia et ses filiales a été résilié en juillet 2010.

1.6.2. Information sur le financement des investissements fermes et des charges sur les immobilisations incorporelles

Les investissements fermes sont financés au moyen des flux de trésorerie générés par l'activité et notamment par l'intermédiaire d'un contrat de location financière évolutive de matériel et services informatiques.

1.7. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société.

Ces éléments sont détaillés dans la section 3.3 « facteurs de risques ».

1.8. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le mardi 4 octobre 2011, la société a fait l'objet d'une perquisition de la brigade financière suite à deux ordonnances émises par les tribunaux de grande instance de Toulouse et Paris concernant une présomption envers la filiale 123 Multimedia Ltd qui se serait soustraite aux déclarations et au paiement de l'impôt société et de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette filiale domiciliée au Royaume Uni a effectué les formalités de déclaration et de paiement de ces éléments aux autorités anglaises.

Le groupe a fait appel de ces deux ordonnances.

2. SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES SOCIETES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION – COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2011

2.1. Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

Toutes informations utiles sur les variations de périmètre, les sociétés comprises dans le périmètre au 30 juin 2011 et le mode de consolidation vous sont données dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Dans le cadre de sa réorganisation, le Groupe avait décidé de procéder à la cession des actifs logés dans sa filiale CAT, correspondant à une partie des activités Grand Public et Bien Être. La vente a été effective au 10 décembre 2010.

La perte de contrôle programmée de la société CAT avait été comptabilisée dans les comptes consolidés au 30 juin 2010 en application de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

L'ensemble des transactions relatives à l'activité CAT et Taktill a été regroupé sur la ligne du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Les actifs et passifs avaient été regroupés sur une ligne de l'actif et du passif du bilan – « Actifs / Passifs liés à des activités abandonnées ».

2.2. Activité de notre Groupe au cours de l'exercice écoulé

L'exercice clos au 30 juin 2011 fait apparaître un recul du chiffre d'affaire qui passe de 16 503 K€ à 12 785 K€ s'expliquant principalement par la baisse du volume d'activité de la Business Unit « ventes indirectes ». Le résultat opérationnel ressort à -3 780 K€. Il est marqué par l'impact du plan social pour un montant de 963 K€ (dont 609 K€ en frais de personnel), une dépréciation de l'immobilisation Blogosphere pour 600 K€ et une dotation nette de 617 K€ pour litiges prud'homaux (cf. 2.1 Faits marquants de l'exercice).

Les fonds propres se montent à 14 709 K€, la trésorerie et équivalents de trésorerie à 459 K€ et les dettes financières s'élèvent à 1 380 K€.

2.3. Facteurs de risques

Les risques présentés ci-dessous sont ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats, sachant que cette liste des risques n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à ce jour, comme susceptible d'avoir un effet peuvent exister.

Ces derniers peuvent être regroupés essentiellement autour de deux pôles, ceux liés à son activité, et ceux associés au secteur d'activité. Enfin, seront également traités les risques financiers.

2.3.1. Risques liés à l'activité de la Société

Une identification des principaux risques par la Direction Générale avait été présentée à l'origine dans le document de base homologué par l'AMF le 19 novembre 2004 au point « 4.7 Facteurs de risques ».

Depuis, les principaux risques liés à son activité sont présentés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, annexé aux présentes.

Parmi ces risques peuvent être cités :

- Organisation et ressources humaines : Index Multimédia a défini une nouvelle organisation destinée :
 - D'abord à renforcer ses compétences historiques par une amélioration de sa rentabilité (réduction de coûts)
 - Et à renforcer sa capacité d'adaptation aux nécessaires évolutions de son activité (jeux en ligne, jeux sociaux par une affectation des ressources permettant de tirer profit des compétences existantes (principalement liées à Internet, au WAP et à la téléphonie mobile) tout en réalisant le développement et le lancement de produits et services pour l'avenir. Bien que cette organisation ait déjà été déployée, elle dépend de la capacité des salariés à adapter rapidement leurs comportements et à se concentrer pour réaliser les ambitions et priorités de la direction.

- Un environnement moins favorable et plus compétitif : le groupe a souffert de la faiblesse des médias (télévision, presse, radio et web) pour la promotion de ses produits et services et de l'émergence de concurrents qui excellent dans la convergence entre les médias web et mobile. En conséquence la capacité de la société à recruter des clients avec un coût d'acquisition acceptable a été impactée et la société a été contrainte de prendre les décisions appropriées pour renforcer sa rentabilité (vente des activités de marketing direct Bien-être et Grand Public). Prenant en considération cette nouvelle configuration du marché, la société s'est recentrée sur 6 pôles d'activité :
 - services communautaires
 - BtoO (Business to Operators)
 - ventes indirectes
 - grand-public (avec le développement des services de musique en ligne)
 - bien-être
 - nouvelles activités : jeux en ligne et jeux sociaux.

- Edition de contenu : l'activité d'éditeur de contenus expose la Société à d'éventuelles actions en justice intentées sur des fondements juridiques aussi variés que la diffamation, le dénigrement, la négligence, l'atteinte à la personne, ou le non-respect de la vie privée.

- Pour prévenir ce genre de risque qui amènerait la Société à engager des frais importants pour procéder aux vérifications nécessaires et assurer sa défense, une part importante de ses ressources humaines (compétences informatiques et juridiques) a toujours été consacrée à la surveillance des contenus, et à la modération des propos tenus par les opérateurs lors de chats. Ces activités de modération et d'animation sont contrôlées par TECHNIQUES MODERATION ET CONVERGENCES (TMC).

- Une hotline disponible par mail assure le traitement des plaintes clients et opérateurs. Le service « Qualité client » a pour mission d'apporter un traitement efficace des demandes clients, et notamment la suppression de leur numéro de nos bases de données pour les clients qui en font la demande (blacklistage).

- Index Multimédia adapte ses messages publicitaires à la cible visée, en précisant la nature réelle du service proposé et en améliorant les conditions de lisibilité notamment en matière de prix, afin que ses messages publicitaires ne soient pas perçus comme exploitant l'inexpérience ou la crédulité des mineurs.

- De surcroît, le Groupe bénéficie maintenant de compétences CRM permettant de renforcer la satisfaction clients et de protéger la société contre des parcours et stimulations clients non contrôlés. Cet outil facilitera l'identification par la Société de ses clients et permettra de cibler ses envois d'offres (teasing) de produits et de services en les adaptant à leur destinataire. Ce dispositif permet une amélioration significative de la « Life Time Value » des clients actifs de même que l'optimisation de la marge brute de la société. La société se tient en permanence informée des évolutions de la réglementation qui pourraient nécessiter une adaptation de ses services et de leur promotion.

2.3.2. Risques associés au secteur d'activité de la Société

Ce sont essentiellement les risques liés à un développement non anticipé du marché européen des produits et services multimédia mobile à valeur ajoutée, à une baisse de l'utilisation des téléphones mobiles pour des raisons de risques sanitaires ou des faits exceptionnels et litiges.

2.3.3. Risques financiers

Les risques financiers vous sont présentés de manière détaillée dans la note 15 des annexes aux comptes consolidés.

2.4. Activité du Groupe en matière de recherche et de développement

Les dépenses de recherche et développement immobilisées par le groupe au cours de l'exercice s'élèvent à 375 K€.

Ces frais portent sur les logiciels créés par la société et sont évalués sur la base des temps passés et valorisés sur la base des coûts horaires. Ils sont amortis sur une période de 3 ans.

Ils concernent principalement les projets de développement du jeu en ligne Tower of Druaga et la refonte du site Tchatche.com.

2.5. Actions propres

Conformément à norme IAS 32, les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés. Elles sont classés sous la rubrique « Actions propres » jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les résultats de cession de ces actions propres sont imputés directement sur les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.6. Examen des comptes et résultats du Groupe

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Index Multimédia au 30 juin 2011 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2010-2011 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 juin 2010.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro.

La note 2 de l'annexe des comptes consolidés présente la base d'évaluation utilisée et la méthodologie retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, le chiffre d'affaires, net des frais de gestion opérateurs, s'est élevé à 12 785 K€ contre 16 503 K€ au 30 juin 2010, soit une variation de -22,53 %.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 se répartit par secteur d'activité, comme suit :

	Réalisé sur l'exercice 2010/2011						
	BtoO	Bien-Etre	Grand Public	Indirect sales	Community services	Online game	Total
Chiffre d'affaires net	2 884	895	333	5 526	3 118	29	12 785
%	22.6	7.0	2.6	43.2	24.4	0.2	100
Marge brute	2 590	861	238	2 397	3 010	-345	8 751
%	89.81	96.20	71.47	43.38	96.54	N/A	68.45

Les principales variations d'activité observées au cours de l'exercice sont les suivantes:

BU BtoO : L'exercice est marqué par la baisse du volume d'activité sur le contrat cadres Humour, Cartoon, People et Orange « charme » et des services sur portail i-mode. Ces baisses sont en partie compensées par la réaffectation des services répondeurs & dédicaces classés l'année dernière dans la BU Indirect sales. Cette réaffectation explique en partie la détérioration de la marge.

BU Bien Etre : Tout en conservant un taux de marge stable, la société a su recentrer ses produits type « charme » sur les supports web et wap. Les services de téléchargements d'image et vidéo ont enregistré une baisse sur l'exercice, alors que le reste des produits « adultes » a progressé sur les portails wap gallery.

BU Grand Public : Index a su compenser la baisse des téléchargements des produits de types « logos et sonnerie » par le lancement de l'activité « 123Club » basée sur un modèle de téléchargement à l'abonnement.

BU Distribution Indirecte : La baisse du volume d'activité s'explique en grande partie par le recul attendu des activités de micropaiement (cédées en mai 2011) et des partenariats clients médias et indépendants. Le recentrage sur des partenariats à plus forte valeur ajoutée a permis d'améliorer le taux de marge qui est passé de 38% à 43 %.

BU Community Services : Les services communautaires bénéficient du dynamisme de « Tchatche.com » dont les recettes publicitaires (web et smartphone) compense la décroissance attendue des sites wap (Vodafone Live & Gallery Tchatche). Ce segment a bénéficié également des ventes de 2 licences Blogosphere sur le 1^{er} trimestre pour un montant global de 838 K€ (cf. § 2.1.).

BU Online Game : L'arrivée d'Index Multimedia sur le segment du « Digital Entertainment » s'est faite au travers du lancement du jeu en ligne Tower of Druaga – The Recovery of Babylim le 22 décembre 2010. La boutique en ligne ouverte le 27 janvier 2011 a enregistré en moins de 6 mois un chiffre d'affaires de 30 K€.

Les reversements aux partenaires sont passés de 5 774 K€ au 30 juin 2010 à 3 314 K€. Cette évolution est en lien avec la diminution du volume d'activité.

Le montant des traitements et salaires (y compris les charges sociales) s'élève à 4 019 K€ contre 4 266 K€ au 30 juin 2010. La charge liée au plan social de 609 K€ sur le poste traitements et salaires (y compris les charges sociales) compense en grande partie l'impact de la diminution des effectifs.

Compte tenu de résultats déficitaires, la participation des salariés aux résultats de l'entreprise est nulle au 30 juin 2011 comme au 30 juin 2010.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions s'élèvent à 1 993 K€ incluant une provision pour dépréciation d'immobilisation pour 600 K€ contre un solde de 434 K€ au 30 juin en 2010.

Le résultat opérationnel pour l'exercice est une perte de (3 780) K€ contre une perte de (225) K€ au 30 juin 2010.

Le coût de l'endettement brut s'établit à (36) K€ contre (107) K€ au 30 juin 2010.

Après prise en compte d'une charge d'impôt sur les résultats de 42 K€ contre un produit d'impôt sur les résultats de 1 108 K€ au 30 juin 2010, le résultat net des activités poursuivies ressort pour l'exercice à (3 842) K€ contre un profit de 875 K€ au 30 juin 2010.

Le résultat des activités abandonnées ou en cours de cession est une perte de - 648 K€ sur 5 mois contre - 875 K€ au 30 juin 2010.

Le montant des pertes fiscales reportables n'ayant pas donné lieu à constatation d'un impôt différé actif s'élève à 9 989 K€.

Résultat net consolidé par action (part du Groupe)

(en euros)	30 Juin 2011	30 Juin 2010
Résultat par action	- 0,341	- 0,000
Résultat dilué par action	- 0,341	- 0,000

Les principales variations ayant impacté le bilan au 30 juin 2011 sont les suivantes :

- Une variation des postes clients et fournisseurs à mettre en lien avec la réduction d'activité sur la période

- Une diminution des autres actifs courants et autres passifs courants due principalement à la diminution des créances fiscales et des dettes fiscales et sociales.
- Une baisse de la trésorerie disponible en raison de la réduction d'activité et du point ci-dessous.
- Une augmentation des actifs financiers courant et non courant liée aux prêts et aux échelonnements de paiements accordés à la société CAT.

3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2011/2012 s'ouvre avec la nécessité de poursuivre des actions d'amélioration du niveau de rentabilité des lignes de produits actuelles d'Index Multimedia aussi bien dans son approche métier que dans la poursuite de l'allègement de son modèle de fonctionnement et de préparer l'activité future de la société, plus particulièrement sur le web.

A compter du 1^{er} juillet 2010 nous avons pris la décision de procéder au découpage des activités en 6 Business Units (Bien Etre, Grand Public, Indirect Sales, Online Games, Community Services et B2O) et la mise en place de systèmes de gestion et d'information en phase avec cette nouvelle organisation permet aujourd'hui de disposer d'outils de pilotage de l'activité notamment par une meilleure appréhension de la rentabilité de chacune des activités.

Nous avons entamé dès le début de l'exercice une revue détaillée de la rentabilité contributive de chacune des activités de notre portefeuille. Les premières mesures prises visent à réduire les coûts directs (frais de marketing et publicité) de façon significative pour les produits / supports dont les taux de rentabilité sont insuffisants.

Par ailleurs, l'environnement de marché poursuit les tendances déjà fortes enregistrées au cours de l'exercice écoulé :

- l'entrée de nouveaux concurrents : opérateurs téléphoniques, acteurs du Web, groupes medias,
- déclin du marché des Goodies (Logo / Sonneries),
- développement du modèle de gratuité des produits et services,
- stagnation du marché des services communautaires,
- contribution croissante des modèles à abonnements, bien que non significatifs en termes de volume marché.

Afin de s'assurer de notre réactivité aux exigences de développement produits et technologiques, nous poursuivons nos partenariats privilégiés avec des prestataires connus dont nous avons pu tester le savoir faire, toujours dans l'esprit d'améliorer notre rentabilité quitte à ce que cette recherche s'opère au détriment du volume.

Pour l'avenir, 3 métiers apparaissent structurants et prioritaires :

- Les activités liées au web communautaire et la convergence web/mobile,
- Les services de musique en ligne,
- Les services de jeux en ligne et jeux sociaux.

Index Multimedia a développé ces relais de croissance au cours de l'exercice 2010/2011 en capitalisant sur sa large base de données clients, sa maîtrise des différents canaux de distribution (téléphonie mobile, web et télévision) et sur son expérience en marketing.

Pour ce qui concerne la continuité d'exploitation, les estimations et hypothèses retenues au 30 juin 2011 pour ce qui concerne les cash flows prévisionnels 2011/2012, ont été déterminées à partir des éléments en possession du groupe pour les 12 mois à venir, notamment en prenant en considération les actions menées au cours du dernier trimestre de l'exercice clos au 30 juin 2011 et les tendances constatées sur le premier trimestre 2011/2012.

Les principales hypothèses retenues pour chaque Business Unit tiennent compte de la meilleure estimation des taux de pénétration des nouvelles offres, des décisions des principaux opérateurs en termes de prix des services et d'accessibilité au trafic, du niveau de dépenses opérationnelles nécessaires pour faire face au rythme de renouvellement des produits et au positionnement des intervenants existants ou entrants sur le marché.

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

4.1. Prises de participation ou prises de contrôle

Au cours du dernier exercice, la société n'a effectué aucune opération liée à des acquisitions ou à de nouvelles prises de participation.

4.2. Cession de participations

Au cours de l'exercice écoulé, le groupe Index Multimédia a procédé à la cession des sociétés CAT et Taktil au 10 décembre 2010, ainsi qu'à la cession de la société Luna au 22 mars 2011.

A noter que les sociétés 123 Multimedia Edition, Acheter et STI ont fait l'objet d'une TUP avec Index Multimédia au 31 mars 2011.

De même la société A3W Telecom a été liquidée le 4 mars 2011 avec transmission de ses actifs et passifs à la société Index Multimedia.

4.3. Sociétés contrôlées

Notre société contrôle au 30 juin 2011 les sociétés suivantes :

- 3614
- Adrian Bay
- Jeux,
- Livre,

- Techniques Modération et Convergences,
- 123 Multimedia Ltd,
- Clever Technologies Maroc,

4.4. Activité des filiales

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre société et des sociétés qu'elle contrôle.

L'activité des principales filiales est présentée ci-après:

4.4.1. Filiales françaises :

- **Adrian Bay** : Centrale d'achat d'espaces publicitaires du groupe, la société Adrian Bay connaît une diminution de son volume.

	30/06/2011	30/06/2010
Chiffre d'affaires	87 K€	579 K€
Résultat d'exploitation	3 K€	348 K€
Résultat net	0 K€	241 K€

- **3614** : Sociétés éditrices de services dans le domaine du SMS+ et de l'Internet Mobile en France. La baisse enregistrée sur les résultats de 3614 s'explique par la baisse du volume d'activité.

	30/06/2011	30/06/2010
Chiffre d'affaires	2 499 K€	7 828 K€
Résultat d'exploitation	29 K€	152 K€
Résultat net	21 K€	107 K€

4.4.2. Filiales étrangères :

- **123 Multimedia Ltd** :

En livre sterling	30/06/2011	30/06/2010
Chiffre d'affaires :	63 K€	1 537 K€
Résultat d'exploitation	-29 K€	16 K€
Résultat net	-7 K€	-13 K€

4.5. Soutien aux filiales :

Le Conseil d'Administration n'a pas autorisé d'abandon de compte courant de filiale au cours de l'exercice.

4.6. Participations détenues (< 50 %) :

Néant

4.7. Autocontrôle

Nous vous informons de l'absence d'autocontrôle au 30 juin 2011.

4.8. Intégration fiscale au 30 juin 2011 :

Nous vous rappelons qu'en application des articles 223 A et suivants du CGI, notre société en qualité de société tête de groupe a constitué un périmètre d'intégration fiscale comprenant les sociétés :

- 3614,
- Adrian Bay,
- Jeux,
- Livre,
- Techniques Modération et Convergences,

5. RESULTATS – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE INDEX MULTIMEDIA

5.1. Examen des comptes et des résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes sociaux au 30 juin 2011, sont présentés avec une référence aux comptes sociaux au 30 juin 2010.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, le chiffre d'affaires s'est élevé à 15 936 K€ contre 41 299 K€ au 30 juin 2010, soit une baisse de 61 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 963 K€ contre 4 659 K€ au 30 juin 2010.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 1 102 K€ contre 1 824 K€ au 30 juin 2010.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 20 656 K€ contre 46 802 K€ au 30 juin 2010.

Le résultat d'exploitation de l'exercice correspond à une perte de (3 419) K€ contre une perte de (1 335) K€ au 30 juin 2010.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde d'un résultat financier de 797 K€, il s'établit à une perte de (2 622) K€ au 30 juin 2011.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel pour - 1 385 K€ contre - 2 146 K€ au 30 juin 2010,
- d'une absence de participation des salariés aux résultats de l'entreprise comme au 30 juin 2010,
- d'une charge d'impôt sur les sociétés de 41 K€ contre un produit d'impôt sur les sociétés de 3 037 K€ au 30 juin 2010,

le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2011 se solde par une perte de (4 048) K€ contre un bénéfice de 678 K€ au 30 juin 2010.

5.2. Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société.

Les principaux indicateurs de suivi de la performance de la société correspondent à l'information sectorielle donnée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

5.3. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (4 048) K€.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'imputer la perte de l'exercice sur les sommes figurant au compte "Report à nouveau".

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 14 810 K€.

Nous vous rappelons que la société Index Multimédia n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

La société n'envisage pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011.

5.4. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende total (€)	Dividende par action (€)	Avoir fiscal au taux de 50 %	Dividendes éligibles à la réfaction de 50 % (art 243 bis CGI)	Dividendes non éligibles à la réfaction de 50 % (art 243 bis CGI)
30 juin 2008	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
30 juin 2009	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
30 juin 2010	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses visées à l'article 39-4 dudit code.

5.6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

5.7. Observations du Comité d'entreprise

En application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail, nous vous informons que le Comité d'entreprise n'a pas formulé d'observation sur la situation économique et sociale de la société.

5.8. Délais de règlement fournisseurs

Conformément à l'article L. 441-4 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous mentionne la décomposition à la clôture du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

(en K€)	Non échue	moins de 30 jours	de 30 à 60 jours	plus de 60 jours	Total
Dettes fournisseurs au 30/06/2011	5 729	527	296	974	7 526
<i>dont fournisseurs groupe et sociétés liées</i>	1 092	-2	59	436	1 585
Dettes fournisseurs au 30/06/2010	10 204	983	129	1 267	12 583
<i>dont fournisseurs groupe et sociétés liées</i>	3 383	180	42	461	4 066

6. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils décriront dans leur rapport spécial sur les conventions réglementées.

7. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

7.1. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction

La société est gérée par un Conseil d'Administration. Depuis le 17 décembre 2011, ce dernier comprend un Administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration n'est pas assisté de Censeur.

Vous trouverez toutes informations complémentaires dans le rapport du Président.

7.2. Mode d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la Société, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de la Direction Générale, toutefois depuis le 12 septembre 2008, Monsieur Takuo TANIMOTO cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

7.3. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au sein d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux.

Takuo TANIMOTO, Administrateur depuis le 6 mars 2008, Président Directeur Général depuis le 12 septembre 2008, au 30 juin 2011 :

Gérant de 3614
Gérant d'Adrian Bay
Gérant de Jeux
Gérant de Livre
Représentant légal de 123 Multimedia Ltd

INDEX CORPORATION (Anciennement INDEX HOLDINGS), Administrateur à compter du 06/08/2004

Administrateur d'Index Europe Holdings Ltd

INDEX EUROPE HOLDINGS Ltd anciennement dénommée INDEX INTERCONTINENTAL HOLDINGS Ltd – Administrateur à compter du 15/02/2007

Néant

Monsieur Masami OCHIAI, Administrateur à compter du 15/10/2007, représentant permanent d'Index Corporation à compter du 31 mars 2009

Président du Conseil d'Administration d'Index Corporation,
Administrateur de Madhouse Ltd,
Administrateur d'Index Okinawa Corporation,
Administrateur de Ardent-Wish Inc.,
Administrateur d'Index Amusement Inc.
Administrateur d'Index Production Inc.
Président du Conseil d'Administration d'Indigo
Membre du Comité d'Audit de Mercurio Inc.
Membre du Comité d'Audit de Madhouse Beijing Inc.
Membre du Comité d'audit de Temo Inc.

Monsieur Yukimaza MURAKAMI, représentant permanent d'Index Europe Holdings Ltd à compter du 26 avril 2011

Administrateur d'Index Europe Holdings Ltd
Administrateur d'Ardent Wisch and Co. Ltd.
Administrateur d'Index Corporation

Monsieur Kiichiro IMAMURA, administrateur à compter du 31 octobre 2008 et directeur général délégué à compter du 31 mars 2009, au 30 juin 2011

Néant

7.4. Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Nous vous informons de la rémunération (éléments fixes, variables et exceptionnels) versée à chacun des mandataires sociaux dans la société et dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce pour les mandataires détenant également un mandat dans une société cotée et des avantages de toute nature reçus, dont ceux perçus sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés contrôlées ou contrôlantes durant l'exercice, par l'ensemble des mandataires sociaux :

	Rémunération Index Multimedia	Avantages en nature	Rémunération Sociétés contrôlées
--	----------------------------------	------------------------	--

Masami OCHIAI Administrateur	néant	néant	néant
Takuo TANIMOTO Président du Conseil d'Administration et Directeur Général à compter du 12 septembre 2008 (1)	130 K€	19 K€	néant
INDEX CORPORATION anciennement dénommée INDEX HOLDINGS Administrateur à compter du 06/08/2004	néant	néant	néant
INDEX EUROPE HOLDINGS Ltd , Administrateur à compter du 15/02/2007	néant	néant	néant
Kiichiro IMAMURA Administrateur et Directeur Général Délégué(1)	néant	17 K€	néant
Fumiaki YAMATO , Administrateur jusqu'au 26/04/2011 et Directeur Général Délégué jusqu'au 31/12/2010(1)	36 K€	néant	néant
Claude YOSHIZAWA , Administrateur à compter du 17/12/2011	1 K€	néant	néant

(1) Il convient de souligner qu'une partie ou la totalité de la rémunération des administrateurs exerçant une activité exécutive au sein de la société Index Multimédia est payée directement par la société mère du groupe Index Corporation. Ces paiements font éventuellement l'objet d'une refacturation dans le cadre de conventions de détachement, ils se sont élevés pour l'exercice à 141 486 € soit 16 158 429 Yens.

Nous vous précisons que les mandataires sociaux de la société contrôlante ne sont pas rémunérés par Index Multimédia pour les mandats sociaux exercés dans cette dernière et ont perçu la somme globale de 19.552.667 Yens (soit converti au taux de change du 30 juin 2011 168.195 euros) au titre de l'exercice au sein de la société contrôlante.

7.4.1. Critères en application desquels ont été calculés les rémunérations et avantages ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Les critères utilisés aux fins de la détermination de la rémunération et des avantages ont été définis eu égard aux objectifs qui leurs sont fixés et de la responsabilité qu'engendre de telles fonctions et sont conformes avec ceux utilisés par les sociétés de taille comparable de notre secteur d'activité.

7.4.2. Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondants à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieures à celles-ci. (Précisions sur les modalités de détermination de ces engagements)

Aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite sur-complémentaire n'a été versé et/ou mis en place.

7.4.3. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

Il n'existe aucun engagement contractuel particulier au sein de la société Index Multimédia.

7.5. Condamnations pour fraude, faillite, mise sous séquestre, liquidation, incrimination et /ou sanction publique officielle prononcée au cours des cinq dernières années.

Aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre des mandataires sociaux en fonction à la date de la clôture des comptes.

7.6. Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale.

Il n'existe à ce jour aucun conflit d'intérêt au niveau des organes d'Administration et de Direction de la Société.

7.7. Renouvellement des mandats d'Administrateur et des Commissaires aux Comptes.

Nous vous précisons que le mandat d'un des Commissaires aux Comptes arrivant à expiration, il devra faire l'objet d'une décision lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

7.8. Modifications concernant les dirigeants et la composition du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est composé au 30 juin 2011 de 5 membres dont aucun des mandats n'arrive à échéance:

- Mr Takuo Tanimoto (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général)
- Mr Kiichiro Imamura (Directeur Général Délégué)
- Mr Yukimaza Murakami (représentant de la société Index Europe Holdings et Directeur Général Délégué)
- Mr Masami Ochiai (représentant de la société Index Corporation)
- Mr Claude Yoshizawa

Toutes informations utiles sur les mouvements intervenus au cours de l'exercice vous sont par ailleurs données dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

8. COMPOSITION DU CAPITAL ET VALEURS MOBILIERES

8.1. Evolution du capital social

- Au 30 juin 2011, le capital social de la société Index Multimédia est composé de 13.456.570 actions, de même catégorie, entièrement libérées de 0,10 € de nominal chacune.

- Aucune opération sur le capital n'a été effectuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011

- Aucun titre non représentatif du capital ou donnant accès au capital d'Index Multimédia n'a été octroyé ou est en circulation au 30 juin 2011.

8.2. Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de Index Multimedia au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011 :

- La société Index Europe Holdings Ltd détenait 5.880.195 actions, soit 43,70 % (plus du tiers) du capital et des droits de vote,

- La société Quaeroq détenait 716 000 actions soit 5,32 % (plus du vingtième) du capital et des droits de vote.

- La société Index Corporation détenait 4.964.540 actions, soit 36,89% (plus du tiers) du capital et des droits de vote,

La Société n'a eu connaissance d'aucune autre modification de la liste qui précède au cours de l'exercice écoulé.

8.3. Programme de rachat

Un programme de rachat d'actions propres a été initié par la société Index Multimédia depuis le 21 mars 2005.

L'assemblée générale du 17 décembre 2010 a renouvelé au Conseil d'Administration son autorisation pour une durée de 18 mois d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres en vue, par ordre de priorité décroissant :

- D'animer le marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité
- D'attribuer des actions aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi
- De remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société

- D'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la société
- De réduire le capital de la société

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 68 euros par action,
- le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 10% des actions composant le capital social de la société, pour une valeur totale maximum de 5 M€.

Pour mettre en œuvre les objectifs de ce programme de rachat d'actions, il a été mis en place auprès de la société ODDO Corporate Finance un mandat de racheter un nombre maximal d'actions de la société Index Multimédia, limité à 2% du total des actions composant son capital social. Cette société est rémunérée 24 000 € HT au titre de ce contrat.

La prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2011, comporte un projet de résolution concernant le renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration la poursuite de ce programme de rachat d'actions.

8.4. Achat par la société de ses propres actions

Au 30 juin 2011, la société Index Multimédia détient un portefeuille d'actions propres composé de 294 509 actions d'une valeur totale de 364 K€, représentant 2,19% des actions composant le capital social de la société.

Les actions propres sont présentées en diminution des capitaux propres consolidés 2011 et à l'actif du bilan dans les « autres immobilisations financières » dans les comptes sociaux au 30 juin 2011.

Le nombre d'actions propres au 30 juin 2011 s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur (1)
Nombre d'actions propres au 30 juin 2010	296 035	314 739
Acquisitions de l'exercice	113 032	
Cessions de l'exercice	114 558	
Annulations de l'exercice		
Nombre d'actions propres au 30 juin 2011	294 509	364 388
<i>(1) Correspond à la valeur nette comptable des actions propres dans les comptes individuels d'Index Multimédia SA.</i>		

La valeur moyenne des actions achetées au cours de l'exercice a été de 1,25722 euros et la valeur moyenne des actions cédées de 1,28162 euros

8.5. Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011, M. Tanimoto a acquis 8 027 actions de la société Index Multimédia pour un prix moyen de 1,25 € par action.

Aucune opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres n'a été réalisée par les autres membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général Délégué, ou toutes personnes ayant un pouvoir de décision de gestion concernant l'évolution et la stratégie de la société ou ayant un accès régulier à des informations privilégiées, ni par les personnes ayant des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées ci-dessus.

8.6. Marché des instruments financiers - cotation

Depuis le 14 décembre 2004 les actions d'Index Multimedia sont cotées en continu sur le Second Marché devenu Eurolist d'Euronext Paris et plus précisément sur le Compartiment C (Small-caps) avec le code valeur FR 0004061513.

Index Multimedia est représenté dans l'indice principal CAC AllShares.

8.7. Disposition contractuelle pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société

Au 30 juin 2011, la société n'a pas connaissance d'un quelconque pacte d'actionnaires ou convention analogue.

8.8. Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice, il n'existe aucune participation des salariés au capital de la société faisant l'objet d'une gestion collective ou frappés d'une inaccessibilité.

Il est toutefois précisé ici que l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 mai 2008 a autorisé le Conseil à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de certains de ses mandataires sociaux et de ses membres du personnel.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009, le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer aux salariés et mandataires sociaux d'Index Multimédia des :

- options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou
- options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales.

A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces autorisations d'attribution.

8.9. Tableau de suivi des délégations

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, nous présentons dans les annexes au présent rapport le tableau de suivi des délégations du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011.

9. PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

9.1. Social

Le groupe compte un effectif moyen sur l'exercice est de 72 personnes, cadres compris dont 65 personnes employées par Index Multimédia et 7 par TMC.

Au 30 juin 2011 le nombre total de salariés du groupe était de 57 personnes.

L'effectif des sociétés françaises se répartit à la clôture de l'exercice comme suit :

- 49 salariés en contrat à durée indéterminée, dont 8 à temps partiel (principalement sur des durées de 20 et 30 heures),
- 4 salariés en contrat à durée déterminée
- 4 stagiaires

La répartition de l'effectif par sexe n'appelle pas d'observations particulières, tant dans les sociétés du groupe qu'au niveau du comité de direction.

Il est fait application de la loi sur la réduction du temps de travail, qui est de 35 heures en moyenne sur l'année pour les salariés à temps complet.

Les accords de participation conclus dans les sociétés dont l'effectif dépasse 50 salariés n'ont pas fait l'objet d'avenant au cours de l'exercice.

De façon générale, les relations sociales et le suivi des accords collectifs sont assurés par la direction de chaque société avec le support de la direction des ressources humaines du groupe.

Les activités sociales et culturelles portent notamment sur les régimes de mutuelle et les diverses activités culturelles et sportives des institutions représentatives du personnel.

Les actions de formation mises en place au cours de l'exercice écoulé se rapportent essentiellement aux domaines informatiques, management et anglais. Le montant global payé par Index Multimédia au titre de ces formations s'élève à 97 K€ (y compris une provision de 78 K€ dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi mis en place).

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 24 septembre 2004, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures. Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 4 830 heures au 30 juin 2011. 64 heures ont été utilisées au cours de l'exercice.

Un Plan de Rémunération Variable sur objectifs quantitatifs et qualitatifs, destiné à remotiver les équipes restantes et approuvé par les instances représentatives du personnel, mis en place à compter du 1^{er} avril 2007, s'est poursuivi au cours de l'exercice 2010-2011.

9.2. Environnement

La nature des activités de la société n'entraîne pas de risques significatifs pour l'environnement. La société exerce, en effet des activités de services non polluants.

Par ailleurs, la société s'efforce dans ses achats de privilégier des systèmes peu consommateurs d'énergie.

La société n'a constitué aucune provision pour risques en matière d'environnement.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Toulouse

Le 31 octobre 2011

Le Conseil d'Administration

**Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale
au Conseil d'administration par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce et
utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2010-2011
(Article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce)**

N° Résolution PV AGM 17/12/2010	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
VI	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions	Nombre maxi d'actions achetées fixé à 10 % du capital social montant maxi consacré à l'opération fixé à 5M€	18 mois (17/06/2012)	
VIII	Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social de la Société	Montant maximal réduction : 10% du capital social par période de 24 mois	26 mois (17/02/2013)	

N° Résolution PV AGM 30/11/2009	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
VIII	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions	Nombre maxi d'actions achetées fixé à 10 % du capital social montant maxi consacré à l'opération fixé à 5M€	18 mois (30/05/2011)	
IX	Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social de la Société	Montant maximal réduction : 10% du capital social par période de 24 mois	26 mois (30/01/2012)	
X	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions de la société à libérer en espèces ou pas compensation avec des créances liquides et exigibles.	Le montant total des augmentations de capital ne pouvant pas excéder le montant nominal de 930,000 euros	26 mois (30/01/2012)	Utilisation de la délégation conseil d'administration du 11/12/2009
XI	Autorisation au conseil d'administration de consentir aux salariés et aux mandataires sociaux des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation du capital et/ou des options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales	Le nombre total d'actions consenties ne pourra pas être supérieur à 5% du capital social existant au jour de l'autorisation	38 mois (30/01/2013)	

Comptes consolidés annuels

Exercice clos le 30 juin 2011

SOMMAIRE

- 1 Synthèse sur l'activité du groupe Index Multimédia
- 2 Compte de résultat consolidé
- 3 Bilan consolidé
- 4 Tableau des flux de trésorerie
- 5 Etat des variations des capitaux propres
- 6 Annexe aux comptes consolidés
- 7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**EXPOSE SOMMAIRE
DE LA SITUATION DU GROUPE
PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2011**

RESULTAS ANNUELS 2010-11 :

**Chiffre d'affaires: 12.785 K€
Résultat Opérationnel: - 3.719 K€
Résultat net des activités maintenues: - 3739 K€**

Compte de résultat simplifié aux normes IFRS		
(en K€)	30/06/2011	30/06/2010
Chiffres d'affaires	12.785	16.503
Marge Brute	8.751	9.996
Résultat opérationnel	- 3.780	- 225
Coût de l'endettement net	16	- 32
Résultat financier	- 20	- 8
Résultat avant impôt des activités maintenues	- 3.800	- 233
Résultat après impôt des activités maintenues	- 3.842	875
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	- 648	- 875
Résultat net	- 4.490	0

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, le chiffre d'affaires des activités maintenues, net des frais de gestion opérateurs, s'est élevé à 12.785 K€, contre 16.503 K€ au 30 juin 2010, soit une variation de - 22.5%.

La répartition du Chiffre d'affaires et de la Marge Brute par Business Unit est la suivante :

	<u>Exercice fiscal 2010-11 (K€)</u>						
	<u>Services Communautaires</u>	<u>Activité BtoO (Opérateurs)</u>	<u>Indirect Sales</u>	<u>Bien Etre</u>	<u>Grand Public</u>	<u>Online Game</u>	<u>Exercice 2010-11</u>
Chiffre d'affaires	3.118	2.884	5.526	895	333	29	12.785
% du CA Total	24,39%	22,56%	43,22%	7,00%	2,60%	0,23%	100,00%
Marge Brute	3.010	2.590	2.397	861	238	-345	8.751
En % du CA	96,54%	89,81%	43,38%	96,20%	71,47%	N/A	68,45%

Le résumé de la situation du groupe est détaillé dans le rapport de gestion ci-dessus.

GROUPE INDEX MULTIMEDIA

COMPTES CONSOLIDES

AU

30 JUIN 2011

Etat de la situation financière

En K€	Notes	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)
ACTIFS			
Goodwill	6	15 752	15 752
Autres immobilisations incorporelles	7	2 151	1 719
Immobilisations corporelles	8	517	1 227
Actifs financiers non courants	9	810	281
Impôts différés actifs		-	-
Autres actifs non courants	10	153	1 056
Actifs non courants		19 383	20 035
Clients	11	4 989	9 347
Créance d'impôt sur les sociétés	10	1 094	24
Autres actifs courants	12	1 843	3 139
Actifs financiers courants	9	849	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	459	1 897
Actifs courants		9 234	14 407
Actifs destinés à être cédés	29	-	5 192
TOTAL ACTIFS		28 617	39 633
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Capital social	14	1 346	1 346
Primes d'émission		56 093	56 093
Réserves de conversion		(199)	(159)
Réserves		(38 041)	(38 046)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société		(4 490)	-
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		14 709	19 234
Participations ne conférant pas le contrôle		-	-
Capitaux propres		14 709	19 234
Passifs financiers part non courante	18	574	807
Provisions (part non courante)	17	1 353	1 896
Avantages au personnel	17	191	307
Impôts différés passifs		-	-
Passifs non courants		2 118	3 010
Emprunts et passifs financiers (part courante)	18	806	1 481
Provisions (part courante)	17	1 163	301
Fournisseurs		5 157	5 668
Dette d'impôt sur les sociétés	19	1 750	1 750
Autres passifs courants	19	2 914	4 105
Passifs courants		11 790	13 305
Passifs destinés à être cédés	29	-	4 085
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		28 617	39 633

Compte de résultat

En K€	Notes	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois) retraité*
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	30	12 785	16 503
Charges de marketing		(721)	(733)
Reversements aux partenaires		(3 314)	(5 774)
Autres achats et charges externes		(5 261)	(5 355)
Impôts et taxes		(407)	(471)
Charges de personnel	20	(4 019)	(4 266)
Dotations aux amortissements des immobilisations Incorporelles et corporelles		(1 550)	(439)
Dotations aux provisions		(443)	281
Dépréciation des goodwill		-	(276)
Licences et droits d'auteurs		(787)	(741)
Autres produits opérationnels	21	509	1 700
Autres charges opérationnelles	21	(572)	(654)
Résultat opérationnel		(3 780)	(225)
Coût de l'endettement financier brut		(36)	(107)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		52	75
Coût de l'endettement net		16	(32)
Autres produits financiers		24	127
Autres charges financières		(60)	(103)
Résultat financier	22	(20)	(8)
Résultat avant impôts des activités poursuivies		(3 800)	(233)
Impôts sur les résultats	23	(42)	1 108
Résultat après impôt des activités poursuivies		(3 842)	875
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	29	(648)	(875)
Résultat net		(4 490)	0
Dont attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère		(4 490)	0
Dont attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle		-	-
Résultat net par action revenant aux actionnaires de la société (en euro)	16		
- de base		-0,341	0,000
- dilué		-0,341	0,000
Résultat par action revenant aux actionnaires de la société (en euro), pour les opérations poursuivies	16		
- de base		-0,292	0,084
- dilué		-0,292	0,084

* Retraité des activités abandonnées (cf. Note 29)

Etat du résultat global

En K€	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois) retraité *
Résultat net consolidé	(4 490)	-
Différences de conversion	(40)	(14)
Autres éléments du résultat global (passés directement en capitaux propres)	(40)	(14)
Résultat global consolidé	(4 530)	(14)
Dont résultat global part des participations ne conférant pas le contrôle	-	-
Dont résultat global attribuable aux propriétaires de la société	(4 530)	(14)

Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Primes	Autres réserves	Actions propres	Réserves de conversion	Résultat	Total attribuable aux propriétaires de la société	Participations ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 30/06/2009	838	49 445	6 411	(3 566)	(172)	(40 862)	12 096	-	12 096
Autres éléments du résultat global (passés directement en capitaux propres)	-	-	-	-	14	-	14	-	14
Résultat de la période	-	-	0	-	-	-	-	-	-
Résultat global consolidé	-	-	-	-	14	-	14	-	14
Augmentation de capital	607	6 647	-	-	-	-	7 155	-	7 155
Résultats et cessions d'actions propres	-	-	(25)	25	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	-	(40 862)	-	-	40 862	-	-	-
Rachat / cession actions propres	-	-	-	(30)	-	-	(30)	-	(30)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30/06/2010	1 346	56 093	(34 476)	(3 569)	(159)	-	19 235	-	19 235
Autres éléments du résultat global (passés directement en capitaux propres)	-	-	-	-	(40)	-	(40)	-	(40)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	(4 490)	(4 490)	-	(4 490)
Résultat global consolidé	-	-	-	-	(40)	(4 490)	(4 530)	-	(4 530)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats et cessions d'actions propres	-	-	(42)	42	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachat / cession actions propres	-	-	-	5	-	-	5	-	5
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30/06/2011	1 346	56 093	(34 518)	(3 523)	(199)	(4 490)	14 709	-	14 709

Tableau de variation des flux de trésorerie

En K€	Notes	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois) retraité*
Résultat net des activités poursuivies		(3 842)	875
Variations des amortissements & provisions	27	1 558	(2 507)
Charges / (Produits) d'impôts		(5)	(1 108)
(Plus) ou moins value de cession		131	283
Charges financières		16	107
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie		-	60
Marge brute d'autofinancement		(2 142)	(2 290)
Variation du besoin en fonds de roulement	27	3 463	2 710
Impôts (payés) / remboursés		-	2 018
Charges d'intérêts reclassées en flux de financement		-	-
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		1 321	2 438
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(1 394)	(1 449)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(17)	(42)
Cessions d'immobilisations incorporelles (1)		210	-
Cessions d'immobilisations corporelles		14	5
Variation nette des actifs financiers (2)		(624)	130
Variation nette dette / acquisition d'immobilisation		(160)	300
Variation nette des actifs financiers / cession d'immobilisation		-	-
Incidence des variations de périmètre (3)		(12)	14
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS		(1 983)	(1 043)
Augmentation de capital de la société mère		-	155
Dividendes versés par la société mère		-	-
Rachats d'actions propres		(142)	(235)
Cessions d'actions propres		147	205
Prêt accordé par INDEX HOLDINGS JAPAN		-	1 000
Prêt remboursé à INDEX HOLDINGS JAPAN		(205)	-
Remboursements autres emprunts		-	(98)
Charges d'intérêts décaissées		(16)	(45)
Autres variations des passifs financiers (4)		(599)	(1 954)
III -FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS		(815)	(973)
IV - Incidence des variations des taux de change		(5)	(2)
V- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES POURSUIVIES (I + II+ III+ IV)		(1 482)	421
VI - FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES ABANDONNEES OU EN COURS DE CESSION	29	(58)	(4 414)
VII – FLUX NETS DE TRESORERIE DE LA PERIODE (V + VI)		(1 540)	(3 994)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à l'ouverture des activités poursuivies		1 884	5 992
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à l'ouverture des activités abandonnées		114	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture des activités poursuivies	13	458	1 884
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture des activités abandonnées		-	114
VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(1 540)	(3 994)

* Retraité des activités abandonnées (cf. Note 29)

- (1) Vente de l'activité Micro-paiements ;
- (2) La variation des prêts et créances financières comprend l'octroi de prêts sans garantie à CAT pour 385 K€ et pour 1 164 K€, et aux remboursements de cautions pour 213 K€ ;
- (3) Incidence de la cession de Luna. La cession des filiales CAT et Taktil a fait l'objet d'une créance remboursable sur 2 ans ;
- (4) Les autres variations des passifs financiers correspondent aux avances sur financement des créances reçues et remboursées à Factocic, la société d'affacturage ;

SOMMAIRE

Note 1.	Informations générales.....	37
Note 2.	Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	37
Note 3.	Faits marquants de la période.....	44
Note 4.	Evénements postérieurs à la clôture.....	45
Note 5.	Périmètre de consolidation	45
Note 6.	Goodwill	46
Note 7.	Immobilisations incorporelles	48
Note 8.	Immobilisations corporelles	51
Note 9.	Actifs financiers non courants et courants	52
Note 10.	Autres actifs non courants	54
Note 11.	Créances clients	54
Note 12.	Autres actifs courants	55
Note 13.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	55
Note 14.	Capitaux propres	55
Note 15.	Gestion des risques	57
Note 16.	Résultat par action	58
Note 17.	Provisions	58
Note 18.	Passifs financiers	60
Note 19.	Autres passifs courants.....	62
Note 20.	Charges de personnel et effectifs.....	63
Note 21.	Autres produits et charges opérationnels.....	64
Note 22.	Résultat financier.....	65
Note 23.	Impôts sur les résultats	65
Note 24.	Parties liées.....	67
Note 25.	Contrats de location.....	68
Note 26.	Engagements et passifs éventuels	69
Note 27.	Notes sur les flux de trésorerie	69
Note 28.	Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers	70
Note 29.	Activités abandonnées	71
Note 30.	Information sectorielle	75
Note 31.	Honoraires d'audit et autres prestations.....	75

Notes relatives aux états financiers consolidés

Note 1. Informations générales

Le groupe INDEX MULTIMEDIA est l'un des principaux fournisseurs de produits et services multimédia à destination du grand public et du monde de l'entreprise en France.

INDEX MULTIMEDIA est une société anonyme, cotée à la Bourse de Paris (Euronext Compartiment C) enregistrée et domiciliée en France.

Son siège social est situé au 36 rue Jacques Babinet à Toulouse.

Les états financiers consolidés au 30 juin 2011 ont été arrêtés le 31 octobre 2011 par le Conseil d'Administration.

Sauf indication particulière, les informations financières sont exprimées en milliers d'euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Note 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Base de préparation des états financiers

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe INDEX MULTIMEDIA au 30 juin 2011 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

La devise de présentation des comptes consolidés et des notes annexes aux comptes est l'Euro.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les comptes comparatifs présentés sont retraités en application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. (Voir Note 29 « Activités abandonnées »).

Les normes et interprétations utilisées pour l'élaboration des comptes consolidés annuels au 30 juin 2011 sont identiques à celles utilisées pour les périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes, interprétations et amendements dont l'application est obligatoire pour la première fois sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier ou 1^{er} juillet 2010. Celles-ci portent sur :

- Améliorations annuelles avril 2009 : Amendements annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;
- Amendement de la norme IAS 32, relative à la présentation des instruments financiers et portant sur le classement des émissions de droits ;
- Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et portant sur la comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein du groupe ;
- IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers » et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;
- IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires » ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant des clients » ;
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » ;

- Améliorations annuelles mai 2010 pour les amendements visant à améliorer IFRS 1, IFRS 3 et les conséquences des modifications d'IFRS 3 sur IAS 32 et IAS 39 ainsi que sur IFRS 7, et les dispositions transitoires pour les modifications résultant de la révision d'IAS 27 sur IAS 21, IAS 28 et IAS 32 et issus du règlement du 18 février 2011 (UE n°149/2011).

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact sur le résultat et la situation financière de la période.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 30 juin 2011. Ceci concerne en particulier :

- Révision de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des transactions avec les parties liées ;
- Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relative à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies et portant sur les paiements anticipés des exigences de financement minimal ;
- Améliorations annuelles mai 2010 pour les amendements visant à améliorer notamment 2 normes (IFRS 1 et IAS 34) et l'interprétation IFRIC 13 et issus du règlement du 18 février 2011 (UE n°149/2011) ;

Dans une première analyse, le Groupe n'attend pas d'effet de ces applications sur son résultat et sa situation financière.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2011.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite, de la part de la direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges et les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et certaines hypothèses concernent le futur.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour la dépréciation des écarts d'acquisition.

Règles de consolidation

- **Les filiales**

Les filiales sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

- **Les entreprises associées**

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles (présumée quand le Groupe possède 20% ou davantage des droits de vote) sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les entreprises associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement évaluées au coût. Par la suite, la quote-part du Groupe dans les profits et pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat et la quote-part du Groupe dans les variations de capitaux propres est comptabilisée en capitaux propres. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, le Groupe cesse de

comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Le goodwill lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les résultats sur les opérations internes avec les entreprises associées sont éliminés dans la limite du pourcentage de participation du Groupe dans ces entités.

Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur ; est comptabilisé en tant que goodwill.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise ou à la juste valeur de l'ensemble des actifs nets de l'entité acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Le goodwill comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur la ligne « Dépréciations des goodwill ».

Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans une composante distincte des capitaux propres « Différence de conversion ».

Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des transactions libellées en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

En application de cette norme, les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au cours du jour de la transaction.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change à la clôture. Les écarts de change en résultant sont inscrits au compte de résultat :

- En résultat opérationnel pour les transactions commerciales
- En produits de trésorerie ou dans le coût de l'endettement financier pour les opérations financières.

Présentation des éléments non courants et courants

L'état de la situation financière présente les actifs et passifs en courants et non courants conformément à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les actifs et passifs sont présentés en courants lorsque :

- L'actif ou le passif est détenu à des fins de transactions ;
- L'actif ou le passif doit être réalisé ou réglé dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- L'actif se compose de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie.

Tous les autres actifs ou passifs qui ne répondent pas à ces critères sont présentés en non courants.

Immobilisations incorporelles

- **Frais de développement**

Lorsque les conditions définies par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont réunies, les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles.

- **Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement des relations contractuelles identifiées lors de regroupements d'entreprises, des logiciels, des codes télétel et numéros Audiotex, ou bien encore des bases de données. Ces immobilisations sont constatées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations comme suit :

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	Entre 1 et 3 ans
Relations contractuelles (contrats opérateurs)	Linéaire	Durée du contrat restant à courir

Immobilisations corporelles

- **Valeur brute**

Ces immobilisations sont constatées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Les coûts d'emprunt sont inclus dans le coût des immobilisations.

Le cas échéant, les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

- **Amortissement**

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire ou dégressive sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes

Nature	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations spécifiques	Linéaire	Entre 6 et 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 ans
Matériel de bureau	Dégressif ou linéaire	Entre 3 et 4 ans

Contrats de location

- **Contrats de location financement**

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété du bien loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt restant dû.

Ces immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties selon le mode et les durées d'utilité de l'actif conformément aux règles du Groupe (voir Note 25).

Si le transfert de propriété à l'issue du contrat est peu probable, les immobilisations correspondantes seront amorties sur la durée la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

- **Contrats de location simple**

Les contrats de location ne répondant pas aux critères de qualification des contrats de location financement et dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Dépréciation des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Pour les actifs qu'il n'est pas possible de tester individuellement, et notamment les goodwill, les tests de valeur sont effectués au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

INDEX MULTIMEDIA a défini les UGT en phase avec les options stratégiques définies par le groupe et avec le découpage retenu pour les besoins du reporting interne.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, l'activité du Groupe est exercée au sein de 6 business units (BU), assimilables à des UGT :

- Bien Etre (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Grand Public (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Online Games (jeux en ligne);
- Indirect sales (Ventes indirectes);
- Community services (Services Communautaires);
- B2O (Business to operators).

Précédemment, le Groupe retenait les 4 BU suivantes :

- Bien Etre ;
- Grand Public ;
- Distribution indirecte ;
- Business Development.

Le goodwill résiduel à la fin de l'exercice 2008/2009 entièrement affecté à la BU « Distribution indirecte » a été réalloué aux 3 BU suivantes sur la base de la nouvelle répartition de la marge sur coûts directs constatée au cours de l'exercice 2009-2010 soit:

- Indirect sales ;
- Community services ;
- B2O.

Une estimation systématique de la valeur recouvrable est effectuée à chaque clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat dès que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable :

- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif et sa valeur d'utilité.
- La juste valeur est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie.
- La valeur d'utilité est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt, calculés à partir des plans à moyen terme établis par le management sur une durée de trois ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par l'application d'un taux de croissance après la troisième année.

Compte tenu des risques propres aux activités d'INDEX MULTIMEDIA et de la sensibilité de ses revenus aux évolutions du marché de la mobilité, de nouvelles hypothèses peuvent apparaître à chaque arrêté pour la détermination de leur valeur d'utilité.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur la ligne « Dépréciations des goodwill ».

Actifs financiers

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les prêts et créances ;

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé et ne réalise aucune opération de couverture.

- **Les actifs évalués en juste valeur par le résultat**

Les parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables sont évalués à la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique « Ecart de juste valeur des actifs financiers ».

- **Les prêts et créances**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

A chaque clôture, les prêts sont évalués à leur coût amorti. Par ailleurs, des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

La trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau de flux de trésorerie. Sont également exclues les avances de trésorerie reçues dans le cadre des contrats d'affacturage en place dans le groupe.

Passifs financiers

Le Groupe enregistre un passif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, les dettes d'exploitation et les découverts bancaires.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à leur juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses passifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

Provisions

Conformément à IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Engagements de retraite et assimilés

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies :

- En matière de régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice, sous la rubrique « Charges de personnel », intègre les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice.
- En matière de régimes à prestations définies les engagements futurs pour le Groupe sont constitués d'obligations résultant d'indemnités de cessation de service.

Pour les sociétés étrangères, le Groupe n'a pas d'engagement significatif en matière de financement des retraites des salariés.

Pour les sociétés françaises, les engagements de retraite ont été calculés conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées.

Les évaluations sont effectuées tous les ans.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les ajustements liés à l'expérience et par les changements d'hypothèses. Ces écarts sont comptabilisés directement en résultat.

Les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont détaillés en Note 17.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilan de la méthode du report variable sur les différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et les passifs d'impôts différés d'une même entité imposable sont compensés si, et seulement si, ils sont liés à des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Actions propres

Les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés. Ils sont classés sous la rubrique « Actions propres » jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les résultats de cession de ces actions propres sont imputés directement sur les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Reconnaissance du revenu

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », le produit d'une transaction faisant intervenir une prestation de services est comptabilisé en fonction de l'avancement de la transaction à la date de clôture si le résultat de cette transaction peut être estimé de façon fiable.

Le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- Le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction bénéficieront au Groupe ;
- Le degré d'avancement à la date d'arrêté peut être évalué de façon fiable ;
- Les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Dans le cas du Groupe, les revenus sont reconnus :

- Soit en fonction des volumes gérés (confirmés par les relevés des opérateurs ou issus des systèmes internes) ;
- Soit lors de la réalisation d'une prestation ponctuelle ;
- Soit de manière linéaire sur la durée du contrat pour des prestations continues facturées forfaitairement (minimum garanti)

Calcul du résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de tous les instruments de capitaux propres ayant un effet potentiellement dilutif.

Information sectorielle

Depuis le 1^{er} juillet 2010, l'activité du groupe se décline en six Business Units qui constituent autant de secteurs opérationnels :

- Community services (Services Communautaires);
- B2O (Business to operators).
- Indirect sales (Ventes indirectes);
- Bien Etre (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Grand Public (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Online Games (jeux en ligne);

Note 3. Faits marquants de la période

Cession des filiales CAT et TAKTIL

Le 10 décembre 2010, sur la base des comptes au 30 novembre 2010, le groupe a cédé l'intégralité des parts de ses filiales CAT (dans laquelle avaient été transférées en date du 1^{er} août 2010 les activités « Bien Etre Direct marketing » et « Grand Public Direct marketing ») et TAKTIL pour un montant respectif de 400 K€ et de 300 K€, payables sur 2 ans (cf. Note 9).

Dans le cadre de cette transaction, le groupe a également consenti deux prêts d'un montant global de 385 K€ à CAT payable en 24 mensualités au taux d'intérêt de 3%.

Par ailleurs, un délai dans le remboursement du compte courant de CAT pour un montant de 1°164°K€ a été accordé avec un taux d'intérêt de 4% et sur 52 mensualités.

Une créance client de 284 K€ a également été échelonnée sur 18 mois avec un taux d'intérêt de 3%.

Plan de sauvegarde de l'emploi

Le conseil d'administration du 8 novembre 2010 a décidé d'autoriser la mise en place d'un plan de licenciement pour motif économique visant la suppression de 20 postes maximum afin d'adapter les effectifs à la nouvelle structures du groupe. L'ensemble des départs ont eu lieu sur le 2nd semestre de l'exercice à l'exception d'une personne.

Le coût de ce plan de sauvegarde de l'emploi est de 963 K€ a été enregistré dans le résultat opérationnel au 30 juin 2011 dont 609 K€ en charges de personnel, 173 K€ en impôts et taxes, et 180 K€ en achats et charges externes. Les dettes liées à ce plan sont de 350 K€ au 30 juin 2011 et présentées en autres passifs courants.

Contrats conclus au cours de l'exercice

Fin septembre, la société a vendu 2 licences permettant l'utilisation du logiciel Blogsphere sur le territoire japonais aux sociétés japonaises Skykitt co. Ltd et Wisetrade co. Ltd pour un montant de 828 K€ (90 000 K¥). Les créances relatives à la vente de ces 2 licences sont payables trimestriellement sur 2 ans.

En raison des évènements intervenus au Japon en mars 2011 qui ont eu, entre autre un impact important sur l'activité économique de ce pays, INDEX MULTIMEDIA a été amené à déprécier la créance résultant de ces ventes à hauteur de 336 K€. Une provision pour dépréciation de 600 K€ a été comptabilisée au 30 juin 2011 pour présenter une valeur comptable du logiciel Blogosphere à zéro.

Lancement du jeu Tower of Druaga

Le 22 décembre 2010, a eu lieu la sortie officielle du jeu en ligne *Tower of Druaga – The recovery of Babylim*. Jusqu'au 27 janvier 2011, date d'ouverture de la boutique en ligne, le jeu était entièrement gratuit.

Nomination d'un nouvel administrateur indépendant

L'assemblée générale du 17 décembre 2010 a décidé de nommer M. Claude YOSHIZAWA en qualité d'administrateur indépendant pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Démission d'un Directeur Général Délégué

M. Fumiaki YAMATO a présenté sa démission de ses fonctions de Directeur Général Délégué le 31 décembre 2010. Cette démission a été approuvée par le conseil d'administration du 27 janvier 2011

Litige avec un salarié

La société s'est vue notifier, en date du 13 juillet 2010, une convocation devant le bureau de conciliation du Conseil des Prud'hommes à la demande d'un salarié qui sollicite l'examen par le tribunal de la résiliation judiciaire de son contrat de travail, aux torts d'INDEX MULTIMEDIA, et le paiement de la somme globale de 682 625 €.

Il convient de noter que ce salarié a fait l'objet par la suite d'un licenciement pour faute grave, notifié par courrier daté du 29 septembre 2010, pour des motifs n'ayant aucun rapport avec ceux invoqués par ce dernier à l'appui de sa demande en résiliation judiciaire.

Conformément à la norme IAS 37 sur les passifs, une provision a été enregistrée dans les comptes.

Investigation du service des enquêtes de l'AMF

La société a fait l'objet d'une investigation du service des enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers concernant l'absence d'information communiquée dans le prospectus du 23 décembre 2009 et de la note d'information complémentaire du 11 janvier 2010 au sujet du contrôle fiscal notifié le 23 décembre 2009.

Les conclusions de cette investigation sont en cours d'examen par le Collège de l'AMF.

Note 4. Evénements postérieurs à la clôture

Le mardi 4 octobre 2011, la société a fait l'objet d'une perquisition de la brigade financière suite à deux ordonnances émises par les tribunaux de grande instance de Toulouse et de Paris concernant une présomption envers la filiale 123 Multimédia Ltd qui se serait soustraite aux déclarations et au paiement de l'impôt société et de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette filiale domiciliée au Royaume Uni a effectué les formalités de déclaration et de paiement de ces éléments aux autorités anglaises.

Le groupe a fait appel de ces deux ordonnances.

Note 5. Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation

Les entités comprises dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2011 sont les suivantes :

Entités	Pays	% Intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation
INDEX MULTIMEDIA	France	100,00%	100,00%	Sté mère
ADRIAN BAY	France	100,00%	100,00%	I.G.
LIVRE	France	100,00%	100,00%	I.G.
3614	France	100,00%	100,00%	I.G.
123 MULTIMEDIA Limited	Grande-Bretagne	100,00%	100,00%	I.G.
CLEVER TECHNOLOGIES	Maroc	99,87%	99,87%	I.G.
TMC	France	100,00%	100,00%	I.G.
JEUX	France	100,00%	100,00%	I.G.

Évolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué entre le 30 juin 2010 et le 30 juin 2011 de la manière suivante :

Société	Pays	% Intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation	Évolution
CAT	France	100,00%	100,00%	I.G.	Cession - Activités abandonnées
TAKTIL	France	100,00%	100,00%	I.G.	Cession - Activités abandonnées
A3W Telecom	Luxembourg	100,00%	100,00%	I.G.	Liquidation avec transmission du passif
LUNA	France	100,00%	100,00%	I.G.	Cession
STI	France	100,00%	100,00%	I.G.	Transfert universel de patrimoine
123 MULTIMEDIA EDITION	France	100,00%	100,00%	I.G.	Transfert universel de patrimoine
ACHETER	France	100,00%	100,00%	I.G.	Transfert universel de patrimoine

Les filiales CAT et TAKTIL ont été cédées en date du 10 décembre 2010, sur une base des comptes au 30 novembre 2010, pour un montant respectif de 400 K€ et de 300 K€, payables sur 2 ans. Cette opération a généré un résultat de cession de 731 K€ et de 240 K€ présenté en Résultat des activités abandonnées.

La filiale LUNA a été cédée le 22 mars 2011 pour un montant de 3 K€ présenté en Résultat opérationnel.

Le conseil d'administration du 27 janvier 2011 a décidé que les filiales STI, 123 Multimédia Edition et Acheter, détenues chacune à 100%, feraient l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au 31 mars 2011 vis à vis de leur maison mère INDEX MULTIMEDIA.

Ce même conseil d'administration a décidé également les liquidations anticipées des filiales A3W Telecom, intervenue le 4 mars 2011, et de CLEVER TECHNOLOGIES Maroc attendue sur le 1^{er} semestre de l'exercice clos au 30 juin 2012.

Note 6. Goodwill

Le goodwill a été affecté aux différentes UGT définies par le Groupe selon la nouvelle organisation en vigueur au 1^{er} juillet 2010.

Au 30 juin 2011 les goodwill s'établissent comme suit :

En K€	Valeur brute au 30/06/2011 (12 mois)	Cumul dépréciation 30/06/2011 (12 mois)	Valeur nette au 30/06/2011 (12 mois)
UGT « Indirect sales »	10 731	(5 109)	5 622
UGT « Community services »	8 507	(3 831)	4 676
UGT « B2O »	9 923	(4 469)	5 454
UGT totalement dépréciées	47 177	(47 177)	-
Total	76 338	(60 586)	15 752

Pour rappel, au 30 juin 2010, les goodwill s'établissaient comme suit :

En K€	Valeur brute au 30/06/2010 (12 mois)	Cumul dépréciation 30/06/2010 (12 mois)	Valeur nette au 30/06/2010 (12 mois)
UGT « Indirect sales »	10 731	(5 109)	5 622
UGT « Community services »	8 507	(3 831)	4 676
UGT « B2O »	9 923	(4 469)	5 454
UGT totalement dépréciées	47 177	(47 177)	-
Total	76 338	(60 586)	15 752

Au 30 juin 2010, le goodwill a été réaffecté selon le poids respectif de la marge nette directe lors de l'exercice 2009-2010, aux UGT suivantes :

- Indirect sales ;
- Community services ;
- B2O.

Les résultats du test de dépréciation ont conduit à constater une dépréciation de 276 K€ pour l'UGT Indirect Sales.

Dépréciation du goodwill

Le test de dépréciation de ces goodwill a été effectué selon la méthode décrite ci-dessous.

Les hypothèses utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité sont les suivantes :

- Taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital (12% au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010) y compris un bêta pour prendre en compte une prime de risque ;
- Les cash-flows ont été déterminés à partir du business plan à trois ans ;
- Taux de croissance à l'infini : 2% au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010.

Les principales hypothèses utilisées tiennent compte de la meilleure estimation des taux de pénétration des nouvelles offres, des décisions des principaux opérateurs en termes de prix des services et d'accessibilité au trafic, du niveau des dépenses opérationnelles nécessaires pour faire face au rythme de renouvellement des produits et au positionnement des intervenants existants ou entrants sur le marché.

L'analyse de la sensibilité de la différence entre la valeur d'utilité de l'UGT et sa valeur comptable est présentée selon les deux paramètres retenus ci-dessous :

- Variation de plus ou moins 1 % du taux d'actualisation ;
 - Variation de plus ou moins 10 % du chiffre d'affaires.
- Analyse de la sensibilité sur l'UGT « Indirect sales »

Variation du taux d'actualisation	Variation du chiffre d'affaires	-10%	0%	+10%
-1%		(2 547)	1 550	5 648
0%		(2 948)	754	4 455
+1%		(3 275)	103	3 480

- Analyse de la sensibilité sur l'UGT « B2O »

Variation du taux d'actualisation	Variation du chiffre d'affaires	-10%	0%	+10%
-1%		77	2 276	4 475
0%		(482)	1 506	3 493
+1%		(939)	875	2 690

- Analyse de la sensibilité sur l'UGT « Community services »

Variation du taux d'actualisation	Variation du chiffre d'affaires	-10%	0%	+10%
-1%		10 074	13 632	17 189
0%		8 482	11 688	14 894
+1%		7 181	10 099	13 018

Note 7. Immobilisations incorporelles

Au 30 juin 2011

Les variations de la période des immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

	Logiciels et droits assimilés	Relations contractuelles	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	2 941	9 896	1 701	14 538
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(2 711)	(9 896)	(212)	(12 819)
Valeurs nettes à l'ouverture (1)	230	-	1 489	1 719
Acquisitions (2) (3)	503	-	1 126	1 629
Cessions	(2)	-	-	(2)
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre (4)	(9)	-	-	(9)
Autres variations (5)	335	-	(1 370)	(1 035)
Valeurs brutes à la clôture	3 768	9 896	1 457	15 121
Amortissements et provisions (6)	(1 145)	-	-	(1 145)
Cessions	2	-	-	2
Écart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre (4)	4	-	-	4
Autres variations (5)	988	-	-	988
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(2 862)	(9 896)	(212)	(12 970)
Activités destinées à être cédées	-	-	-	-
Valeurs nettes à la clôture	906	-	1 245	2 151

Les frais activables concernent des coûts de développement de nouvelles fonctionnalités SNS pour le site Tchathe.com, ainsi que Tower of Druaga. Ces fonctionnalités n'ayant pas encore été déployées, ces coûts sont enregistrés en immobilisations en-cours.

Il n'existe pas d'autres coûts susceptibles d'être activés.

- (1) Hors actifs non courants relatifs aux activités abandonnées de CAT ;
- (2) Acquisitions de logiciels et droits assimilés de 503 K€ dont :
 - a. SNS pour 308 K€ ;
 - b. Tower of Dragua pour 193 K€ ;
- (3) - Immobilisations incorporelles en cours de 1 004 K€ dont :
 - a. Oshokuji navi pour 706 K€
 - b. Projet online game pour 238 K€ ;
 - c. Projet social game pour 60 K€
- Mise en service d'immobilisations en cours sur l'exercice de 73 K€ dont :
 - a. Tower of Druaga pour 32 K€ ;
 - b. SNS pour 41 K€ ;
- (4) La variation de périmètre correspond à la sortie de Taktil : les actifs de Taktil n'ont pas été présentés au 30 juin 2010 en Actifs non courants destinés à être cédés ;
- (5) Dont reclassement de 1 326 K€ du poste immobilisations incorporelles en cours au poste logiciels et droits assimilés pour les projets suivants dont :
 - a. Blogosphere pour 900 K€ ;
 - b. Tower of Druaga pour 313 K€ ;
 - c. SNS pour 122 K€ ;
Dont 1 035 K€ de mises au rebut ;
- (6) Dont 300 K€ d'amortissements et une provision pour dépréciation de 600 K€ sur Blogosphere ;

Au 30 juin 2010

Les variations de la période des immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

En K€	Logiciels et droits assimilés	Relations contractuelles	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	2 715	9 896	2 415	15 026
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(2 527)	(9 896)	(88)	(12 511)
Valeurs nettes à l'ouverture	188	-	2 327	2 515
Acquisitions (1)	149	-	1 299	1 448
Cessions	(199)	-	-	(199)
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	95	-	(95)	-
Valeurs brutes à la clôture	2 760	9 896	3 619	16 275
Amortissements	30	-	(1 145)	(1 115)
Cessions	133	-	-	133
Écart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(2 364)	(9 896)	(1 233)	(13 493)
Activités destinées à être cédées	-	-	(1 064)	(1 064)
Valeurs nettes à la clôture	396	-	1 322	1 719
dont actifs en location financement	-	-	-	-

- (1) Les acquisitions d'autres immobilisations incorporelles concernent des immobilisations en cours. Il s'agit des projets :
- Refonte du site Tchatche (923 K€). Le budget global est de 5,720 K€. Les coûts s'étalent sur une période allant jusqu'à fin juin 2013. Les développements réalisés sur le mois sont mis en service à la fin du mois.
 - Tower of Druaga (281 K€) : 95 K€ ont été immobilisés sur la période (reclassé en logiciels et droits assimilés). Le budget global (investissement + charges) s'élèvent à 359 K€.

Au 30 juin 2010, les relations contractuelles valorisées dans le cadre de l'acquisition de la société WONDERPHONE ont été intégralement amorties.

Note 8. Immobilisations corporelles

Au 30 juin 2011

Les variations de la période des immobilisations corporelles sont présentées ci-dessous :

En K€	Installation Techniques, Matériel & outillage	Autres Immobilisations Corporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	5 549	2 999	8 548
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(5 230)	(2 091)	(7 321)
Valeurs nettes à l'ouverture (1)	319	908	1 227
Acquisitions	12	5	17
Cessions (2)	(132)	(144)	(276)
Ecart de conversion	-	-	-
Variations de périmètre (3)	(6)	(62)	(68)
Autres variations (5)	(2 696)	(1 040)	(3 736)
Valeurs brutes à la clôture	2 727	1 758	4 485
Amortissements	(224)	(191)	(415)
Dépréciations suite à test de valeur	-	-	-
Cessions (2)	128	136	264
Ecart de conversion	-	-	-
Variations de périmètre (3)	3	40	43
Autres variations (5)	2 695	766	3 461
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(2 628)	(1 340)	(3 968)
Activités destinées à être cédées	-	-	-
Valeurs nettes à la clôture	99	418	517
dont actifs en location financement (4)	44	-	44

(1) Hors actifs non courants relatifs aux activités abandonnées de CAT ;

(2) Les cessions correspondent principalement à des mises au rebut ;

(3) La variation de périmètre correspond à la sortie de Taktil : les actifs de Taktil n'ont pas été présentés au 30 juin 2010 en Actifs non courants destinés à être cédés ;

(4) Il ne reste qu'un seul contrat de crédit bail (EMC2) au 30 juin 2011;

(5) Mises au rebut ;

Au 30 juin 2010

Les variations de la période des immobilisations corporelles sont présentées ci-dessous :

En K€	Installation Techniques, Matériel & outillage	Autres Immobilisations Corporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	8 771	3 379	12 150
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(8 421)	(1 812)	(10 233)
Valeurs nettes à l'ouverture	350	1 567	1 917
Acquisitions	38	4	42
Cessions (1)	(3 259)	(335)	(3 594)
Ecart de conversion	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-
Autres variations	(1)	-	(1)
Valeurs brutes à la clôture	5 549	3 048	8 597
Amortissements	(244)	(258)	(502)
Dépréciations suite à test de valeur	-	-	-
Cessions	3 434	(60)	3 374
Ecart de conversion	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-
Autres variations	1	-	1
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(5 230)	(2 130)	(7 360)
Activités destinées à être cédées	-	(9)	(9)
Valeurs nettes à la clôture	319	909	1 227
dont actifs en location financement	151	-	151

(1) Les cessions des installations techniques correspondent à la sortie des contrats de crédit bail. Au 30 juin 2010 il ne reste qu'un seul contrat (EMC2).

Note 9. Actifs financiers non courants et courants

Au 30 juin 2011

Les variations de la période des actifs financiers non courants sont présentées ci-dessous :

En K€	30/06/2010	Augmentations	Remboursements / Cessions	Actualisation / dépréciation	30/06/2011
Titres de participations dans des sociétés non consolidées	-	-	-	-	-
Prêts et créances (1)	279	1 549	(672)	(44)	1 112
Actions propres	-	142	(142)	-	-
Autres actifs financiers sur cessions (2)	2	770	(182)	(43)	547
Total brut	281	2 461	(996)	(87)	1 659
Provisions sur titres de participations dans des sociétés non consolidées	-	-	-	-	-
Actifs financiers	281	2 461	(996)	(87)	1 659
- dont Part courant	-	1 081	(638)	-	849
- dont Part non courante	281	1 380	(358)	(87)	810

(1) Les augmentations de prêts correspondent :

- a. Prêt sans garantie de 385 K€ à CAT remboursable sur 2 ans et rémunéré au taux de 3%.
Ce prêt actualisé s'élève à 278 K€ au 30 juin 2011 dont 51 K€ présentés en actifs financiers non courants et 227 K€ présentés en actifs financiers courants ;
- b. Prêt sans garantie de 1 164 K€ à CAT dont 793 K€ remboursable sur 4 ans à compter du 31.05.2011 et rémunéré au taux d'intérêt de 4%.
Ce prêt actualisé s'élève à 735 K€ au 30 juin 2011 dont 520 K€ en actifs financiers non courants et 215 K€ présentés en actifs financiers courants.

(2) Les augmentations d'actifs financiers sur cessions correspondent principalement à la créance sans garantie GENESIS sur la cession des titres CAT et TAKTIL pour 700 K€.

Au 30 juin 2011, cette créance actualisée s'élève à 547 K€ dont 168 K€ en actifs financiers non courants et 379 K€ présentés en actifs financiers courants. Cette créance est échelonnée sur 2 ans et rémunérée à 2,4%.

Au 30 juin 2010

Les variations de la période des actifs financiers non courants sont présentées ci-dessous :

En K€	30/06/2009	Augmentations	Cessions	Dépréciation	30/06/2010
Titres de participations dans des sociétés non consolidées	-	-	-	-	-
Prêts et créances	480	-	(202)	-	279
Autres actifs financiers	2	-	-	-	2
Total brut	482	-	(202)	-	281
Provisions sur titres de participations dans des sociétés non consolidées	-	-	-	-	-
Actifs financiers	482	-	(202)	-	281
- dont Part courant	-	-	-	-	-
- dont Part non courante	482	-	(202)	-	281

Note 10. Autres actifs non courants

Les variations de la période des autres actifs non courants sont présentées ci-dessous :

En K€	30/06/2010	Augmentations	Reclassement en courant	Actualisation / dépréciation	30/06/2011
Créance d'impôt non courante (1)	1 056	-	(1 094)	38	-
Créances clients non courantes (2)	-	406	(103)	(150)	153
Autres actifs non courants	1 056	406	(1 197)	(112)	153

- (1) La créance d'impôt est issue d'une demande de carry back récupérable en 2012 de 1 094 K€ et actualisée jusqu'au 30 juin 2010 à 3,2% sur 1 an. La créance est présentée en courant au 30 juin 2011.
- (2) Ce poste comprend :
- Créances clients sans garantie de 815 K€ sur la vente de 2 licences Blogosphere. Ces deux créances clients sont échelonnées sur 2 ans et actualisées au taux d'Euribor 1 an + 1%. Au 30 juin 2011, l'une de ces créances a été provisionnée à 100% pour 336 K€ dont 48 K€ présentés en non courant et 288 K€ présentés en courant. L'autre créance s'élève à 290 K€ au 30 juin 2011 dont 47 K€ présentée en non courant et 243 K€ en courant.
 - Créance client sur CAT de 284 K€ échelonnée sur 18 mois et actualisée au taux d'Euribor 1 an + 1%, dont 106 K€ présenté en non courant et 174 K€ présenté en courant.

Note 11. Créances clients

Le poste clients a évolué comme suit :

En K€	30/06/2011	30/06/2010
Créances clients brutes (1)	8 385	11 963
Dépréciations (2)	(3 396)	(2 616)
Créances clients nettes	4 989	9 347

- (1) Ce poste comprend au 30 juin 2011 les créances France Télécom cédées à la société d'affacturage, Factocic pour 467 K€ (contre 2 069 K€ au 30 juin 2010).
- (2) Dont 2 080 K€ de créances sur la société France Télécom.

La ventilation par antériorité des créances clients et des dépréciations correspondantes s'effectue de la manière suivante :

En K€	30/06/2011	Non échues	A moins de trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	A plus de neuf mois
Créances clients brutes	8 385	3 281	802	1 211	36	3 055
Dépréciations	(3 396)	-	-	(341)	-	(3 055)
Créances clients nettes	4 989	3 281	802	870	36	0

En K€	30/06/2010	Non échues	A moins de trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	A plus de neuf mois
Créances clients brutes	11 963	7 027	2 513	207	85	2 131
Dépréciations	(2 616)	-	(670)	(21)	-	(1 925)
Créances clients nettes	9 347	7 027	1 843	186	85	206

Note 12. Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants est présenté ci-dessous :

En K€	30/06/2011	30/06/2010
Créances fiscales (1)	1 398	1 922
Créances sociales	22	12
Autres créances (2)	68	719
Charges constatées d'avance	355	486
Total net	1 843	3 139

(1) Cf. Note 10 ;

(2) Les autres créances concernent principalement des avances sur commandes (67 K€ au 30 juin 2011 contre 699K€ au 30 juin 2010).

Note 13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

En K€	30/06/2011	30/06/2010
Valeurs Mobilières de Placement	266	26
Disponibilités	193	1 871
Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts	459	1 897
Découverts & Concours bancaires courants	(1)	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	458	1 891

Note 14. Capitaux propres

Capital social

Le capital au 30 juin 2011 s'établit à 1 346 K€, divisé en 13 456 570 actions d'une valeur nominale de 0,10 euros. Toutes les actions bénéficient d'un droit de vote simple.

Le nombre moyen d'actions en circulation au 30 juin 2011 s'établit comme suit :

	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation à l'ouverture	13 160 535	8 115 559
Augmentation de capital	-	5 074 135
Amortissement de capital	-	-
Variations des actions propres	1 526	(29 159)
Nombre moyen d'actions en circulation à la clôture	13 162 061	13 160 535

Actions propres

Au 30 juin 2011, la société INDEX MULTIMEDIA détient un portefeuille d'actions propres composé de 294 509 actions d'une valeur totale de 364 K€ sur la base du cours du mois de juin 2011.

Les actions propres sont présentées en diminution des capitaux propres consolidés au 30 juin 2011.

Le nombre d'actions propres a évolué comme suit :

	Nombre	Valeur (1)
Nombre d'actions propres au 30 juin 2010	296 035	314 739
Acquisitions de l'exercice	113 032	
Cessions de l'exercice	114 558	
Annulations de l'exercice	-	
Nombre d'actions propres au 30 juin 2011	294 509	364 388

(1) Correspond à la valeur nette comptable des actions propres dans les comptes individuels d'INDEX MULTIMEDIA SA.

Dividendes

La société INDEX MULTIMEDIA n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010. La société n'envisage pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011.

Paievements en actions

- **Autorisation d'un programme d'attribution d'actions gratuites aux salariés jusqu'à 10% du capital**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008, le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'INDEX MULTIMEDIA. L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés : 10% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Durée minimale pour l'acquisition des titres : deux ans, sauf cas exceptionnels. A l'issue de la période d'acquisition, cette opération emportera augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires ;
- Durée minimale d'obligation de détention des titres : deux ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

Lors de l'assemblée générale du 13 mai 2008, une délégation de 38 mois a été donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration pour attribuer ces actions.

Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

- **Autorisation d'un programme d'option de souscription et d'option d'achat jusqu'à 5 % du capital**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009, le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer aux salariés et mandataires sociaux d'INDEX MULTIMEDIA des :

- options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou
- options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales.

L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés et aux mandataires sociaux : 5% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Prix de souscription des actions : il ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédent le jour ou les options de souscription seront consenties ;
- Prix d'achat des actions : il ne pourra être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par de la société ;
- Durée d'exercice maximal : huit ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

Lors de cette dernière assemblée générale, une délégation de 38 mois a été donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration pour attribuer ces options.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

Note 15. Gestion des risques

Risque sur actions

INDEX MULTIMEDIA place sa trésorerie en SICAV monétaire à risque faible.

Concernant les actions propres, une diminution du cours du titre INDEX MULTIMEDIA d'un euro conduirait à une baisse de valeur de 295 K€.

Risque sur le cours des actions : le degré d'exposition de la société face aux risques relatifs au cours des actions est quasi inexistant du fait que cette dernière n'intervient pas sur les marchés et ne détient aucun instrument financier classique ou dérivé.

Risque de taux

Le Groupe est endetté à hauteur de 855 K€ vis-à-vis de sa société mère. Cette dette est rémunérée au taux Euribor 1 an+1%. Il en résulte un risque de taux correspondant.

Compte tenu de la nature de ce financement, aucun test de sensibilité n'a été effectué au 30 juin 2011.

Risque de change

Suite au désengagement dans les filiales étrangères (Amérique du Nord, Asie et Europe), l'activité réalisée à l'international est presque exclusivement réalisée en euro. De ce fait, la société n'est plus exposée de façon significative aux fluctuations de parité euro avec d'autres monnaies.

Tous les risques de change sont appréhendés à la clôture de chaque arrêté des comptes et des provisions sont constatées sur les risques de change au niveau des créances et dettes en devises.

Par ailleurs, il n'existe pas d'engagement hors bilan en devises.

Risque de crédit

Le Groupe est exposé à un risque de crédit en cas de défaillance de l'un de ses clients. Il fait en sorte de ne pas créer ni entretenir de dépendance vis-à-vis d'eux. Des procédures sont mises en place pour encadrer et limiter ce risque (cf. Note 11).

L'exposition au risque de crédit s'est accrue suite à l'échelonnement du paiement de certains prêts et créances consentis dans le cadre de l'activité d'INDEX MULTIMEDIA ou suite à la cession de la société CAT. Ces échelonnements sont accordés pour des durées comprises entre 12 et 48 mois, et rémunérés en conséquence.

Risque de liquidité

Suite à la cession des activités bien-être direct marketing et grand public direct marketing portée par la société CAT, le groupe s'est séparé d'activités devenues déficitaires.

Le degré d'exposition au risque de contrepartie est faible compte tenu du profil de la clientèle d'INDEX MULTIMEDIA. La concentration de ce risque lié aux comptes clients est limitée par le nombre de clients. L'activité est toutefois majoritairement effectuée avec deux clients principaux.

INDEX MULTIMEDIA, à l'exception de son contrat de factor pour les créances France Télécom (cf. Note 18), n'a contracté aucun emprunt auprès des établissements de crédit.

Note 16. Résultat par action

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois) retraité
Résultat net pour les opérations poursuivies, part du Groupe	(3 842)	875
Résultat net pour les opérations abandonnées, part du Groupe	(648)	(875)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base	13 166 488	10 500 337
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement (1)	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par	13 166 488	10 500 337
Résultat par action de base (en euro) pour les opérations poursuivies	-0,292	0,084
Résultat par action de base (en euro) pour les opérations abandonnées	-0,049	-0,084
Résultat par action de base (en euros) total	-0,341	0,000
Résultat par action dilué (en euros) total	-0,341	0,000

(1) AUCUN INSTRUMENT DILUTIF N'A ETE EMIS A CE JOUR (CF. NOTE 14).

Note 17. Provisions

Provisions pour engagements de retraite

Les avantages au personnel provisionnés au 30 juin 2011 concernent les indemnités conventionnelles de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises du Groupe.

La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élevé au 30 juin 2011 à 191 K€ (contre 307 K€ au 30 juin 2010).

- Variation de la période

En K€	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)
Provision au bilan à l'ouverture	(307)	(292)
Variations de périmètre	5	-
Charges nettes de la période (détail ci-après)	12	(128)
Reprises nettes de la période	212	(0)
Prestations payées sur la période	-	-
Autres variations	-	-
Activités destinées à être cédées	(113)	113
Provision au bilan à la clôture	(191)	(307)

- Charges nettes de la période

En K€	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)
Coûts des services rendues	11	42
Coûts financiers	5	16
Pertes actuariels	(29)	70
Charges de la période	(12)	128
Charges de restructuration (plan social)	-	-
Charges totales	(12)	128

- Provision pour pensions et autres avantages assimilés

En K€	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)
Indemnités de départ à la retraite	(191)	(307)
Médailles du travail	-	-
Autres	-	-
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	(191)	(307)

- Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont :

	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)
Taux d'actualisation	4,85%	4,30%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux moyen d'inflation anticipée	2,00%	2,15%
Taux de progression des salaires	2,00%	2,15%
Taux de charges sociales	45%	45%
Table de mortalité	2002 avec décalages d'âges	2002 avec décalages d'âges

Autres provisions

Les variations sur l'exercice clos au 30 juin 2011 des autres provisions se décomposent comme suit :

En K€	Provisions pour litiges			Total provisions pour litiges	Autres provisions	Total
	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Litiges fiscaux			
Valeurs à l'ouverture 30/06/2010 (12 mois)	1 642	392	104	2 138	58	2 196
Dotations (1)	110	687	-	797	40	837
Reprises utilisées	(82)	(70)	-	(152)	-	(152)
Reprises non utilisées	(345)	-	-	(345)	-	(345)
Écart de conversion	-	-	-	-	(20)	(20)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Valeurs à la clôture 30/06/2011 (12 mois)	1 325	1 009	104	2 438	78	2 516
- dont part courante	101	1 009	52	1 162	-	1 163
- dont part non courante	1 224	-	52	1 276	78	1 353

(1) LA DOTATION DE 687 K€ CORRESPOND PRINCIPALEMENT A UNE PROVISION SUR UN LITIGE AVEC UN SALARIE (CF. NOTE 3).

Note 18. Passifs financiers

Au 30 juin 2011

Les variations des passifs financiers de la période sont présentées ci-dessous :

en K€	Dettes sur location financement	Prêt Index Holdings Japon (1)	Affacturation (2)	Autres passifs financiers	Total
Valeurs à l'ouverture 30/06/2010	156	1 060	1 066	6	2 288
Augmentation			-		-
Diminution	(98)	(205)	467	(6)	158
Variation	-	-	(1 066)	-	(1 066)
Autres variations	-			-	-
Valeurs à la clôture 30/06/2011	57	855	467	-	1 380
- dont part courante	57	281	467	-	806
- dont part non courante	-	574	-	-	574

- (1) INDEX CORPORATION (ex-INDEX HOLDING JAPON) a accordé un prêt à INDEX MULTIMEDIA, d'un montant de 1 000 milliers d'euros, remboursable en 36 mensualités du 31 octobre 2010 jusqu'au 31 juillet 2013, au taux Euribor 1 an + 1%. Les modalités de remboursement du prêt ont été renégociées dans un avenant signé le 31 août 2011.
- (2) Au 30 juin 2011, INDEX MULTIMEDIA bénéficie d'un contrat d'affacturation auprès de la Banque Populaire Factorem pour un montant correspondant aux créances France Telecom par période de deux mois. Ces créances sont intégralement mobilisées pour un montant de 467 K€.

L'échéancier des dettes financières par flux de décaissements futurs est présenté ci-dessous :

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes sur location financement	57	-	-	57
Prêt Index Holdings Japon	281	574		855
Affacturation (1)	467	-	-	467
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Total	806	574	-	1 380

L'endettement financier est présenté ci-dessous :

en K€	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)
Dettes financières	1 380	2 288
Disponibilités	(459)	(1 897)
Endettement financier net	921	391

Au 30 juin 2010

Les variations des passifs financiers de la période sont présentées ci-dessous :

en K€	Dettes sur location financement	Prêt Index Holdings Japon	Affacturation	Autres passifs financiers	Total
Valeurs à l'ouverture 30/06/2009	254	7 000	3 020	6	10 280
Augmentation (1)	-	1 060	-	-	1 060
Diminution	(98)	-	-	-	(98)
Variation (2)	-	-	(1 954)	-	(1 954)
Autres variations (3)	-	(7 000)	-	-	(7 000)
Valeurs à la clôture 30/06/2010	156	1 060	1 066	6	2 288
- dont part courante	99	310	1 066	6	1 481
- dont part non courante	56	750	-	-	807

- (1) INDEX CORPORATION (ex-INDEX HOLDING JAPON) a accordé un prêt à INDEX MULTIMEDIA, d'un montant de 1 000 milliers d'euros, remboursable en 36 mensualités du 31 octobre 2010 jusqu'au 30 septembre 2013, au taux euribor 1 an + 1%.
- (2) Les variations des passifs financiers correspondent aux avances sur financement des créances reçues par Factocic.
- (3) Les autres variations correspondent à l'augmentation de capital souscrite essentiellement par la société mère Japonaise INDEX CORPORATION (ex-INDEX HOLDING JAPON), par compensation de l'intégralité de sa créance qu'elle détenait sur la société.

L'échéancier des dettes financières par flux de décaissements futurs est présenté ci-dessous :

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes sur location financement	99	56	-	155
Prêt Index Holdings Japon	310	750	-	1 060
Affacturation	1 066	-	-	1 066
Autres passifs financiers	6	-	-	6
Total	1 481	807	-	2 288

Note 19. Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

en K€	30/06/2011	30/06/2010
Dettes d'impôt sur les sociétés (1)	1 750	1 750
Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes sociales	819	1 158
Dettes fiscales	1 576	2 469
Produits constatés d'avance	360	107
Autres passifs courants	158	370
Total autres passifs courants	2 914	4 105

(1) Contrôle fiscal au titre de la comptabilité portant sur la période allant du 01/07/05 au 30/06/08

La société INDEX MULTIMEDIA a reçu au cours du mois de décembre 2009, une notification de redressement relative aux exercices clos les 30 juin 2006, 2007 et 2008 et portant sur le non dépôt d'imprimés fiscaux concernant l'état de suivi du mali technique mentionné à l'article 1763-I-e du Code General des Impôts conduisant à une amende de 5% du montant du mali technique pour chaque exercice soit au total 8 123 184 euros. Il est établi que l'absence de production de ce document n'a entraîné aucune conséquence dommageable pour le Trésor Public s'agissant d'une omission de pure forme. La société, qui conteste ce redressement, a proposé une somme de 150 000 euros le 5 avril 2010. A ce jour, l'administration fiscale ne s'est pas prononcée sur cette proposition. Dans ce contexte, le groupe a maintenu la provision de 1 750K€ constatée en dette d'impôt sur les sociétés dans les comptes au 31 décembre 2009. La contrepartie a été constatée en charge d'impôt en application d'IAS 12.

Note 20. Charges de personnel et effectifs

La ventilation des charges de personnel se présente comme suit :

en K€	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois) retraité
Salaires et traitements	2 904	2 887
Charges sociales	1 115	1 379
Autres charges de personnel	-	-
Total	4 019	4 266

Les charges de personnel au 30 juin 2011 comprennent 194 K€ de dotation provision PSE (cf. Note 3).

Conformément à la norme IFRS 5, l'effectif moyen du groupe sur la période sans les filiales CAT et Taktel est de :

Effectifs moyens	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois) retraité
Cadres	45	75
Non cadres	27	46
Total	72	121

Note 21. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent comme suit :

en K€	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois) retraité
Autres produits opérationnels	509	1 700
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	214	26
Profits de change & opérations à terme	89	61
Autres produits (1)	206	1 613
Autres charges opérationnels	(572)	(654)
VNC des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	(283)	(310)
Pertes de change & opérations à terme	(108)	(107)
Jetons de présence	(37)	(40)
Résultat net sur cession LUNA	(14)	-
Autres charges	(130)	(197)
Total	(63)	1 046

(1) Dont 1 495 K€ de produits au 30 juin 2010 sur le contrat Digital Kreis

Note 22. Résultat financier

Les produits et charges financiers se présentent comme suit :

en K€	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois) retraité
Autres produits financiers	24	127
Reprises de provisions sur actifs financiers	-	127
Ecart de juste valeur des actifs financiers positif	-	-
Intérêts sur actifs financiers	24	-
Autres charges financières	(60)	(103)
Dotations aux provisions sur actifs financiers	-	-
Charge liée à la désactualisation des passifs	-	-
Abandons de créance accordés	-	-
Ecart de juste valeur des actifs financiers négatif	-	(54)
Affecturation	(1)	(11)
Actualisation	(59)	(38)
Coût de l'endettement net	16	(32)
Résultat financier	(20)	(8)

Note 23. Impôts sur les résultats

Charges d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit au 30 juin 2011 :

en K€	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois) retraité
Impôts exigibles	(48)	1 108
Impôts différés	6	-
Total	(42)	1 108

en K€	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)
Créances sur impôts courants	1 094	24
Créances sur impôts non courants	-	1 068
Dettes sur impôts courants (1)	1 750	1 750

(1) Voir note 18 : Autres passifs courants.

Il est à noter que le déficit fiscal généré sur l'exercice est de 3 405 K€. Le montant de la créance d'impôt est issu d'une demande de carry back récupérable en 2012.

Rationalisation de la charge d'impôt

La charge d'impôt réelle au 30 juin 2011 est calculée ci-dessous :

en K€	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois) retraité
Résultat net (a)	(4 490)	-
Produit / (Charge) d'impôts (b)	(42)	1 108
Résultat avant impôt (a-b)	(4 448)	(1 108)
Taux d'impôt applicable à la société consolidante	34,43%	34,43%
Produit / (Charge) d'impôt théorique (a)	1 531	381
Différences permanentes	(314)	(404)
Provision sur litige fiscal	-	(1 750)
Déficits de l'exercice non reconnus	(1 172)	-
Résultats taxés à taux réduit	(200)	44
Déficits antérieurs non activés imputés	137	(14)
Déficits antérieurs recyclés en carry back	-	2 851
Autres	(24)	-
Total (b)	(1 574)	727
Produit / (Charge) d'impôt réelle (a+b)	(42)	1 108

Impôts différés comptabilisés

Les impôts différés comptabilisés au 30 juin 2011 se ventilent de la façon suivante :

en K€	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)
Impôts différés reconnus sur déficits reportables	-	117
Impôts différés sur engagements de retraite	66	145
Impôts différés sur provision intra-groupe	(79)	(292)
Impôts différés sur location financement	4	1
Impôts différés sur autres différences temporelles	33	29
Non reconnaissance d'impôts différés sur différences temporaires	(24)	-
Total	-	-

Déficits reportables disponibles

Les déficits disponibles non activés au 30 juin 2011 s'élèvent à 9 989 K€, soit un montant d'impôt différé non comptabilisé de 3 439 K€ au taux de 34,43%.

Note 24. Parties liées

Rémunérations des principaux dirigeants

Au 30 juin 2011, les rémunérations et avantages attribués aux principaux dirigeants sont les suivants :

Rémunération des principaux dirigeants (*)	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois) retraité
Salaires et autres avantages à court terme	166	155
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres rémunérations (1)	37	32
Indemnités de fin de contrat		
Paieement en actions		
Jetons de présence		8
Total	203	195

(*) Les mandataires sociaux, salariés de la société mère d'INDEX MULTIMEDIA ne sont pas rémunérés par celle-ci dans le cadre des mandats sociaux exercés dans le Groupe. Ils ont perçu à ce titre de la société mère d'Index Multimédia la somme globale de 168 K€ (soit 19 553 K¥).

(1) Les autres rémunérations sont celles payées à Monsieur Yamato. Elles ne correspondent pas à un salaire, mais à une rémunération d'administrateur.

Autres transactions avec les parties liées

La société INDEX MULTIMEDIA fait partie du périmètre de consolidation de son actionnaire principal INDEX EUROPE HOLDINGS Limited (43,7%). Cette dernière fait elle-même partie du groupe japonais INDEX CORPORATION qui détient également une participation directe dans INDEX MULTIMEDIA à hauteur de 36,89%.

Les transactions réalisées avec les parties liées, c'est-à-dire entre INDEX MULTIMEDIA et ses filiales avec d'une part INDEX CORPORATION et d'autre part INDEX EUROPE HOLDINGS Limited sont les suivantes:

en k€	INDEX HOLDINGS et ses filiales (hors groupe Index Multimedia) 30 juin 2011	INDEX HOLDINGS et ses filiales (hors groupe Index Multimedia) 30 juin 2010
Créances clients et comptes rattachés	187	215
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(506)	(85)
Autres dettes	(855)	(1 060)
Total éléments de l'état de la situation financière	(1 174)	(930)
Intérêts financiers	(16)	(68)
Produits financiers	-	-
Dotation provision	-	-
Reversement aux partenaires	(0)	(13)
Hébergement	(54)	(91)
Prestations diverses	(123)	245
Charges de marketing	-	(350)
Total éléments du compte de résultat	(193)	(277)

Note 25. Contrats de location

Location financement

L'échéancier des passifs, en valeur actualisée, liés aux contrats de location financement se présente comme suit :

Passifs liés aux contrats de location financement- paiements minimaux au titre de la location	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)
A moins d'un an	59	117
Entre 1 et 5 ans	-	59
A plus de 5 ans	-	-
Total	59	176
Charges financières futures liées aux contrats de location financement	3	20
Valeur actualisée des passifs liés aux contrats de location financement	56	156
A moins d'un an	56	99
Entre 1 et 5 ans	-	57
A plus de 5 ans	-	-
Total	56	156

La société INDEX CORPORATION (ex-INDEX HOLDINGS JAPAN) s'est portée garante à première demande en faveur du bailleur dans le cadre du nouveau contrat de location financement.

La garantie est accordée pour un montant maximum de 401 456 € à effet du 4 janvier 2009, elle prendra fin en date du 1er janvier 2012.

Location simple

Les loyers relatifs à des contrats de location simple comptabilisés en charge au titre de l'exercice se sont élevés à 156 K€ contre 141 K€ au 30 juin 2010.

Passifs liés aux contrats de location simple - paiements minimaux au titre de la location	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)
A moins d'un an	219	120
Entre 1 et 5 ans	169	21
A plus de 5 ans	-	-
Total	388	141

Note 26. Engagements et passifs éventuels

Litige avec Sedaine Benelux

Par courrier du 24 juillet 2009 la société Sedaine Benelux a sollicité auprès de l'AMF, sur le fondement de l'article 234-3 du Règlement Général de l'AMF, la mise en œuvre par l'actionnaire majoritaire de la société INDEX MULTIMEDIA de l'offre publique ou de la garantie de cours sur les actions INDEX MULTIMEDIA qui aurait, selon elle, dû avoir lieu au mois de décembre 2004.

La demande de la société Sedaine Benelux a été rejetée dans un premier temps par l'AMF, et ensuite par la Cour d'Appel de Paris, auprès de qui le demandeur avait fait appel, par arrêt en date du 18 mai 2010 qui a condamné la société Sedaine Benelux à payer à la société INDEX MULTIMEDIA la somme de 8.000 euros au titre de l'article 700 du CPC ainsi que les entiers dépens.

La société Sedaine Benelux a formé le 17 septembre 2010 un pourvoi en cassation contre l'arrêt rendu le 18 mai 2010 par la Cour d'Appel de Paris. Il convient toutefois de préciser que si la décision rendue par la Cour de Cassation devait s'avérer favorable à la société Sedaine Benelux, ce serait l'actionnaire majoritaire de la société INDEX MULTIMEDIA qui en supporterait les conséquences financières.

Parallèlement, la société Sedaine Benelux a déposé le 4 janvier 2010 une requête afin d'obtenir le sursis à exécution de la décision rendue par l'AMF le 22 décembre 2009 visant à apposer un visa numéroté 09-371 sur le prospectus afférent à l'augmentation de capital de la société INDEX MULTIMEDIA.

Par ordonnance du 26 janvier 2010, le Président de la Cour d'Appel de Paris a rejeté la demande de sursis à exécution de ladite décision, a fait droit aux demandes de l'AMF et de la société Index Multimédia, et a en outre condamné la société Sedaine Benelux à payer à la société INDEX MULTIMEDIA la somme de 10.000 euros au titre de l'article 700 du CPC ainsi que les entiers dépens.

Par acte du 12 février 2010 la société Sedaine Benelux s'est désistée, mais la société INDEX MULTIMEDIA a maintenu ses demandes reconventionnelles.

Par son ordonnance du 23 septembre 2010 la Cour d'Appel de Paris a constaté le désistement de la société Sedaine Benelux et a rejeté les demandes de la société Index Multimédia.

Autres engagements donnés

- Garanties de Passif

Dans le cadre de la cession des parts sociales des filiales Option Images et Cell Broadcast Africa, INDEX MULTIMEDIA garantit le passif fiscal et social pour les engagements antérieurs au 31 décembre 2006 de ces filiales. A ce titre, une provision initiale de 188 K€ sur litige social a été enregistrée, et reprise à hauteur de 130 K€ au 30 juin 2010. Cette position n'a pas évolué sur la période.

Dans le cadre de la cession des parts sociales des filiales CAT et TAKTIL, INDEX MULTIMEDIA garantit le passif jusqu'au 31 décembre 2012. Au titre de la garantie fiscale, douanière et sociale, la garantie expire le jour des prescriptions légales applicables à l'exercice social garanti clos le 30 juin 2010.

Note 27. Notes sur les flux de trésorerie

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement se décompose comme suit :

En K€	30/06/2010	Variation du BFR	Variation périmètre	Effet de change	30/06/2011
Clients	9 347	(1 970)	(2 386)	(2)	4 989
Fournisseurs	(5 668)	(2 238)	2 798	(49)	(5 157)
Autres créances liées à l'activité	4 195	(1 198)	94	(1)	3 090
Autres dettes liées à l'activité	(5 855)	1 943	(751)	(1)	(4 664)
Total	2 019	(3 463)	(245)	(53)	(1 742)

Amortissements et provisions

Les amortissements, dépréciations et provisions se décomposent comme suit :

en K€	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois) retraité
Dépréciation des goodwill	-	276
Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles	1 145	13
Amortissements des immobilisations corporelles	415	423
Dotations aux provisions risques et charges	837	653
Reprises aux provisions risques et charges	(839)	(3 872)
Total des amortissements et provisions	1 558	(2 507)

Opérations sans incidence sur la trésorerie

Les opérations sans incidence sur la trésorerie ayant impacté le résultat du 30 juin 2010 sont relatives pour 60 milliers d'euros à l'annulation de la caution WONDERPHONE TV.

Note 28. Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers sont décrites ci-dessous.

Prêts et créances

INDEX MULTIMEDIA considère que la valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, ainsi que des divers dépôts et cautionnements, est une bonne approximation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Actifs à la juste valeur

Le groupe ne détient que des Valeurs mobilières de placement. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers au coût amorti

Pour les dettes fournisseurs, le groupe considère que la valeur comptable est une bonne approximation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à leur juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur

Les valeurs de marché des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées dans le tableau ci-dessous selon la hiérarchie en trois niveaux définie dans la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs
- niveau 2 : données observables directement ou indirectement
- niveau 3 : données non basées sur des données observables de marché

En K€	30/06/2011					30/06/2010				
	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances clients	5 142	5 142			5 142	9 347	9 347			9 347
Disponibilités	193	193	193			1 871	1 871	1 871		
Dépôts et cautionnements	66	66			66	279	279			279
Prêts	1 046	1 046			1 046					
Créances sur cessions	547	547			547	2	2			2
Prêts et créances	6 994	6 994	193	-	6 801	11 499	11 499	1 871	-	9 628
Valeurs mobilières de placement	266	266	266			26	26	26		
Actifs à la juste valeur	266	266	266	-	-	26	26	26	-	-
Dettes financières	1 380	1 380	1 380			2 288	2 288	2 288		
Dettes fournisseurs	5 157	5 157			5 157	5 668	5 668			5 668
Découverts	1	1	1			10	10	10		
Passifs financiers au coût amorti	6 538	6 538	1 381	-	5 157	7 966	7 966	2 298	-	5 668

Note 29. Activités abandonnées

Dans le cadre de sa réorganisation, le Groupe a décidé de procéder à la cession des activités Bien-Etre Direct marketing et Grand Public Direct marketing rassemblées dans la filiale CAT à la suite d'un apport partiel d'actifs par Index Multimédia. Cet apport partiel d'actifs, approuvé par le conseil d'administration du 30 juillet 2010, concerne la base de données Eurofirst DVD 5, des immobilisations corporelles, ainsi que 28 personnes affectées aux activités concernées.

Compte tenu de cette décision, les actifs correspondants ont été présentés dans les comptes consolidés au 30 juin 2010 en activités destinées à être cédées en application de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, générant les incidences suivantes :

- l'ensemble des transactions relatives à l'activité CAT a été regroupé sur la ligne du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités destinées à être cédées » ;
- les actifs et passifs ont été regroupés sur une ligne de l'actif et du passif du bilan – « Actifs / Passifs liés à des activités abandonnées ».

Les activités destinées à être cédées n'intégraient pas l'activité de la filiale Taktil dans les états financiers présentés au 30 juin 2010. Le Groupe a décidé de céder cette filiale au 10 décembre 2010 en même temps que l'activité de CAT. Compte tenu de cette décision, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie du 30 juin 2010 ont été retraités conformément à IFRS 5 pour tenir compte des flux d'activités de Taktil dans les activités destinées à être cédées.

Résultat net des activités abandonnées

En K€	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2011 (12 mois) retraité*
Produits des activités abandonnées	2 737	21 319
Charges des activités abandonnées	(4 351)	(22 189)
Résultat avant impôt des activités abandonnées	(1 614)	(870)
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat des activités abandonnées	(5)	(5)
Résultat net des activités abandonnées (1) (3)	(1 619)	(875)
Résultat de cession des activités abandonnées	971	-
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat de cession des activités abandonnées (2)	-	-
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	(648)	(875)

(1) Résultats intégrés jusqu'au 30 novembre 2010 ;

(2) Le résultat de cession des activités abandonnées ne fait pas l'objet d'une imposition ;

Retraitements du Compte de résultat au 30 juin 2010

En K€	30/06/2010 (12 mois) publié	Retraitement IFRS 5 TAKTIL	30/06/2010 (12 mois) retraité*
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	16 503	-	16 503
Charges de marketing	(733)	-	(733)
Reversements aux partenaires	(5 774)	-	(5 774)
Autres achats et charges externes	(5 287)	(68)	(5 355)
Impôts et taxes	(497)	26	(471)
Charges de personnel	(4 266)	-	(4 266)
Dotations aux amortissements des immobilisations Incorporelles et corporelles	(462)	23	(439)
Dotations aux provisions	278	3	281
Dépréciation des goodwill	(276)	-	(276)
Licences et droits d'auteurs	(741)	-	(741)
Autres produits opérationnels	1 700	-	1 700
Autres charges opérationnelles	(654)	-	(654)
Résultat opérationnel	(209)	(16)	(225)
Coût de l'endettement financier brut	(107)	-	(107)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	75	-	75
Coût de l'endettement net	(32)	-	(32)
Autres produits financiers	127	-	127
Autres charges financières	(103)	-	(103)
Résultat financier	(8)	-	(8)
Résultat avant impôts des activités poursuivies	(217)	(16)	(233)
Impôts sur les résultats	1 103	5	1 108
Résultat après impôt des activités poursuivies	886	(11)	875
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	(886)	11	(875)
Résultat net	0	0	0
Dont attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère	0	0	0
Dont attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle			-
Résultat net par action revenant aux actionnaires de la société (en euro)			
- de base	16	0,000	0,000
- dilué		0,000	0,000
Résultat par action revenant aux actionnaires de la société (en euro), pour les opérations poursuivies			
- de base	16	0,084	0,084
- dilué		0,084	0,084

Retraitements du Tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2010

En K€	30/06/2010 (12 mois) publié	Retraitement IFRS 5 TAKTIL	30/06/2010 (12 mois) retraité
Résultat net des activités poursuivies	886	(11)	875
Variations des amortissements & provisions	(2 481)	(26)	(2 507)
Charges / (Produits) d'impôts	(1 103)	(5)	(1 108)
Charges d'impôts différés	-	-	-
(Plus) ou moins value de cession	283	-	283
Charges financières	107	-	107
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie	60	-	60
Marge brute d'autofinancement	(2 248)	(42)	(2 290)
Variation du besoin en fonds de roulement	2 620	90	2 710
Impôts (payés) / remboursés (1)	2 018	-	2 018
Charges d'intérêts reclassées en flux de financement	-	-	-
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	2 390	48	2 438
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 449)	-	(1 449)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(42)	-	(42)
Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	5	-	5
Variation des prêts et créances financières	130	-	130
Variation nette dette / acquisition d'immobilisation (2)	300	-	300
Variation nette créance / cession d'immobilisation	-	-	-
Incidence des variations de périmètre	14	-	14
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	(1 043)	-	(1 043)
Augmentation de capital de la société mère	155	-	155
Dividendes versés par la société mère	-	-	-
Rachats d'actions propres	(235)	-	(235)
Cessions d'actions propres	205	-	205
Prêt accordé par INDEX HOLDINGS JAPAN	1 000	-	1 000
Prêt remboursé à INDEX HOLDINGS JAPAN	-	-	-
Remboursements autres emprunts	(98)	-	(98)
Charges d'intérêts décaissées	(45)	-	(45)
Autres variations des passifs financiers (3)	(1 954)	-	(1 954)
III -FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS	(973)	-	(973)
IV - Incidence des variations des taux de change	(2)	-	(2)
V- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES POURSUIVIES (I + II+ III+ IV)	373	48	421
VI - FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DESTINEES A ÊTRE CEDEES (I + II+ III+ IV) (4)	(4 366)	(48)	(4 414)
VII - FLUX NETS DE TRESORERIE DE LA PERIODE (V + VI)	(3 994)	-	(3 993)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à l'ouverture des activités poursuivies	5 992	-	5 992
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à l'ouverture des activités abandonnées	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture des activités poursuivies	1 891	(7)	1 884
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture des activités abandonnées	107	7	114
VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(3 994)	-	(3 994)

(1) Demande de carry back ;

(2) Acquisition de Blogsphere ;

(3) Les autres variations des passifs financiers correspondent aux avances sur financement des créances reçues et remboursées à Factocic, la société d'affacturage.

Note 30. Information sectorielle

A partir du 1^{er} juillet 2010, l'activité du Groupe se décline en six secteurs opérationnels retenus pour les besoins du reporting interne :

- Bien Etre (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Grand Public (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Online Games (jeux en ligne);
- Indirect sales (Ventes indirectes);
- Community services (Services Communautaires);
- B2O (Business to operators).

La répartition du chiffre d'affaires et de la Marge Brute réalisée par chaque secteur opérationnel est la suivante :

(K€)	Services communautaires	Activité BtoO (Opérateurs)	Indirect Sales	Bien-Être	Grand Public	Jeux en ligne	Total
30/06/2011 (12 mois)							
Chiffre d'affaires	3 118	2 884	5 526	895	333	29	12 785
Marge brute	3 010	2 590	2 397	861	238	-345	8 751
En % du CA	96,54%	89,81%	43,38%	96,20%	71,47%	N/A	68,45%
Marge Directe Net	2 977	1 661	676	270	-38	-486	5 060
En % du CA	95,48%	57,59%	12,23%	30,17%	-11,41%	NA	39,58%

(K€)	Services communautaires	Activité BtoO (Opérateurs)	Indirect Sales	Bien-Être	Grand Public	Jeux en ligne	Total
30/06/2010 (12 mois)							
Chiffre d'affaires	2 485	3 111	9 890	683	333	0	16 502
Marge brute	2 299	3 109	3 761	659	168	0	9 996
En % du CA	92,52%	99,94%	38,03%	96,49%	50,45%	N/A	60,57%

La marge nette directe est égale à la marge brute sur laquelle sont imputés les abonnements opérateurs, les coûts d'animation et de modération, les frais SMS, les droits d'auteur, les licences, les frais de réalisation de services et le coût de dotation aux "jeux gagnant".

Les autres charges ne peuvent pas être directement affectées par activité.

L'information sectorielle de la marge nette directe n'a pas pu être établie au 30 juin 2010.

Le chiffre d'affaires du groupe est réalisé avec un client à 46,84% (soit 5 988 K€) réparti sur l'ensemble des 6 secteurs opérationnels.

Compte tenu de la mise en commun des moyens (matériels, ressources humaines, ressources financières), principalement concentrés sur la société INDEX MULTIMEDIA au 30 juin 2011, il apparaît au groupe peu pertinent d'effectuer un découpage des actifs et passifs par secteurs opérationnels.

Note 31. Honoraires d'audit et autres prestations

Les honoraires (hors taxe et hors frais, en euros) des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe sont :

	Ernst & Young				KPMG				Mazars	
	Montant (HT)	Montant (HT)	%	%	Montant (HT)	Montant (HT)	%	%	Montant (HT)	%
	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)
Audit										
- Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	144 834	152 839	82,36%	84,27%	127 063	205 800	80,10%	76,28%	11 000	100,00%
Emetteur	127 633	128 700			119 879	186 300				
Filiales intégrées globalement	17 202	24 139			7 184	19 500			11 000	
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	31 051	28 533	17,65%	15,73%	31 560	64 000	19,90%	23,72%	-	0,00%
Emetteur	31 051	28 533			31 560	64 000				
Filiales intégrées globalement										
Sous-total I	175 886	181 372	100,00%	100,00%	158 623	269 800	100,00%	100,00%	11 000	100,00%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement										
- Juridique, fiscal, social	-	-			-	-			-	-
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-			-	-			-	-
Sous-total II	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL I+II	175 886	181 372			158 623	269 800			11 000	

(1) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des co-commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Index Multimédia
Exercice clos le 30 juin 2011

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Domaine de Pelus
11, rue Archimède
93692 Méry-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Yoty
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Index Multimédia

Exercice clos le 30 juin 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Index Multimédia, le(s) quel(s) sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

I. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le goodwill, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2011 s'établit à X€ 15.752, a fait l'objet d'un test de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 2 de l'annexe « Principes comptables et méthodes d'évaluation - Dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Dans ce cadre, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies par la direction.

Nous avons vérifié que la note 6 de l'annexe « Goodwill » donne une information appropriée.

- Votre société a constitué des provisions afin de couvrir des risques et litiges, tels que présentés dans les notes 11 « Créances clients » et 17 « Provisions - Autres provisions ». Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.
- Comme présenté dans la note 29 de l'annexe « Activités en cours de cession », votre société a appliqué les dispositions de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités d'application de la présente norme et à apprécier les données et les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

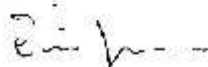
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Méruignac et Neuilly-sur-Seine, le 3 novembre 2011

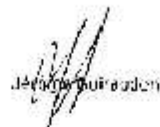
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Eric Junières

ERNST & YOUNG et Autres



Jérôme Guiraudon

Page 14 sur 26
Lettre de clôture du 30 juin 2011

Comptes sociaux annuels Exercice clos le 30 juin 2011

SOMMAIRE

- 1 Bilan
- 2 Compte de résultat
- 3 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
- 4 Annexe aux comptes sociaux annuels
- 5 Rapport général des commissaires aux comptes
- 6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/06/2011 12			Exercice N-1 30/06/2010 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à réduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	4 136 215,17	3 064 269,08	1 071 946,09	364 138,17	707 807,92	194,38
Fonds commercial (1)	75 231 840,31	59 479 840,00	15 752 000,31	15 752 000,31		
Autres immobilisations incorporelles	1 084 790,09	6 120,44	1 078 669,65	2 386 283,57	-1 307 613,92	-54,80
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	2 392 663,39	2 337 230,71	55 432,68	163 421,53	-107 988,85	-66,08
Autres immobilisations corporelles	1 752 998,58	1 335 373,70	417 624,88	838 302,38	-420 677,50	-50,18
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	178 253,27	74 858,35	103 394,92	377 865,12	-274 470,20	-72,64
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	1 600,00		1 600,00	1 600,00		
Prêts	1 059 993,00		1 059 993,00		1 059 993,00	
Autres immobilisations financières	3 589 500,80	3 159 133,02	430 367,78	425 867,51	4 500,27	1,06
TOTAL II	89 427 854,61	69 456 825,30	19 971 029,31	20 309 478,59	-338 449,28	-1,67
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN COURS						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	31 389,60		31 389,60	698 104,75	-666 715,15	-95,50
CRÉANCES (3)						
Clients et Comptes rattachés	8 146 929,33	3 329 349,90	4 817 579,43	11 696 853,26	-6 879 273,83	-58,81
Autres créances	5 312 526,42	476 814,56	4 835 711,86	5 794 464,67	-958 752,81	-16,55
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	266 425,85		266 425,85	26 084,80	240 341,05	921,38
Disponibilités	116 661,65		116 661,65	1 667 353,64	-1 550 691,99	-93,00
Charges constatées d'avance (3)	354 307,25		354 307,25	469 298,94	-114 991,69	-24,50
TOTAL III	14 228 240,10	3 806 164,46	10 422 075,64	20 352 160,06	-9 930 084,42	-48,79
Comptes de Régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)	52 423,99		52 423,99	1 602,74	50 821,25	18
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	103 708 518,70	73 262 989,76	30 445 528,94	40 663 241,39	-1 021 712,45	-25,13

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an 4 649 493,80

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2011 12	30/06/2010 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 345 657)	1 345 657,00	1 345 657,00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	56 150 615,29	56 150 615,29		
	Ecart de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	83 824,06	83 824,06		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-38 829 604,25	-39 507 980,42	678 376,17	1,72
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-4 047 640,73	678 376,17	-4 726 016,90	-695,67
Subventions d'investissement	106 714,31	106 714,31			
Provisions réglementées					
TOTAL I	14 809 565,68	18 657 206,41	-4 047 640,73	-21,46	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
TOTAL II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	4 160 201,22	3 994 503,52	165 697,70	4,15
	Provisions pour charges	20 000,00		20 000,00	
	TOTAL III	4 180 201,22	3 994 503,52	185 697,70	4,65
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 009,93	3 939,09	-2 929,16	-74,36
	Emprunts et dettes financières diverses	1 298 293,42	1 478 370,98	-180 077,56	-12,18
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 526 071,24	12 582 938,00	-5 056 866,76	-40,19
	Dettes fiscales et sociales	2 093 544,87	3 184 398,90	-1 090 854,03	-34,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 500,00		18 500,00		
Autres dettes	265 175,15	560 686,17	-295 511,02	-52,71	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	253 166,67	193,12	252 973,55	NB
	TOTAL IV	11 455 761,28	17 810 526,26	-6 354 764,98	-35,68
	Ecart de conversion passif (V)	0,76	1 005,20	-1 004,44	-99,92
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	30 445 528,94	40 663 241,39	-10 217 712,45	-25,13	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à rendre d'un an 9 551 331,32 17 060 528,26

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2011 12			Exercice N-1 30/06/2010 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)							
Ventes de marchandises	-215,28		-215,28	1 763,16		-1 978,44	-112,21
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services	15 913 758,37	21 957,29	15 935 715,66	41 297 379,86		-25361664,20	-61,41
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	15 913 543,09	21 957,29	15 935 500,38	41 299 143,02		-25363642,64	-61,41
Production stockée							
Production immobilisée			375 103,00	221 140,00		153 963,00	69,62
Subventions d'exploitation			16 640,00	130 306,90		-113 666,90	-87,23
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			705 156,24	3 767 067,23		-3 061 910,99	-81,28
Autres produits			205 360,81	49 405,33		155 955,48	315,67
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			17 237 760,43	45 467 062,48		-28229302,05	-62,09
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			12 787 944,29	33 536 558,67		-20748614,38	-61,87
Impôts, taxes et versements assimilés			367 639,33	496 833,51		-129 194,18	-26,00
Salaires et traitements			2 963 047,98	4 658 604,40		-1 695 556,42	-36,40
Charges sociales			1 102 164,11	1 824 290,24		-722 126,13	-39,58
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			842 068,05	1 604 916,75		-762 848,70	-47,53
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			811 328,39	2 710 076,66		-1 898 748,27	-70,06
Dotations aux provisions			816 724,00	333 313,00		483 411,00	145,03
Autres charges			965 359,03	1 637 285,11		-671 926,08	-41,04
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			20 656 275,18	46 801 878,34		-26145603,16	-55,86
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-3 418 514,75	-1 334 815,86		-2 083 698,89	-156,10
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2011	12	30/06/2010	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	408 093.00	804 700.00	-396 607.00	-49.29
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	24 325.00		24 325.00	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	408 751.66	64 418.06	344 333.60	534.53
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	759 631.42	1 134 531.72	-374 900.30	-33.04
Différences positives de change	13 881.30	6 608.94	7 272.36	110.04
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 663.57	55 401.41	-50 737.84	-91.58
TOTAL V	1 619 345.95	2 065 660.13	-446 314.18	-21.61
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	103 294.98	102 345.30	949.68	0.93
Intérêts et charges assimilés (4)	700 889.66	806 490.83	-105 601.17	-13.09
Différences négatives de change	18 270.74	34 625.18	-16 354.44	-47.23
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	822 455.38	943 461.31	-121 005.93	-12.83
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	796 890.57	1 122 198.82	-325 308.25	-28.99
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-2 621 624.18	-212 617.04	2 409 007.14	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 156.81	-8 156.81	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 708 227.05	64 112.11	1 644 114.94	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII	1 708 227.05	72 268.92	1 635 958.13	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 134.00	48 590.00	-46 456.00	-95.61
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 389 999.10	143 678.71	2 246 320.39	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	700 885.00	2 026 000.00	-1 325 115.00	-65.41
TOTAL VIII	3 093 018.10	2 218 268.71	874 749.39	39.43
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 384 791.05	-2 145 999.79	761 208.74	35.47
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	41 225.50	-3 036 993.00	3 078 218.50	101.36
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	20 565 333.43	47 604 991.53	-27039658.10	-56.80
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	24 612 974.16	46 926 615.36	-22313641.20	-47.55
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-4 047 640.73	678 376.17	4 726 016.90	-696.67

* Y compris : Relevance de crédit bail mobilier
: Relevance de crédit bail immobilier
(2) Deux produits concernent les entreprises liées

840 237.00

Index Multimédia

S.A. au capital de 1.345.657 €

Siège social : 36 rue Jacques Babinet

RCS Toulouse 342 177 029 00010

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ
DERNIERS EXERCICES
(Article R. 225-102 alinéa 2 et Articles R. 225-81 3° et R. 225-83 6° b du
Code de commerce)**

NATURE DES INDICATIONS	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010	30/06/2011
I- Capital en fin d'exercice:					
a) Capital social	838 243,50	838 243,50	838 243,50	1 345 657,00	1 345 657,00
b) Nombre d'actions existantes	8 382 435	8 382 435	8 382 435	13 456 570	13 456 570
II- Opérations et résultats de l'exercice:					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	114 951 818	94 536 614	63 315 577	41 299 143	15 935 500
b) Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	818 529 ⁽¹⁾	- 1 765 154	- 5 146 304	- 239 744	- 2 013 757
c) Impôt sur les bénéfices	-357 091	1 612 182	- 383 061	- 3 036 993	41 226
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-6 732 621	- 18 692 655	- 39 437 916	678 376	- 4 047 641
f) Résultat distribué (hors précompte mobilier)	-	-	-	-	-
III - Résultats par action :					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,14	- 0,40	- 0,57	0,21	0,15
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,80	- 2,23	- 4,70	0,05	0,30
c) Dividende net attribué à chaque action	-	-	-	-	-
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	253	188	166	106	65
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	13 081 528	9 077 494	7 795 775	4 658 604	2 963 048
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	4 641 476	3 458 843	2 959 690	1 824 290	1 102 164

(1) : Erreur de Report au 30/06/2007, prise en compte dans le calcul des Transferts de Charges d'Exploitation, d'où un résultat avant impôts et DAP pris en compte pour 559 567 € au lieu de 818 529 €

Annexe au bilan social de la S.A. Index Multimédia au 30 Juin 2011

L'activité du groupe se décline sur l'exercice en six Business Units issues du reporting interne :

- Community Services : services communautaire
- Activité BtoO
- Indirect sales : distribution indirecte
- Bien Etre : Charme, Adultes ;
- Grand Public : Logos, Sonneries, Perso Mobile ;
- Online Game : jeux en ligne

I-Evènements significatifs de la période

I-1 Activité

La performance d'Index Multimédia sur l'exercice 2010-2011 se traduit par un résultat d'exploitation négatif de (3,419) millions d'euros. Ce résultat s'explique par une forte diminution du chiffre d'affaires s'expliquant en partie par l'apport le 1^{er} août 2010 des activités « Bien Etre direct marketing » et « Grand Public direct marketing » d'Index Multimedia à sa filiale CAT.

Le résultat exceptionnel négatif de (-1 385) milliers d'euros est principalement généré par :

- L'écart entre la valeur des titres CAT (1,080 millions) et son prix de vente 400 milliers d'euros.
- La dépréciation exceptionnelle pour 600 milliers d'euros sur une immobilisation incorporelle.

Les variations de la période sont présentées ci-dessous :

Montants bruts (en milliers d'euros)	30/06/11	30/06/10	Variation
1.1.1.3 Chiffre d'Affaires	15.936	41.299	-25.365
1.1.1.4 Résultat d'exploitation	-3.419	-1.335	-2.023
1.1.1.5 Résultat financier	797	1.122	-325
1.1.1.6 Résultat exceptionnel	-1.385	-2.146	+761
1.1.1.7 Résultat net	- 4.048	678	-4.665

I-2 Cession des filiales CAT et Taktil

Le 10 décembre 2010, sur la base des comptes au 30 novembre 2010, le groupe a cédé l'intégralité des parts de ses filiales CAT (dans laquelle avaient été transférées en date du 1^{er} août 2010 les activités « Bien Être direct marketing » et « Grand Public direct marketing ») et Taktil (détenu à 100% par l'intermédiaire de STI) pour un montant respectif de 400K€ et 300 K€, payables sur 2 ans et rémunéré à 2,4%.

(cf. §IV.1 pour l'impact sur l'activité de la société).

Dans le cadre de cette transaction, le groupe a également consenti deux prêts d'un montant global de 385 K€ à CAT payables en 24 mensualités au taux d'intérêt de 3%.

Par ailleurs, un délai de remboursement du compte courant CAT de 1 164 K€ a été accordé avec un taux d'intérêt de 4% et sur 52 mensualités.

Une créance de 284 K€ a également été échelonnée sur 18 mois avec un taux d'intérêt de 3%.

I-3 Plan de sauvegarde de l'emploi

Le conseil d'administration du 8 novembre 2010 a décidé d'autoriser la mise en place d'un plan de licenciement pour motif économique visant à adapter les effectifs à la nouvelle structure du groupe. Au total 20 postes sont concernés. L'ensemble des départs ont eu lieu sur le 2^e semestre de l'exercice à l'exception d'une personne.

La provision relative à ce plan au 30/06/2011 s'élève à 350 K€ dont respectivement 195 K€ en charge de personnel (y compris les charges sociales) en contrepartie des dettes sociales et 139 K€ en autres achats et charges externes avec contrepartie les dettes fournisseurs.

I-4 Contrats conclus au cours de l'exercice

Fin septembre, la société a vendu 2 licences permettant l'utilisation du logiciel Blogosphere sur le territoire japonais aux sociétés japonaises Skykitt co. Ltd et Wisetrade co. Ltd pour un montant de 828 K€ (90 000 K¥). Les créances relatives à la vente de ces 2 licences sont payables trimestriellement sur 2 ans.

En raison des évènements intervenu au Japon en mars 2011 qui ont eu, entre autre un impact important sur l'activité économique de ce pays, Index Multimédia a été amené à déprécier l'une des 2 créances résultantes de ces ventes à hauteur de 336 K€ soit 100%.

Une provision pour dépréciation de 600 K€ a été comptabilisé au 30 juin 2011 pour présenter une valeur comptable de la licence Blogosphere à zéro.

I.5 Lancement du jeu Tower of Druaga

Le 22 décembre 2010, a eu lieu la sortie officielle du jeu en ligne « Tower of Druaga – The recovery of Babylim ». Jusqu'au 27 janvier 2011, date d'ouverture de la boutique en ligne, le jeu était entièrement gratuit.

I.6 Nomination d'un nouvel administrateur indépendant

L'assemblée générale du 17 décembre 2010 a décidé de nommer M. Claude Yoshizawa en qualité d'administrateur indépendant pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

I.7 Démission d'un Directeur Générale Délégué

M. Fumiaki Yamato a présenté sa démission de ses fonctions de Directeur Général Délégué le 31 décembre 2010. Cette démission a été approuvée par le conseil d'administration du 27 janvier 2011.

I.8 Litige avec un salarié

La société s'est vue notifier, en date du 13 juillet 2010, une convocation devant le bureau de conciliation du Conseil des Prud'hommes à la demande d'un salarié qui sollicite l'examen par le tribunal de la résiliation judiciaire de son contrat de travail, aux torts d'Index Multimedia, et le paiement de la somme globale de 682 625 €.

Il convient de noter que ce salarié a fait l'objet par la suite d'un licenciement pour faute grave, notifié par courrier daté du 29 septembre 2010, pour des motifs n'ayant aucun rapport avec ceux invoqués par ce dernier à l'appui de sa demande en résiliation judiciaire. Conformément au règlement CRC 2000-06 sur les passifs, une provision a été enregistrée dans les comptes.

I.9 Investigation du service des enquêtes de l'AMF

La société a fait l'objet d'une investigation du service des enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers concernant l'absence d'information communiquée dans le prospectus du 23 décembre 2009 et de la note d'information complémentaire du 11 janvier 2010 au sujet du contrôle fiscal notifié le 23 décembre 2009.

Les conclusions de cette investigation sont en cours d'examen par le Collège de l'AMF.

II Principes comptables – Méthode d'évaluation

II.1 Règles générales d'établissement et de présentation

Les comptes annuels 2010/2011 sont présentés conformément au Code de Commerce R. 123-180 et PCG art. 531-1.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En ce qui concerne la continuité d'exploitation, les estimations et hypothèses retenues au 30 juin 2011 pour l'élaboration des cash flows prévisionnels, ont été déterminées à partir des éléments en possession du groupe pour les 12 mois à venir, notamment en prenant en considération les actions menées au cours du dernier trimestre de l'exercice clos au 30 juin 2011 et les tendances constatées sur le premier trimestre 2011/2012.

II.2 Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de Recherche & Développement portent sur les logiciels créés par la société. Ils sont évalués sur la base des temps passés et valorisés sur la base des coûts horaires.

Les coûts de développement internes sont comptabilisés à l'actif s'ils répondent aux critères définis par le PCG.

Seuls les coûts correspondant à la phase de développement sont immobilisés, les coûts considérés comme de la recherche étant comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont activés lorsque ceux-ci se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies:

- intention et capacité technique et financière de mener le projet de développement à son terme,
- capacité à utiliser l'immobilisation incorporelle,
- avantages économiques futurs attendus pour l'entreprise,
- évaluation du coût de façon fiable.

Les frais de développement immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 3 ans. La contrepartie partie de ces frais est comptabilisée en compte de résultat en production immobilisée. Ils concernent les projets de développement du jeu en ligne TOWER of DRUAGA et la refonte du site Tchatche.com.

Dans le cas de la société, les frais de développement des produits et des services sont essentiellement constitués de charge de personnel de développement informatique. Le montant de ces charges de personnel dont la société n'a pas identifié de projets significatifs s'élève à 519 K€. Ces frais sont constatés en charges au 30 juin 2011.

Mali technique de confusion (Règl. CRC n° 2004-01, § 4.5.2)

Le mali de fusion correspond à l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

En tant que mali « technique », il correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés en l'absence d'obligation comptable dans les comptes de la société absorbée. Il est ajusté, le cas échéant, des compléments de prix ou réduction de prix prévus dans le protocole d'acquisition.

Le mali technique est inscrit à l'actif en immobilisations incorporelles. Il n'est pas un élément amortissable car la durée de consommation de ses avantages économiques futurs ne peut être déterminée a priori de façon fiable.

Le mali technique doit faire l'objet d'un test de dépréciation, pouvant aboutir à la constatation d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable.

Pour les besoins du test de dépréciation, le mali technique est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), constituées par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

La société avait affecté initialement extra-comptablement le mali technique à chacune des quatre business units d'origine.

La répartition était la suivante :

- Bien-être : 48,7%
- Grand public : 7,8%
- Distribution indirecte : 38,2%
- Business development : 5,3%

L'activité du Groupe est exercée à partir du 1^{er} juillet 2010 au sein de 6 business units (BU), assimilables à des UGT :

- Bien Etre (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Grand Public (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Online games ;
- Indirect sales ;
- Community services ;
- B2O.

Le mali technique non totalement déprécié au 30 juin 2009 et entièrement affecté à la BU « Distribution indirecte » a été réalloué aux 3 BU suivantes sur la base de la nouvelle répartition de la marge sur coûts directs constatée au cours de l'exercice 2009/2010 soit:

- Indirect sales : 36,8%;
- Community services : 29,2%;
- B2O : 34,0%.

Une estimation systématique de la valeur actuelle est effectuée à la clôture de chaque arrêté. La valeur actuelle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage:

- *La valeur vénale* est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie.
- *La valeur d'usage* est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie futurs après impôt, calculés à partir des plans à moyen terme établis par le management sur une durée de trois ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par l'application d'un taux de croissance après la quatrième année.

Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat dès que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur actuelle.

Compte tenu des risques propres aux activités d'INDEX MULTIMEDIA et de la sensibilité de ses revenus aux évolutions du marché de la mobilité, de nouvelles hypothèses peuvent apparaître à chaque arrêté pour la détermination de leur valeur d'usage.

Les impacts chiffrés de l'application de ces méthodes comptables sont présentés dans la note « III.1 Immobilisations incorporelles ».

Concessions, Brevets et droits similaires – Autres immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et droits similaires concernent essentiellement des logiciels. Ces immobilisations sont constatées à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations comme suit :

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 et 3 ans
Autres immobilisations incorporelles (1)	Linéaire	2 ans

(1) Les autres immobilisations incorporelles concernaient principalement une base de données client (confère note « III.1 Immobilisations incorporelles »). Cette base de données a été apportée à CAT au 1^{er} août 2011.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Le cas échéant, les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire ou dégressive sur la base du coût d'acquisition ou de production. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Nature	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations spécifiques	Dégressif et linéaire	6 et 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif et dérogatoire	3 ans
Matériel de bureau	Dégressif et dérogatoire	3 et 4 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, comprenant le cas échéant des compléments de prix considérés comme probables et dont le montant peut être estimé de manière fiable. La contrepartie des compléments de prix intégrés dans le coût d'entrée des titres est comptabilisée en dettes pour le montant non actualisé. Les ajustements ultérieurs des compléments de prix comptabilisés et à venir seront imputés à la fois sur la valeur des titres et sur les dettes.

Les immobilisations financières sont soumises à un test annuel de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition des titres immobilisés. Une dépréciation est alors comptabilisée à concurrence de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale détenus à la date d'inventaire et des perspectives d'évolution de son activité.

La même méthode a été retenue pour l'évaluation des comptes courants rattachés aux participations, comptabilisés en actifs circulants.

Concernant les actions propres, à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice (Art 332-6 du PCG). Une provision pour dépréciation est constituée si cette valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif du bilan en valeur historique.

Dans le cas où la valeur liquidative à la date de clôture est inférieure à la valeur historique, la société constitue une provision pour dépréciation d'actif.

Dans le cas des placements en devises, la valeur liquidative des valeurs mobilières tient compte de la conversion au cours de change de clôture.

Les disponibilités en devises sont évaluées et inscrites à l'actif au cours de change de clôture.

Les plus values latentes sont réintégrées dans le cadre de la détermination du résultat fiscal.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

III Information relative au bilan

III.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Valeur brute à la clôture
Logiciels	2 921	502	-984	+1 325	3 674
Marques	344	27			371
Mali technique TUP WONDERPHONE (2)	75 232				75 232
Autres immobilisations incorporelles (1)	3 620	1 126	-2 335	-1 325	1 086
TOTAL	82 117	1 655	-3 319	0	80 453

TOTAL

(en milliers d'euros)	Amort./Prov. à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Amort./Prov. à la clôture
Logiciels (2)	2 696	1 145	-982		2 859
Marques	205				205
Mali technique TUP WONDERPHONE (3)	59 480				59 480
Autres immobilisations incorporelles (1)	1 233	100	-1 327		6
TOTAL	63 614	1 245	-2 309		62 550
VALEUR NETTE	18 503				17 903

(1) Les autres immobilisations incorporelles au 30 Juin 2010 étaient composées principalement :

- d'une base de donnée client de numéros uniques de téléphone dite qualifiée pour une valeur brute de 2 291 K€ amortie à hauteur de 1 227 K€ (acquisition le 5 juin 2009). Cette base a été apportée à CAT dans le cadre de l'apport partiel d'actif du 1 août 2010;

- des immobilisations en cours pour une valeur de 1 204 K€. Elles concernent la refonte du site Tchatche.com à hauteur de 923 K€ (et notamment le contrat BLOGSPHERE pour 900 K€, confère note « I-Evènements significatifs de la période ») et le développement du jeu en ligne TOWER OF DRUAGA pour 281 K€.

Ces immobilisations ont été mises en service sur l'exercice.

Les salaires immobilisés sur la période correspondant aux développements achevés s'élèvent à 375 K€ en valeur brute. Ils sont amortis sur 3 ans.

(2) Dont 600 K€ de provision pour dépréciation de la licence Blogsphere. La détermination de cette provision a été effectuée sur la base de la valeur d'usage de cette licence. Les évènements qui ont touché le Japon en début d'année et leurs conséquences sur l'économie ont réduit les perspectives de vente de licences de cet outil de CRM sur l'archipel nippon et les difficultés rencontrés lors de la traduction en français de l'outil ne nous ont pas permis de l'adapter à d'autres marchés.

(3) En application des principes et méthodes comptables présentés dans la note « II-2 Mali technique de confusion », le test de dépréciation ne fait pas apparaître de dépréciation supplémentaire à constater au 30 juin 2011.

Index Multimedia a pris en compte pour la détermination du taux d'actualisation les paramètres de marché. Compte tenu de ces paramètres, le coût moyen du capital utilisé pour actualiser les flux futurs a été fixé à 12 %. Un taux de croissance à l'infini de 2 % a été appliqué pour la valorisation des valeurs finales de chaque UGT.

Il résulte du test d'impairment au 30 juin 2011 la situation suivante :

(en milliers d'euros) Business Unit = UGT	Taux d'affectation mali technique	Valeur brute 30/06/2011	Cumul des dépréciations au 30/06/2011	Valeur nette 30/06/2011	Valeur nette 30/06/2010
Bien-être	48.7 %	36 620	36 620	0	0
Grand public	7.8 %	5 868	5 868	0	0
Business development	5.3 %	4 005	4 005	0	0
Indirect Sales	14.1 %	10 566	4 954	5 622	5 622
Community services	11.1 %	8 375	3 707	4 676	4 676
B2O	13.0 %	9 798	4 326	5 454	5 454
TOTAL	100,0 %	75 232	59 480	15 752	15 752

Les principales hypothèses retenues pour chaque Business Unit tiennent compte de la meilleure estimation des taux de pénétration des nouvelles offres, des décisions des principaux opérateurs en termes de prix des services et d'accessibilité au trafic, du niveau des dépenses opérationnelles nécessaires pour faire face au rythme de renouvellement des produits et au positionnement des intervenants existants ou entrants sur le marché.

Un test de sensibilité aux hypothèses retenues a été effectué pour les UGT non totalement amorties. L'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur à 13,17% (sans changement des autres hypothèses sous jacente) ramènerait la valeur recouvrable de la BU Indirect sales à sa valeur nette comptable. Ce taux serait de 14,77% pour la BU B2O et de 32,35% pour la BU Community services.

III.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Installations techniques, matériel	5 208	11	-2 826	2 393
Autres immobilisations corporelles (1)	2 896	4	-1 147	1 753
	8 104	15	-3 973	4 146
TOTAL				
(en milliers d'euros)	Amort à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Amort. à la clôture
Installations techniques, matériel	5 044	115	-2 822	2 337
Autres immobilisations corporelles (1)	2 058	183	-905	1 336
	7 102	298	-3 727	3 673
TOTAL				
	1 002			473
VALEUR NETTE				

(1) Les autres immobilisations corporelles comprennent essentiellement des agencements divers (390 K€ en valeur nette), du matériel de bureau (4 K€ en valeur nette) et du mobilier (24 K€ en valeur nette).

III.3 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Participations (1) (2)	445	1 109	-1 376	178
Autres titres immobilisés	2			2
Prêts (3)		1 181	-121	1 060
Dépôts et cautionnements	111	33	-78	66
	3 570	142	-189	3 523
<i>Actions propres (4)</i>				
	4 128	2 465	-1 764	4 829
TOTAL				
(en milliers d'euros)	Provision à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Provision à la clôture
Participations (1) (2)	66	30	-21	75
Autres titres immobilisés				
Dépôts et cautionnements	3 256		-97	3 159
<i>Actions propres (3)</i>				
	3 322	30	-118	3 234
TOTAL				
	806			1 595
VALEUR NETTE				

(1) Evolution du périmètre

* La filiale CAT (détenue à 100% par Index Multimédia) a bénéficié, par voie d'un apport partiel d'actif approuvé par le Conseil d'Administration en date du 30 Juillet 2010, d'un transfert des activités Bien-Etre Direct marketing et Grand Public Direct marketing du groupe Index Multimédia.

Cet apport concerne la base de données Eurofirst DVD 5, des immobilisations corporelles, ainsi que 28 (vingt-huit) personnes affectées aux activités concernées.

En contrepartie de la réalisation de l'apport, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant total de 74 milliers euros par la création de 4 840 parts d'une valeur nominale de 15.2449 euros chacune et auxquelles a été attachée une prime d'apport d'un montant de 999 milliers d'euros.

La filiale CAT a part la suite été cédée en date du 10/12/2010 pour un montant de 400 milliers d'euros.

* La filiale luxembourgeoise A3W a fait l'objet d'une liquidation avec transmission du patrimoine, évalué à la valeur nette comptable, à la société Index Multimédia en date du 4 mars 2011

* Les filiales françaises Acheter, 123 Multimédia Edition et STI ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP), évalué à la valeur nette comptable, vis-à-vis d'Index Multimédia en date du 31 mars 2011.

* La société Luna a été cédée pour 2 621 € le 22 mars 2011 à une société de droit Japonais.

(2) Liste des filiales et participations au 30/06/2011 - milliers d'euro

Dénomination – Siège Social	SIREN	Siège social	Capital Capitaux propres	Quote-part	Val. Brute Titres Val. Nette Titres
FILIALES [plus de 10%]					
ADRIAN BAY EURL	391366887	36, rue Jacques Babinet 31100 Toulouse	20.0 202.3	100.00 %	93.8 93.8
JEUX EURL	411865330	36, rue Jacques Babinet 31100 Toulouse	0.3 9.6	100.00 %	0.3 0.3
LIVRE EURL	411865025	36, rue Jacques Babinet 31100 Toulouse	0.3 -5.6	100.00 %	0.3 0
3614 EURL	411864986	36, rue Jacques Babinet 31100 Toulouse	0.3 55.9	100.00 %	0.3 0.3
TMC	504919218	36, rue Jacques Babinet 31100 Toulouse	37 7	100.00 %	37 7
123 MULTIMEDIA LTD Filiale britannique (données converties en K€ au taux de clôture)		Centre 2 Piries Place Horsham West SUSSEX RH12 1EH ROYAUME-UNI	1.1 455.8	100.00 %	1.5 1.5
CLEVER TECHONOGIES MAROC Filiale marocaine (données converties en K€ au taux de clôture)		332 Bd Brahim Roudani N°12 Maarif CASABLANCA MAROC	26.4 -224.8	99.87 %	45.0 0

Dénomination – Siège Social	Dividendes	Prêts, avances, Cautions	Provision sur compte courant	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES [plus de 10%]				
ADRIAN BAY EURL	240	-15.5		87.1 0.3
JEUX EURL	11	-6.9		10.3 6.1
LIVRE EURL		9.3	5.6	28.8 -4.8
3614 EURL	107.3	-27.4		2 498.6 20.6
TMC		7		298 -9
123 MULTIMEDIA LTD Filiale britannique (Données converties en K€ au taux de clôture)		-386.0		69.7 7.4
CLEVER TECHONOGIES MAROC Filiale marocaine (Données converties en K€ au taux de clôture)		163.2	163.2	0 -23.1

(3) Prêt

Dans le cadre de la cession de la sa filiale CAT détenue à 100%, la société Index Multimédia a accordé à sa filiale 3 prêts pour les montants respectifs de

- 125 milliers d'euros remboursables sur 24 mois
- 260 milliers d'euros remboursables sur 24 mois
- 793 milliers d'euros remboursables sur 48 mois

(4) Actions propres

294 509 actions propres détenues au 30/06/11 (valeur de clôture au 30/06/11 : 1,28 €)

	Nombre	Valeur (1)
Nombre d'actions propres au 30 juin 2010	296.035	314 739
Acquisitions de l'exercice	113 032	
Cessions de l'exercice	- 114 558	
Nombre d'actions propres au 30 juin 2011 (2)	294 509	364 388

(1) Correspond à la valeur nette comptable des actions propres

(2) dont 126 861 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour une valeur de 157 K€.

III.4 Créance clients et comptes rattaché

(en milliers d'euros)	30/06/11	30/06/10
Créances clients brutes	8 147	14 244
Dépréciations	(3 329)	(2 547)
CREANCE CLIENTS NETTES	4 818	11 697

L'augmentation de la provision pour dépréciation des créances clients provient de la dépréciation d'une créance sur la vente d'une licence Blogsphere (cf. § I - 4) pour 336 K€. Les autres variations correspondent principalement à des réévaluations de provisions liées à d'anciens litiges.

III.5 Autres créances

(en milliers d'euros)	30/06/11	30/06/10
Fournisseurs débiteurs et avoirs à recevoir	1 766	1 811
Créances sociales et fiscales (1)	2 365	2 876
Comptes courants débiteurs (2)	12	89
Compte Factor	110	999
Autres comptes débiteurs (3)	582	19
TOTAL	4 835	5 794

(1) Les créances fiscales incluent une demande de carry-back à hauteur de 1 094 K€. Cette créance est bloquée pendant une période de 5 ans à partir de l'origine du déficit soit jusqu'au 1^{er} janvier 2012.

(2) Le montant des comptes courants est net de provision. Ils correspondent à des créances rattachées à des participations (Cf note « III-12 Postes concernant les parties liées »)

(3) Ce poste comprend notamment 582 K€ de créance sur cession d'immobilisations dont 554 K€ rattaché à la cession des filiales CAT et Taktil dont le paiement du prix de vente est étalé sur 3 ans

III.6 Capitaux propres

III.6.1 Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Clôture
Capital social	1 345				1 345
Prime d'émission	55 142				55 142
Prime de fusion	59				59
Bon de souscription d'actions	950				950
Réserve légale	84				84
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	-39 508	678			- 38 830
Résultat de l'exercice	678	-4.726			-4.048
Subvention d'investissement	107				107

TOTAL**18 857****-4.048****14.809**

III.6.2 Composition du capital social

	Nombre de titres				Valeur nominal €
	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture	
Actions ordinaires	13 456 570			13 456 570	1 345 657

Au 30 juin 2011, le capital social de la société Index Multimedia est composé de 13.456.570 actions, de même catégorie, entièrement libérées de 0,10 € de nominal chacune.

Il n'y a pas eu de variation de capital au cours de l'exercice.

Aucun titre non représentatif du capital ou donnant accès au capital d'Index Multimedia n'a été octroyé ou est en circulation au 30 juin 2011.

III.6.3 Attribution d'action gratuite aux salariés

Autorisation d'un programme d'attribution d'actions gratuites aux salariés jusqu'à 10% du capital :

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008 le Conseil d'Administration a été autorisé pour une durée de 38 mois à allouer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'Index Multimédia. L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés : 10% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Durée minimale pour l'acquisition des titres : deux ans, sauf cas exceptionnels. A l'issue de la période d'acquisition, cette opération emportera augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires ;
- Durée minimale d'obligation de détention des titres : deux ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

Autorisation d'un programme d'option de souscription et d'option d'achat jusqu'à 5 % du capital

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009, le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer aux salariés et mandataires sociaux d'Index Multimédia des :

- options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou
- options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales.

L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés et aux mandataires sociaux : 5% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Prix de souscription des actions : il ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour ou les options de souscription seront consenties ;
- Prix d'achat des actions : il ne pourra être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par de la société ;
- Durée d'exercice maximal : huit ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

Lors de cette dernière assemblée générale, une délégation de 38 mois a été donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration pour attribuer ces options.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

III.7 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Valeur à l'ouverture	Dotation	Reprise prov. utilisée	Reprise prov. non utilisée	Valeur à la clôture
Provision pour litiges (1)	3 688	797	-126	-371	3 988
Autres provisions pour risques (2)	306	73		-186	193

	3 994	870	-126	-557	4 181
TOTAL					
<i>Part en résultat d'exploitation</i>					
		870	-126	-371	
Part en résultat financier					
Part en résultat exceptionnel					186

(1) Provisions pour litiges

Les contentieux existants au 30 Juin 2011 sont constitués principalement par :

- La provision concernant le redressement fiscal en cours à hauteur de 1 750 K€,
- Par ailleurs, suite à la résiliation anticipée du contrat cadre liant INDEX MULTIMEDIA à CALL EXPERT la cour d'appel de Paris le 2 juillet 2008 a ordonné la poursuite des relations contractuelles jusqu'au 30 septembre 2008. Au titre de ce litige, INDEX MULTIMEDIA a provisionné dans ses comptes le montant du risque estimé de 800 K€ sur la base de la décision de Cour d'Appel mentionnée ci-dessus ;
- Le solde des provisions pour litiges commerciaux, constituée de plusieurs litiges individuellement non significatifs, est passé de 346 K€ au 30 juin 2010 à un montant de 111K€ au 30 juin 2011 ;
- Les frais de procédures sont provisionnés sur la base des honoraires et frais engagés par dossier pour 214 K€ ;
- La provision pour litiges sociaux constituée par la société pour un montant de 392 K€ au 30 juin 2010 s'élève à 1 010 K€ au 30 juin 2011.

Les reprises de provision non utilisées correspondent essentiellement à des reprises sur différents litiges commerciaux.

(2) provisions pour risques

Concernent :

- une provision pour 61 K€ correspondant aux risques encourus sur les filiales présentant une situation nette négative. La reprise de 185 K€ résulte de la fusion de la filiale A3W avec Index Multimedia.
- une provision de 58 K€ dans le cadre de la garantie de passif accordée lors de la cession de la filiale Option Images. Cette provision n'a pas évoluée au cours de l'exercice (confère note « VI.3 Autres engagements reçus et donnés »).

La gestion des risques est développée à la note 15 de l'annexe consolidée au 30 juin 2011, les risques d'Index Multimédia sont identiques à ceux du groupe.

III.8 Emprunts et dettes financières divers

(en milliers d'euros)	30/06/11	30/06/10
Comptes courants filiales groupe (1)	443	416
Comptes courants Index Corporation (1)	855	1 062
TOTAL	1 298	1 478

(1) Cf note « III- 12 Postes concernant les parties liées »

III.9 Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)	30/06/11	30/06/10
◆ PRODUITS A RECEVOIR		
Clients factures à établir	1 732	5 283
Fournisseurs, RRR à recevoir	57	112
Organismes sociaux, produits à recevoir	21	7
Etat produits à recevoir	31	
<i>Autres produits à recevoir</i>		
	18	18
TOTAL	1 859	5 420
◆ CHARGES A PAYER		
Factures non parvenues	5 055	7 288
Dettes fiscales et sociales	580	913
Clients, avoirs à établir	111	368

TOTAL	5 746	8 569
--------------	--------------	--------------

III.10 Echéances des créances et dettes

(en milliers d'euros)	30/06/11	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
◆ CREANCES NETTES				
Clients et comptes rattachés (1)	4 818	4 675	143	0
Fournisseurs débiteurs	1 766	1 766	0	0
Créances sociales et fiscales	2 365	2 365	0	0
Groupe et associés	12	12	0	0
Débiteurs divers	692	517	175	0
TOTAL	9 653	9 335	318	0
◆ DETTES				
Groupe et associés	1 298	724	574	0
Fournisseurs et comptes rattachés	7 526	7 526	0	0
Dettes fiscales et sociales	2 094	2 094	0	0
Autres dettes	265	265	0	0
TOTAL	11 183	10 609	574	0

(1) Les créances clients sont présentées en nettes.

III.11 Autres dettes

(en milliers d'euros)	30/06/11	30/06/10
Clients créditeurs	152	123
Clients avoirs à établir	97	368
Autres comptes créditeurs	16	70
TOTAL	265	561

III.12 Charges et produits imputables à un autre exercice

(en milliers d'euros)	30/06/11	30/06/10
Charges constatées d'avance	354	469
Produits constatés d'avance	253	0.1

III.13 Postes concernant les entreprises liées et participations

POSTES	Montant concernant les entreprises (en milliers d'euros)	
	Liées	avec lesquelles la société a un lien en participation
♦ ACTIF		
Participations (1)		103
Créances rattachés à des participations		11
Créances clients et comptes rattachés	187	557
Autres créances		2
♦ PASSIF		
Dettes rattachés à des participations	855	443
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	352	1 233
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		19
Autres dettes		
♦ RESULTAT		
	7	3 125
Produits d'exploitation		
	207	2 865
Charges d'exploitation		
		408
Produits de participation		
	8	19
Autres produits financiers		
Charges financières	16	4
Produits exceptionnels	3	18

(1) dont valeur brute des titres de 178 K€ provisionnés à hauteur de 74 K€ (confère « III.3 Immobilisations financières »)

IV Information relatives au compte de résultat

IV.1 Répartition du Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	30/06/11	30/06/10
Services Communautaire	3 252	2 632
Business to Operator (B2O)	2 874	3 192
BU Bien Etre	2 281	22 887
BU Grand Public	535	1 425
BU Distribution Indirecte	6 662	10 341
Online Game	30	0
<i>Autres (facturation inter sociétés)</i>	302	822
CHIFFRE D'AFFAIRES	15 936	41 299

La quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisé en France.

Les principales variations d'activité observées au cours de l'exercice sont les suivantes :

- **BU Community services** : La hausse d'activité s'explique par le dynamisme du site « Tchatche.com » et des recettes publicitaires qui en découlent qui compense la décroissance attendues des sites WAP (Vodafone Live Gallery & Gallery Tchatche). A noter également l'impact de la vente des 2 licences Blogsphere en septembre 2010 pour 828 K€.
- **BU B2O** : La baisse d'activité enregistrée sur l'exercice par cette BU s'explique par une baisse sur les contrats cadres Humour, Cartoon, People et Orange « charme » ainsi qu'un recul des services sur le portail i-mode. De manière générale, le développement massif des terminaux de type « smartphone » explique une moindre utilisation des services wap.
- **BU Bien Etre** : La forte chute de l'activité Bien Être s'explique principalement par l'apport de l'activité Bien-Être direct marketing (jugée non stratégique) à la société CAT au 1^{er} août 2010 (cf. I-2). En parallèle IMM a su recentrer ses ventes de type « charme » sur les supports « web » et « wap ». IMM a également poursuivi l'exploitation de ces services de type « rencontre » dans les DOM TOM.
- **BU Grand Public** : La forte baisse de l'activité Grand Public s'explique principalement par l'apport de l'activité Grand Public direct marketing (jugée non stratégique) à la société CAT au 1^{er} août 2010 (cf. I-2). Sur la partie conservée, Index Multimédia a su compenser la baisse des téléchargements de produits type « Logos et sonneries » sur les sites wap avec le lancement de l'activité

« 123Club » basée sur un modèle de téléchargement à l'abonnement.

- - **BU Distribution indirecte** : Le recul attendu des activités micropaiements et des partenariats sur les clients médias & indépendants a contribué en grande partie à la baisse du niveau d'activité de cette BU. L'activité micropaiement a d'ailleurs été cédée en mai 2011. Le recentrage sur des partenariats à plus forte valeur ajoutée a permis d'améliorer le taux de marge.
- **BU Online Game** : La version officielle du jeu en ligne « Tower of Druaga – The recovery of Babylim » a été lancé le 22 décembre 2010. La boutique en ligne associée a ouverte le 27 janvier 2011.

IV.2 Transfert de charges

Le montant des transferts de charges s'élève à la clôture à 183 K€. Il s'agit de refacturation de charges d'exploitation (8 K€) et de transfert de charges de personnel (175 K€).

IV.3 Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	30/06/11	30/06/10
◆ CHARGES		
Dotations aux provisions pour dépréciation et pour risques et charges (actions propres)	103	102
Charges financières des filiales	4	9
Différence négative de change	18	35
Abandon de créance 123 Multimédia GMBH		716
Mali de fusion A3W	676	
Intérêts compte courant société mère	16	69
Intérêts divers	2	5
Charges financières sur affacturage	3	8
TOTAL	822	944
◆ PRODUITS		
Produits des filiales	408	805
Escomptes obtenus	15	14
Différence positive de change	14	7
Produits nets de cession de V.M.P	5	53
Produits sur comptes courants filiales	19	36
Produits d'intérêts sur prêts	24	
Autres produits financiers (1)	374	16
Reprise de provisions pour dépréciation et pour risques et charges (2)	760	1 134
TOTAL	1 619	2 065
(1)	dont 366 K€ de boni de fusion (STI pour 255 K€, 123 Multimédia Edition pour 83 K€ et Acheter pour 28 K€)	
(2)	dont 640 K€ liés à la fusion d'A3W avec Index Multimedia	

IV.4 Produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	30/06/11	30/06/10
◆ CHARGES		
Valeur nette comptable des actifs cédés (1)	2 348	93

	42	50
Mali /rachat d'actions propres		
	2	48
Autres charges		
	600	276
Dot provision pour dépréciation (2)		
	101	1 750
Dot provision pour risques (3)		
TOTAL	3 093	2 218
◆ PRODUITS		
Produits de cession des éléments d'actifs (4)	1 690	25
Boni/rachat d'actions propres		26
Autres produits	18	21
Reprise de provision pour dépréciation		
TOTAL	1 708	72

(1) Ce montant comprend :

- la valeur nette comptable des éléments d'actif apportés à la filiale CAT au 01/08/2010 pour 963 K€
- la valeur des titres CAT cédés pour 1 080 K€

(2) Il s'agit de la dotation pour dépréciation de l'immobilisation Blogosphere.

(3) Ce montant correspond au 30/06/2010 à la provision pour litige fiscale, comptabilisée sur l'exercice 2009/2010

(4) Ce montant comprend :

- la valeur des éléments apportés à la filiale CAT au 01/08/2010 pour 1 072 K€
- la vente de la filiale CAT pour 400 K€
- la vente de l'activité de micropaiements pour 210 K€

IV.5 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	-2 622		
Résultat exceptionnel	-1 385		
Résultat net	-4 007	-41	-4 048

L'impôt à hauteur de -41 K€ est composé d'un produit d'intégration fiscale à hauteur de 5 K€ et 45 K€ de perte sur créance liée à des retenues à la source.

La société Index Multimédia et cinq de ses filiales ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Suite à la cession de LUNA le 22 mars 2011 et aux fusions de STI, Acheter et 123 Multimédia Editions, ces 4 sociétés ne font plus partie du périmètre d'intégration fiscale à partir du 1^{er} juillet 2010.

La convention prévoit que l'économie d'impôt provenant des filiales déficitaires est réallouée immédiatement aux sociétés concernées.

Si la société Index Multimédia ne faisait pas partie du périmètre d'intégration fiscale, elle n'aurait comptabilisé aucun impôt.

Les déficits reportables au titre de l'intégration fiscale s'élèvent au 30 juin 2011 à 9 927 774 €

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt (en milliers d'euros) :

Origine	Base	Accroissements	Allègements
Charges à Payer		22	7
Gains latents		0	0
TOTAL		22	7

V Autres informations

V.1 Engagements hors bilan

Engagements au titre des régimes de retraite

Il n'existe aucun engagement contractuel particulier au sein de la société Index Multimédia.

En matière de régimes à prestations définies, les engagements futurs de la société constitués d'obligations résultant d'indemnités de cessation de service, sont estimés à 189 K€.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 30 Juin 2011 sont :

	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)
Taux d'actualisation	4.85 %	4.30 %
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux de progression des salaires	2%	2.15 %
Taux de charges sociales	45%	45%
Table de mortalité	TF/TH 2000-2002 avec décalages d'âges	TF/TH 2000-2002 avec décalages d'âges

Engagements en matière de location simple

La valeur des paiements minimaux futurs se répartissent comme suit :

En Euros	Charges sur l'exercice	Charges sur les exercices futurs		
		A 1 an au plus	> 1 an et < 5 ans	A plus de 5 ans
	2011			
Locations simples	534 829	219 177	169 127	0

Engagements en matière de location financement (contrats en cours au 30 juin 2011)

(en K euros)	Inst. Techn. Mat. et outill. 30/06/11
Immobilisation en location-financement	
Valeur d'origine	322
Amortissements	
Cumul exercices antérieurs	170
Dotation de la période	108
Total	278
Valeur nette comptable	44
Engagements de location-financement	
Redevances payées	
Cumul exercices antérieurs	226
Paiement de l'exercice	117
Total	343
Redevances restant dues	
A 1 an au plus	59
De 1 à 5 ans	
A plus de 5 ans	
Total	59

A la clôture de l'exercice, il ne reste plus qu'un contrat en cours. Il a été conclu pour une période de 36 mois à effet du 1er avril 2009. La société Index Corporation s'est portée garant à première demande en faveur du bailleur dans le cadre du nouveau contrat de location financement. La garantie est accordée pour un montant maximum de 401 456 € à effet du 04 janvier 2009, elle prendra fin en date du 1er janvier 2012.

Engagements au titre du droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 24 septembre 2004, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures. Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 4 494 heures au 30 juin 2011. Seuls 3 salariés ont fait une demande et ont utilisé toute ou partie de leurs droits pour un nombre d'heures total de 64 heures.

V.2 Autres engagements reçus et donnés

Garantie de passif

Dans le cadre de la cession des parts sociales de la filiale Option Images, Index Multimedia a garanti le passif fiscal et social pour les engagements antérieurs au 31 décembre 2006 de cette filiale. A ce titre, une provision de 58 K€ est enregistrée dans les comptes au 30 juin 2011, confère note « III.6 Provision pour risque et charge ».

Nantissement des titres d'Index Multimédia

Les titres de la société détenue par Index Europe Holdings sont nantis en totalité au profit de la banque Mizuho, dans le cadre d'un financement mis en place en juin 2008 auprès de la société Index Corporation par cette même banque.

Convention de sous-locations

Dans le cadre de ses relations commerciales avec les filiales du groupe, Index multimédia a signé une convention de sous-location sur la durée du bail principal de locaux, résiliable par période triennale notamment avec la société TMC.

La valeur des paiements minimaux futurs se répartissent comme suit :

En Euros :

Désignation	Produit de l'exercice 2011	Produits des exercices à venir		
		A 1 an au plus	> 1 an et < 5 ans	A plus de 5 ans
Locations simples	8	2	4	0

Convention d'affacturage

Dans le cadre de sa politique de gestion de la trésorerie, Index Multimedia a conclu le 24 mai 2011 une convention d'affacturage avec la société Natixis Factor portant uniquement sur les factures de l'opérateur historique. Au 30/06/2011, le montant des créances remises non échues s'élève à 582 K€ et le montant des avances demandées représente 467 K€.

V.3 Comptes consolidés

Conformément à la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985, la société Index Multimédia établit et publie des comptes consolidés et ce depuis le 31/12/98.

La société Index Multimedia fait partie du périmètre de consolidation d'Index Europe Holdings Limited – Suite G6 Prince Consort House – 109/111 Farringdon Road – London EC1R3BW United Kingdom. Cette dernière fait elle-même partie du groupe japonais Index Corporation.

La participation d'Index Europe Holdings Limited est de 43.7% au 30 juin 2011 comme au 30 juin 2010

V.4 Effectifs salariés

L'effectif moyen de la Société au cours de la période s'établit à 65 salariés.

La ventilation de l'effectif par catégories est la suivante :

Catégories	2010/2011	2009/2010
Cadres	44	74
Non- Cadres	21	32

TOTAL	65	106
--------------	-----------	------------

La diminution de l'effectif est liée au

- Au 28 salariés transférés à CAT au 01/08/2010 dans le cadre de l'apport des activités Grand Public direct marketing et Bien-Être direct marketing
- plan social mis en place sur le 2^e semestre et qui concerne 20 personnes.

V.5 Résultat par action

(en euros)	30/06/11	30/06/10
Résultat courant par action	- 0.19	- 0.02
Résultat net par action	- 0.30	+ 0.05
Nombre total d'actions à la clôture de l'exercice	13 456 570	13 456 570

Le résultat par action a été déterminé par application de l'avis N° 27 de L'OEC (1993).

V.6 Rémunération des mandataires sociaux

Le montant des rémunérations allouées aux mandataires sociaux de la société au titre de l'exercice 2010/2011 s'élève à la somme de 202 K€ auxquels viennent s'ajouter 1K€ de jeton de présence.

Les charges sociales afférentes à la rémunération de Monsieur Tanimoto sont payées par Index Corporation et refacturées à Index Multimedia. La rémunération de Monsieur Imamura ainsi que les charges sociales afférentes sont payées par Index Corporation et refacturées pour la globalité à Index Multimédia.

Au total, les refacturations d'Index Corporation inscrites dans les comptes de Index Multimedia s'élèvent à 141 K€ (soit 16 158 429 YEN).

L'application de la réglementation CRC 2004-03 en matière de médailles du travail est sans incidence sur le résultat et les capitaux propres.

VI Evènements postérieurs à la clôture

- Il n'existe pas d'évènement significatif postérieur à la clôture.



KPMG Audit
Avenue de Paris
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
France

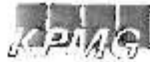
Ernst & Young et Autres

Ernst & Young et Autres
61, rue Yvel
92076 Neuilly-sur-Seine
France

Index Multimédia S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2011
Index Multimédia S.A.
36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Ce rapport contient 35 pages
Référence : EJ - 114.03 RCA



KPMG Audit
Domenne de Felus
11 rue Archimède
37892 Mézières Cedex
France

Ernst & Young et Autres

Ernst & Young et Autres
41, rue Ybry
92878 Nanterre-la-Forêt
France

Index Multimédia S.A.

Siège social : 36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Capital social : € 1.345.657

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Index Multimédia S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Immobilisations incorporelles » dans la partie « II.2 Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan » de l'annexe précise que le mali de confusion doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel. La note « III.1 Immobilisations incorporelles » de l'annexe mentionne les principes retenus par la société pour déterminer la valeur actuelle de cet actif.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les calculs effectués par la société.

Nous avons également vérifié que ces notes donnent une information appropriée sur la sensibilité des tests de dépréciation aux variations des hypothèses retenues.

- Votre société a constitué des provisions afin de couvrir des risques et litiges, tels que présentés dans les notes « III.4 Créances clients et comptes rattachés » et « III.7 Provisions pour risques et charges ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Nous avons également vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.



Ernst & Young et Autres

Index Multimédia S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels
3 novembre 2011

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Mérignac, le 3 novembre 2011

Neuilly-sur-Seine, le 3 novembre 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ernst & Young et Autres

Eric Junières
Associé

Jérôme Guirauden
Associé



KPMG Audit
Domaine de Pélus
11 rue Armand
93892 Méry-sur-Seine
France

Ernst & Young et Autres

Ernst & Young et Autres
41, rue Iby
92576 Nanterre-sur-Seine
France

Index Multimédia S.A.

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30 juin 2011
Index Multimédia S.A.
26, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Ce rapport contient 9 pages
Référence : EJ - 113,04 RS



KPMG Audit
Domaine de Péjus
11, rue Archimède
33682 Mérignac Cedex
France

Ernst & Young et Autres

Ernst & Young et Autres
47, rue Bay
92076 Neuilly-sur-Seine
France

Index Multimédia S.A.

Siège social : 36, rue Jacques Bahuet - 31 000 Toulouse
Capital social : €. 1.345,657

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurons découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Ernst & Young et Autres

Index Multimédia S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés

3 novembre 2011

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés préalablement au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés préalablement au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-36 du Code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 813-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec Index Corporation (ex. Index Holdings)

- **Personnes concernées :**
 - Index Corporation (ex. Index Holdings), administrateur de votre société
 - Monsieur Takuo Tanimoto (Président Directeur Général)
 - Monsieur Kiichiro Inamura (administrateur et Directeur Général Délégué)
- **Nature et objet :** Ré-étalement du prêt accordé par Index Corporation (ex. Index Holdings)
- **Modalités :**

Fa date du 27 mai 2010, votre société a signé un contrat d'emprunt avec la société Index Corporation (ex. Index Holdings) pour un montant de K€, 1.000, rémunéré au taux Euribor 1 an + 1%.

Cet emprunt est remboursable par échéance trimestrielle (principal et intérêts) à compter du 31 octobre 2010 sur une durée de trois ans, la dernière échéance intervenant le 30 septembre 2013.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale du 17 décembre 2010 statuant sur les comptes clos au 30 juin 2010.



Au cours de l'exercice 2010 / 2011, deux re-étalements ont été effectués :

Avenant au contrat initial signé entre votre société et Index Corporation (ex. Index Holdings) afin d'augmenter les remboursements mensuels pour que l'intégralité soit remboursée au 31 janvier 2013.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 26 avril 2011, votre Conseil d'Administration a décidé d'approuver a posteriori cette convention.

- Avenant au contrat initial signé entre votre société et Index Corporation (ex. Index Holdings) le 8 septembre 2011 afin de diminuer les mensualités, ce qui entraîne un remboursement total au 31 juillet 2013.

Au 30 juin 2011, votre société doit rembourser K€. 795 de principal et K€. 33 d'intérêts suivant le nouvel échéancier d'emprunt acté le 8 septembre 2011.

Le montant des intérêts constatés en charges au cours de l'exercice s'élève à K€. 16.

- **Nature et objet :** Conventions de détachement de Messieurs Takuo Tanimoto et Kichiro Imanura
- **Modalités :**

Monsieur Takuo Tanimoto

Le Conseil d'Administration du 8 octobre 2008 a approuvé la convention de détachement souscrite le 1^{er} octobre 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2008.

Le Conseil d'Administration du 22 janvier 2010 a décidé d'approuver le renouvellement de cette convention de détachement pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 26 avril 2011, votre Conseil d'Administration a décidé de renouveler a posteriori cette convention de détachement pour une durée de douze mois à échéance au 30 septembre 2011.

Monsieur Kichiro Imanura

Le Conseil d'Administration du 2 mars 2009 a approuvé la convention de détachement souscrite le 1^{er} décembre 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2008.

Le Conseil d'Administration du 22 janvier 2010 a décidé d'approuver le renouvellement de cette convention de détachement pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 26 avril 2011, votre Conseil d'Administration a décidé de renouveler a posteriori cette convention de détachement pour une durée de douze mois à échéance au 30 novembre 2011.



Avec CAT S.A.R.L.

- Personne concernée : Monsieur Takuo Yamamoto, Gérant de CAT S.A.R.L. et Président Directeur Général d'Index Multimédia S.A.
- Nature et objet : Convention de refacturation intra-groupe
- Modalités :

En date du 1^{er} août 2010, votre société a signé avec la société CAT S.A.R.L. (filiale de votre société jusqu'au 10 décembre 2010) une convention de refacturation intra-groupe relative au paiement des charges afférentes à l'activité économique autonome gérée par la société CAT S.A.R.L. :

- 1 La société CAT S.A.R.L. reverse mensuellement, depuis le 1^{er} août 2010, à la société Index Multimédia S.A. l'intégralité des charges lui étant imputables suivant le détail ci-après :

	Montant mensuel facturé par Index Multimédia S.A.
Frais de structure	55.000 €
Loyer	10.000 €
Support technique	28.000 €
Support management	17.000 €
Total	110.000 €

Au titre de cette partie de la convention, votre société a perçu au cours de l'exercice 2010 / 2011 K€ 482.

- 2 La société CAT S.A.R.L. facture en une seule fois la provision faite au titre des engagements sociaux liés aux 29 personnes dont les contrats de travail lui ont été transférés par votre société. Cette facturation est réalisée sur la base suivante :

	Montant facturé par CAT S.A.R.L.
Congés payés	159.635 €
RTT	22.156 €
Primes de fin d'année	19.788 €
TOTAL	201.579 €

Au titre de cette partie de la convention, votre société a versé l'intégralité de ce montant le 30 novembre 2010 à la société CAT S.A.R.L.



3 Les sociétés Index Multimédia S.A. et CAT S.A.R.L. ont prévu que d'autres refacturations que celles énumérées ci-dessus interviendront entre elles ponctuellement et notamment celles relatives aux :

- rétrocessions de chiffres d'affaires revenant à l'une ou l'autre d'entre elles ;
- frais d'abonnement de ressources télécom ;
- frais d'abonnement de ressources télécom push ;
- frais d'envoi de SMS ;
- frais de publicité.

A cet égard, les sociétés Index Multimédia S.A. et CAT S.A.R.L. ont convenu que ces refacturations seraient ponctuelles et toutes payées sur présentation de justificatifs.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 25 octobre 2010, votre Conseil d'Administration a décidé d'approuver à posteriori cette convention.

Avec Adrian Bay S.A.R.L.

- **Personne concernée :** Monsieur Takuo Tanimoto, Gérant d'Adrian Bay S.A.R.L. et Président Directeur Général d'Index Multimédia S.A.
- **Nature et objet :** Conventions de refacturation
- **Modalités :**

La convention de facturation de frais entre votre société et la société Adrian Bay S.A.R.L. a été modifiée comme suit, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 :

- frais administratifs : € 3.000 par trimestre
- loyer : € 1.250 par trimestre

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 28 février 2011, votre Conseil d'Administration a décidé d'approuver à posteriori cette convention.



CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Index Corporation (ex. Index Holdings)

- **Nature et objet :** Conventions de détachement de Messieurs Takuo Tanimoto et Kiichiro Imamura
- **Modalités :**

Votre société a signé avec la société Index Corporation (ex. Index Holdings) deux conventions de détachement pour Messieurs Takuo Tanimoto, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, et Kiichiro Imamura, administrateur et Directeur Général Délégué.

Dans ce cadre, il a été décidé que :

- la facturation à votre société par la société Index Corporation (ex. Index Holdings) d'une somme de K€ 9 par an correspondant à une quote-part de la rémunération de Monsieur Tanimoto ;
- la facturation à votre société par la société Index Corporation (ex. Index Holdings) d'une somme de 1.367.080 yens brut par mois correspondant à la rémunération de Monsieur Imamura, à compter du 1^{er} avril 2009.

Les conventions relatives aux rémunérations de Monsieur Kiichiro Imamura et de Monsieur Takuo Tanimoto ont été modifiées lors du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2010.

Dans ce cadre, il a été décidé que :

- la facturation à votre société par la société Index Corporation (ex. Index Holdings) d'une somme de K€ 97 brut annuel avec un maximum fixé à K€ 108, correspondant à la rémunération de Monsieur Takuo Tanimoto, à compter du 1^{er} juillet 2010 ;
- la facturation à votre société par la société Index Corporation (ex. Index Holdings) d'une somme de 14.912.568 yens brut annuel, correspondant à la rémunération de Monsieur Kiichiro Imamura, à compter du 1^{er} juillet 2010.



Ernst & Young et Autres

*Index Multimédia S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés*

3 novembre 2011

Sur l'exercice 2010 / 2011, Index Corporation (ex. Index Holdings) a ainsi facturé à votre société au titre de ces conventions de détachement, la somme de € 141,487.

De plus, € 22,094 ont été réglés par votre société à Monsieur Takanori Funamoto concernant un ajustement de taux de change € / ¥. Cet ajustement a été approuvé par le Conseil d'Administration du 29 juin 2011.

Votre société a également pris en charge € 16,700 de frais de loyer concernant Monsieur Kichiro Imamura.

Avec Index Corporation (ex. Index Holdings)

- Nature et objet : Rémunération d'une mission spéciale de Monsieur Fumiaki Yamato
- Modalités :

En date du 22 janvier 2010, le Président de votre Conseil d'Administration a confié à Monsieur Fumiaki Yamato une mission spéciale d'une durée d'un an consistant en l'élaboration d'études relatives :

- à la gestion des relations avec vos investisseurs ;
- à la mise en œuvre de projets d'alliance capitalistique globale.

Cette convention prévoyait pour Monsieur Fumiaki Yamato une rémunération annuelle de € 59,073 pour la réalisation de cette mission.

Le Conseil d'Administration du 30 juillet 2010 a décidé de rémunérer Monsieur Fumiaki Yamato en Yens pour cette mission. La rémunération sera donc de 8.000.000 yens afin d'éviter les écarts de changes liés aux variations de cours € / ¥.

La charge constatée sur l'exercice 2010 / 2011 a été de € 36,119.



Ernst & Young et Autres

Index Multimédia S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés

3 novembre 2011

Avec plusieurs filiales

- Nature et objet : Mise à disposition de locaux
- Modalités :

Votre société sous-loue des locaux à ses filiales, les loyers étant refacturés en fonction de la surface occupée avec une marge inférieure ou égale à 10 %.

Les loyers facturés par votre société à ses filiales au titre de l'exercice sont les suivants :

- Adrian Bay F.U.R.L. : € 10.000 HT
- Taktik S.A.S. : € 13.151 HT
- TMC S.A.S. : € 8.026 HT
- Livre S.A.R.L. : € 8.040 HT

Mérignac, le 3 novembre 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Eric Junières
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 3 novembre 2011

Ernst & Young et Autres

Jérôme Guirauden
Associé

Contrôle interne

SOMMAIRE

- 1 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
- 2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration de la Société Index Multimédia rend compte dans le cadre du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Conformément à la loi du 3 juillet 2008, ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration en date du 31 octobre 2011.

Préambule : Diligences liées à la préparation du rapport

La réflexion menée sur le contrôle interne au sein de la Société Index Multimédia vise à anticiper les risques liés à son activité afin de les maîtriser de façon optimale. Elle contribue également à assurer l'efficacité renforcée de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour établir le présent rapport, le Président du Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations de l'AMF sur le cadre de référence du contrôle interne¹ et le code de gouvernance d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (« code MiddleNext »), mais ne s'est pas explicitement appuyé sur le guide d'application de l'AMF de mise en œuvre du cadre de référence pour la rédaction du présent rapport du Président.

La Société considère que les procédures, détaillées ci-après, lui permettent de suivre les principes de gouvernement d'entreprise tels qu'ils résultent des recommandations applicables, dans la mesure où ces principes sont compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

Ainsi, le présent rapport fait état des procédures internes mises en place par la Société et portant d'une part sur l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable publiée et, d'autre part, sur l'identification et le contrôle des risques liés à son activité.

¹ « *Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* » AMF, 25 février 2008 – Extrait de la position de l'AMF du 9 janvier 2008 sur le rapport du groupe de travail sur les aménagements de la réglementation financière pour les valeurs moyennes et petites. Référentiel relatif au dispositif de contrôle interne proposé par l'AMF en janvier 2007.

SOMMAIRE

- 1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les pouvoirs de la Direction Générale
 - 1.1 Composition du Conseil d'Administration
 - 1.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration
 - 1.3 La Direction Générale de la Société
 - 1.4 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux
 - 1.5 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales
 - 1.6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
 - 1.7 Politique relative aux stocks options et actions gratuites
- 2 Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière publiée par l'émetteur
 - 2.1 Présentation de l'organisation générale du suivi des procédures de contrôle interne
 - 2.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier les risques liés aux principaux flux de la Société
- 3 Procédures de contrôle interne mises en place pour l'analyse et la maîtrise des risques liés à l'activité
 - 3.1 Les objectifs du contrôle interne
 - 3.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier les risques liés à l'activité de la société
- 4 Appréciation du contrôle interne

1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les pouvoirs de la Direction Générale

- Dans la mesure du possible, Index Multimédia cherche à se doter d'une organisation décisionnelle qui réponde aux exigences imposées par la gouvernance d'entreprise d'une Société cotée en bourse, tout en tenant compte de l'évolution de la structure de la Société. Index Multimédia a appliqué les recommandations du code MiddleNext pour la gouvernance des entreprises moyennes cotées de décembre 2009 à l'exception de certaines dispositions présentées ci-dessous.

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente la composition du Conseil d'Administration au cours du dernier exercice :

Nom	Mandat	Désignation	Ratification	Démission
Takuo Tanimoto	Président du Conseil d'Administration et directeur général	12 septembre 2008	31 octobre 2008	
Masami Ochiai	Administrateur représentant Index Corporation (anciennement Index Holdings)	31 mars 2009		
Kiichiro Imamura	Administrateur		31 octobre 2008	
Kiichiro Imamura	Directeur Général Délégué	31 mars 2009		
Fumiaki Yamato	Administrateur représentant Index Europe Holdings	26 juin 2009		26 avril 2011
Fumiaki Yamato	Directeur Général Délégué	11 décembre 2009		31 décembre 2010
Claude Yoshizawa	Administrateur indépendant	17 décembre 2010		
Yukimasa Murakami	Administrateur représentant Index Europe Holdings	26 avril 2011		

Le Conseil d'Administration comprend cinq membres : Messieurs Masami OCHIAI, Takuo TANIMOTO, Kiichiro IMAMURA, Yukimasa MURAKAMI et Claude YOSHIZAWA, Messieurs Masami OCHIAI et Yukimasa MURAKAMI étant respectivement les représentants d'Index Corporation et Index Europe Holdings Ltd, actionnaires principaux de notre groupe.

Le mandat d'administrateur a une durée de six ans, et conformément aux statuts, chaque membre du Conseil d'Administration est détenteur d'au moins une action.

Depuis le 12 décembre 2010, le Conseil d'Administration compte un administrateur indépendant en la personne de Monsieur Claude Yoshizawa. Selon le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de la liberté de jugement.

En cohérence avec la taille de la Société, il n'existe pas de comité spécialisé, tel qu'un comité de sélection des administrateurs et des dirigeants sociaux, un comité de rémunération ou un comité d'audit. A compter de l'exercice 2010/2011, le Conseil d'Administration se réunira pour assurer la mission du comité d'audit. La première session s'est tenue le 21 octobre 2011.

Liste des autres mandats des membres du conseil :

Mr. Takuo TANIMOTO :

Société	Mandat	Appartenance au groupe	Pays	Cotée/ Non cotée
3614	gérant	Oui	France	Non cotée
Adrian Bay	gérant	Oui	France	Non cotée
Jeux	gérant	Oui	France	Non cotée
Livre	gérant	Oui	France	Non cotée
123 Multimedia Ltd	représentant légal	Oui	Royaume-Uni	Non cotée

Index Corporation (anciennement Index Holdings)

Société	Mandat	Appartenance au groupe	Pays	Cotée/ Non cotée
Index Europe Holdings Ltd	Administrateur	Oui	Royaume Uni	Non cotée

Index Europe Holdings Ltd : néant

Mr Masami OCHIAI :

Société	Mandat	Appartenance au groupe	Pays	Cotée/ Non cotée
Index Corporation	Président du CA	Oui	Japon	Cotée
Madhouse Ltd	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Index Okinawa Corporation	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Ardent-Wish Inc.	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Indigo	Président du CA	Oui	Japon	Non cotée
Mercurio Inc.	Membre du Comité d'Audit			
	Membre du Comité d'Audit			
Madhouse Beijing Inc.	Membre du Comité d'Audit	Oui	Chine	Non cotée
Temo Inc.	Membre du Comité d'Audit	Oui	Japon	Non cotée
Index Production Inc.	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Index Amusement Inc	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée

Mr Yukimasa MURAKAMI :

Société	Mandat	Appartenance au groupe	Pays	Cotée/ Non cotée
Index Europe Holdings Ltd	Administrateur	Oui	Royaume Uni	Non cotée
Index Corporation	Administrateur	Oui	Japon	Cotée
Ardent Wish Co Ltd	Administrateur	Oui	Japon	Non Cotée

Mr Kiichiro IMAMURA : Néant

Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux sont évoqués au point 1.4 du présent rapport.

1.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Conformément au règlement intérieur au Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2009, celui-ci doit se réunir une fois par mois et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président. Selon les statuts de la société, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent le convoquer en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil d'Administration veille à ce que les administrateurs disposent des informations et documents nécessaires pour procéder aux contrôles que ces derniers jugent opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix reprises.

Les séances du Conseil ont été notamment consacrées à :

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés,
- la validation du budget,
- la prise de connaissance des conventions soumises aux dispositions de l'article L225.38 du code de

commerce

- la nomination de nouveaux administrateurs,
- au renouvellement du programme de rachat d'actions propres,
- à la réorganisation et la cession des activités « bien-être direct marketing » et « grand public direct marketing »
- aux discussions sur les principales options comptables,

et d'une manière générale, aux opérations stratégiques et significatives.

Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil qui a examiné et arrêté les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de même qu'à toutes les réunions lorsque le Conseil l'a jugé opportun.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs ont été traduits en anglais pour faciliter leur compréhension puis leur ont été adressés ou mis à disposition au siège social.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis et signés à l'issue de chaque réunion.

Le taux de présence des administrateurs aux Conseils d'Administration est de 85%.

1.3 La Direction Générale de la Société

Monsieur Takuo TANIMOTO assume depuis le 12 septembre 2008 la fonction de Président Directeur Général. En sa qualité de Président du Conseil, il organise et dirige les travaux de ce dernier et en rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il est secondé dans ses fonctions par le Directeur Général Délégué pour lequel le Conseil d'Administration détermine la durée et l'étendue des pouvoirs conférés. Mr Kiichiro Imamura occupe cette fonction depuis le 31 mars 2009.

Un Directeur Général Délégué supplémentaire, Mr. Fumiaki Yamato, a été nommé par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2009. Ce dernier a présenté sa démission de ses fonctions de Directeur Général Délégué au conseil d'Administration le 31 décembre 2010.

En sa qualité de Directeur Général, il jouit des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, et représente la Société vis-à-vis des tiers, dans le respect des obligations imposées par la réglementation boursière.

Toutefois, à titre d'ordre interne non opposable aux tiers, le Conseil d'Administration a décidé que les décisions revêtant un caractère exceptionnel ou des engagements d'une certaine importance devront faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

L'impulsion et les décisions stratégiques sont relayées et discutées avec les directeurs opérationnels lors de comités de direction hebdomadaires, ce dispositif participant à la diffusion interne d'informations pertinentes et fiables et permettant à chacun d'exercer ses responsabilités.

1.4 Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration décide chaque année les rémunérations et avantages à accorder aux mandataires sociaux répondant à des objectifs précis également validés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux administrateurs pour les missions ou mandats confiés.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information globale pour les administrateurs rémunérés par la société mère et une information détaillée par individu et par nature pour les administrateurs rémunérés par les sociétés du Groupe Index Multimédia. Les dirigeants percevant une rémunération par la société mère ne disposent pas d'avantages particuliers tels que visés par la recommandation en la matière du code MiddleNext pour la gouvernance des entreprises moyennes cotées.

La Direction Générale se prononce sur la politique de rémunération et d'embauche des cadres de direction opérationnels.

Les mandataires sociaux de la société ont perçu au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011 des rémunérations qui vous sont relatés dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

1.5 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales d'actionnaires sont définies au Titre V des statuts d'Index Multimedia, l'assistance et la représentation des actionnaires étant plus particulièrement fixées dans les articles 23 et 24.

1.6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à la loi, les informations visées à l'article L225-100-3 du Code de Commerce, font l'objet de la communication appropriée dans le rapport du Conseil d'Administration.

1.7 Politique relative aux stock options et actions gratuites

Autorisation d'un programme d'attribution d'actions gratuites aux salariés jusqu'à 10% du capital :

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008 le Conseil d'Administration a été autorisé pour une durée de 38 mois à allouer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'Index Multimedia. L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés : 10% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Durée minimale pour l'acquisition des titres : deux ans, sauf cas exceptionnels. A l'issue de la période d'acquisition, cette opération emportera augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires ;
- Durée minimale d'obligation de détention des titres : deux ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

Autorisation d'un programme d'option de souscription et d'option d'achat jusqu'à 5 % du capital

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009, le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer aux salariés et mandataires sociaux d'Index Multimedia des :

- options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou
- options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales.

L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés et aux mandataires sociaux : 5% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Prix de souscription des actions : il ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédent le jour ou les options de souscription seront consenties ;
- Prix d'achat des actions : il ne pourra être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par de la société ;
- Durée d'exercice maximal : huit ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

Lors de cette dernière assemblée générale, une délégation de 38 mois a été donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration pour attribuer ces options.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

Le Conseil d'Administration se conformera aux recommandations du code MiddleNext pour la gouvernance des entreprises moyennes cotées lorsqu'il déterminera les critères d'attribution de ces actions gratuites, options de souscription et options d'achat.

2 Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière publiée par l'émetteur

2.1 Présentation de l'organisation générale du suivi des procédures de contrôle interne

Ces procédures constituent un dispositif de prévention et de maîtrise des risques résultant de nos activités et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, afin d'assurer la protection et la qualité de l'information d'une part, et l'amélioration des performances d'autre part.

L'activité de contrôle opérationnel est assurée dans la Société par la Direction Générale, la Direction opérationnelle et la Direction administrative et financière, plus particulièrement par le contrôle de gestion et financier (2 personnes) et le service comptable (4 personnes).

Le contrôle de gestion et financier s'assure de la fiabilité des données de trafic, reportings mensuels, comptabilité analytique par Business Unit.

Le service comptable est en charge des sociétés françaises, revue des comptes des filiales implantées à l'étranger, et de l'établissement des comptes sociaux et consolidés.

Un cabinet extérieur assiste le service comptable pour l'élaboration des comptes et des annexes consolidés.

L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du groupe et l'établissement des états financiers sont de la responsabilité conjointe de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.

La nouvelle réglementation J-Sox (nouveau cadre juridique sur les contrôles internes relatifs au reporting financier) impose à toutes les sociétés cotées en bourse au Japon de renforcer leur contrôle interne pour assurer une diffusion d'informations financières complètes et exactes. Cette nouvelle réglementation affecte également les filiales de sociétés japonaises cotées, y compris si elles exercent leur activité à l'extérieur du Japon. Ainsi Index Multimedia a mis en place, au cours des exercices précédents, des procédures de contrôle internes pour répondre à ces exigences et être en conformité avec cette réglementation.

Les procédures de contrôle interne s'appliquent aux sociétés suivantes :

- Index Multimedia- 3614,
- Adrian Bay,
- Jeux,
- Livre,
- Techniques Modération et Convergences,
- 123 Multimedia Ltd,
- Clever Technologies Maroc,

2.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier aux risques liés aux principaux flux de la Société et du Groupe

La Direction Générale de la Société a identifié les flux prioritaires liés à son activité. Pour chacun de ces flux, elle a déterminé le risque inhérent à son organisation ainsi que l'adéquation et l'efficacité des contrôles existants. La majorité des risques identifiés est couverte par des procédures existantes ou des contrôles du management.

Les principales procédures visant à assurer la conformité des informations financières et comptables avec les principes comptables généraux et les méthodes groupe sont les suivantes :

- Traçabilité des données de trafic et reconnaissance du Chiffre d'affaires : Les systèmes développés en interne par la Société permettent de générer les données de trafic. Ces données sont ensuite rapprochées des informations communiquées par les opérateurs de téléphonie.
- Traçabilité des volumes de trafic et des reversements licences associés : La Société a mis en place une gestion des reversements permettant de traiter les volumes ainsi que le taux unitaire de facturation issus des bases de production pour les intégrer dans un logiciel de facturation standard (en l'occurrence CEGID) et ensuite de

générer les appels à facture et de les rapprocher des factures.

- Optimisation de l'organisation par Business Units : Afin de disposer d'outils de pilotage de l'activité et d'améliorer l'appréhension de la rentabilité de chacune des activités, une redistribution des métiers en 4 Business Units (Bien Etre, Grand Public, Distribution Indirecte, Business Development) a été mise en place à compter du 1^{er} juillet 2007 accompagnée d'outils de gestion et d'information en phase avec cette nouvelle organisation. Cette affectation a été revue au 1^{er} juillet 2010, l'activité étant suivi dorénavant selon 6 Business Units (Services Communautaires, Distribution Indirecte, Business to Operator, Bien Etre, Grand Public et Jeux en Ligne).

- Fiabilité et confidentialité des informations financières diffusées à la Direction Générale et au Marché : Le contrôle de l'information financière Groupe est effectué par l'équipe dédiée du « Contrôle Financier » ayant pour mission de réaliser le contrôle des informations financières Groupe diffusées auprès de la Direction Générale d'Index Corporation et du marché.

Le respect de la fiabilité et de la confidentialité des informations et des normes de l'environnement réglementaire s'est poursuivi avec le concours d'un conseil spécialisé en Communication Financière.

- Fiabilité et sécurité des flux de trésorerie et de financement : Les financements et la gestion opérationnelle de la trésorerie font l'objet d'une Note de procédure diffusée à l'ensemble des personnes concernées au sein de la Société.

L'autorisation des dépenses, l'émission des paiements et la comptabilisation sont en particulier réalisées par des personnes distinctes. Le pouvoir de signature bancaire pour tout montant significatif est réservé au Directeur Général et par délégation au Directeur Général Délégué en l'absence du Directeur Général.

Les opérations de trésorerie sont comptabilisées quotidiennement et les comptes de banques font l'objet de rapprochements réguliers avec les données reçues des banques (remontées télématiques quotidiennes).

- Le progiciel utilisé fiabilise le circuit des opérations comptables au sein du groupe, tant au niveau des comptes individuels que des comptes consolidés, notamment grâce aux écritures reflètes entre Sociétés, aux plans comptables généraux et auxiliaires répliqués dans toutes les Sociétés et au marquage nominatif des modifications apportées dans la base de données de l'outil. Les logiciels « e-bank » et « e-match » , utilisés respectivement pour émettre les paiements et procéder aux rapprochements bancaires ne sont pas encore intégrés dans l'ERP.
- Procédure d'élaboration et de contrôle de la consolidation : Les services de la direction administrative et financière de la maison-mère Index Multimédia ont en charge l'élaboration des principaux éléments de la liasse de consolidation des entités appartenant au périmètre de consolidation. La liste des filiales comprises dans le périmètre de consolidation est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés au 30 juin 2011.

Index Multimédia utilise un logiciel de consolidation (Opéra) qui permet aux équipes de saisir directement les liasses afin de les intégrer (importation de balance, ...) après les avoir contrôlées et validées. Ce module permet également de rechercher des informations et de passer des écritures préparatoires à la consolidation.

Ce même logiciel permet aux services internes de procéder à l'intégration des flux interentreprises au sein du groupe (ou intercos), de calculer et de valider le chiffre d'affaires publié.

La finalisation de la consolidation est à ce jour effectuée par un cabinet externe, expert dans l'établissement des comptes consolidés en normes IFRS, consultant qui assure également la formation et l'assistance du personnel en interne. Ainsi l'élaboration des fichiers et des documents explicatifs, la validation du calcul de l'impôt, les analyses et la rédaction des annexes ont pu être réalisées efficacement et dans les délais. La participation de ce consultant externe a permis de créer une synergie entre les travaux de révision et de consolidation, qui s'est traduite par : (i) une unicité de documents, (ii) la saisie en amont et dans la mesure du possible au format consolidation et (iii) la réduction du temps de travail au niveau de la consolidation du fait de l'anticipation maximale au niveau de la révision.

A chaque arrêté de comptes publié, la formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes sont expliqués aux administrateurs.

- Situations comptables trimestrielles internes : les services de la direction administrative et financière établissent, en complément des comptes intermédiaires semestriels et des comptes annuels faisant l'objet d'un rapport d'audit par les commissaires aux comptes, des situations comptables trimestrielles. Un reporting interne destiné à la Direction Générale et à la maison mère Index Corporation, sous un format de présentation des comptes propres au groupe est également préparé tous les trimestres et fait également l'objet d'une revue par les

commissaires aux comptes.

- **Procédures de reporting** : Tous les mois, un reporting de gestion est préparé par le contrôle financier et ce, à partir de la base de données et de la comptabilité générale pour les informations déjà comptabilisées. Le rapprochement entre les données de comptabilité et de contrôle financier n'est à ce jour pas automatisé. Le reporting mensuel est examiné par la Direction Générale et la Direction opérationnelle avant d'être transmis à Index Corporation. Par ailleurs, un reporting de la trésorerie du groupe est effectué tous les quinze jours par le service finance.
- **Communication financière et comptable** : Le service juridique assume en interne l'identification et le traitement des obligations d'information du marché. Après validation et contrôle de la Direction administrative et financière, il procède à la publication des informations règlementées. Un calendrier annuel des publications précisant la nature et l'échéance de chaque obligation périodique est systématiquement mis à disposition des actionnaires sur le site en début d'exercice et mis à jour au début du second semestre.

Compte tenu de l'actionnariat majoritairement étranger, une version en anglais de l'information financière communiquée est produite systématiquement.

3 Procédures de contrôle interne mises en place pour l'analyse et la maîtrise des risques liés à l'activité

3.1 Les objectifs du contrôle interne

Les procédures développées en interne ont pour but d'avoir en permanence une assurance raisonnable que :

- Les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent à l'entreprise d'atteindre ses objectifs de performance et de rentabilité,
- Les lois et les réglementations en vigueur ainsi que les valeurs et règles internes de l'entreprise sont respectées.

Le processus d'identification et de surveillance des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats est assuré par l'action conjointe des Directeurs opérationnels et de leurs équipes.

Après validation par le Directeur Général, les politiques et procédures de gestion des principaux risques sont mises en place au sein de la Société par les équipes des Business Units sous la surveillance de leurs directeurs qui rendent régulièrement compte des actions lors des comités de direction hebdomadaires avec la Direction. La Direction reçoit ainsi un retour sur les caractéristiques essentielles des actions engagées pour gérer les principaux risques.

L'analyse des risques tient compte des évolutions internes (telles que la taille de l'entreprise, la structure évolutive du groupe, ...etc.) mais aussi des évolutions externes liées aux contraintes du marché.

3.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier aux risques liés à l'activité de la Société

La Société Index Multimédia est l'un des principaux fournisseurs de produits et services multimédia à valeur ajoutée à destination du grand public et du monde de l'entreprise, en France.

Cette activité s'inscrit sur un marché hautement concurrentiel, en constante évolution tant technique que normative, et qui gagne de plus en plus en maturité. Les principaux risques liés à l'activité de la Société et les actions spécifiques engagées peuvent être présentés comme suit :

- **Edition de contenu et la protection des consommateurs** : l'activité d'éditeur de contenus, notamment dans les produits et services de type service communautaire qui regroupent les services de rencontres soft et adulte, expose la Société à d'éventuelles actions en justice intentées sur des fondements juridiques aussi variés que la diffamation, le dénigrement, la négligence, l'atteinte à la personne, ou le non-respect de la vie privée. Pour

prévenir ce genre de risque qui amènerait la Société à engager des frais importants pour procéder aux vérifications nécessaires et assurer sa défense, une part importante de ses ressources humaines (compétences informatiques et juridiques) a toujours été consacrée à la surveillance des contenus, et à la modération des propos tenus par les opérateurs lors de chats.

L'arrivée d'un nombre croissant de nouveaux intervenants sur le marché de la fourniture de produits et services multimédia à destination du grand public a favorisé l'apparition de dérives d'ordre éthique ou commercial (manque de clarté de l'information sur les prix, utilisation fallacieuse du mot « gratuit », souscription forcée à des abonnements, ...) portant atteinte à la réputation et à l'image de notre Société et entraînant la défiance voire la perte de la clientèle.

Une hotline disponible par mail assure le traitement des plaintes clients et opérateurs. Le service « Qualité client » a pour mission d'apporter un traitement efficace des demandes clients, et notamment la suppression de leur numéro de nos bases de données pour les clients qui en font la demande (blacklistage).

Pour tous les contenus « Hot / Adulte », un suivi permanent est réalisé en particulier afin d'améliorer l'information concernant les différents types de produits.

- Règlementation consumériste et renforcement de la protection des mineurs : Les écarts de conduite abusifs de ces nouveaux arrivants sur le marché ont en outre conduit au renforcement et à la multiplication des contrôles d'application des textes consuméristes au sein de notre secteur d'activité. La protection des jeunes consommateurs est devenue une priorité des instances européennes et un renforcement en la matière est à attendre. Sur la recommandation du CSA relative aux services SMS, Index Multimédia avait déjà adapté ses messages publicitaires à la cible visée, en précisant la nature réelle du service proposé et en améliorant les conditions de lisibilité notamment en matière de prix, afin que ses messages publicitaires ne soient pas perçus comme exploitant l'inexpérience ou la crédulité des mineurs.

Plus récemment, Index Multimédia a adapté ces messages publicitaires pour les services chat en faisant une stricte application d'une recommandation du CSA de novembre 2007 (le service chat est un service modéré et animé par plusieurs animateurs). De surcroît, la Société met actuellement en œuvre un système de qualification de ses produits (vidéo, photos, logos, ...) afin de les catégoriser et de réserver leurs accès à différents panels de consommateurs.

Enfin, la ré-internalisation de l'activité de modération consécutivement à la résiliation anticipée avec le sous-traitant de la Société, spécialiste en centres d'appels, participe à cette même volonté de maîtriser la diffusion de nos produits et de préserver le jeune public.

- Réduction des activités internationales du groupe : Corollaire du ralentissement de l'activité enregistré dans les comptes du groupe depuis plusieurs années, le processus de désengagement des filiales étrangères amorcé au cours l'exercice 2007-2008 s'est poursuivi au cours de l'exercice 2010-2011 (avec notamment la liquidation de la filiale au Luxembourg A3W Telecoms) et a conduit, à quelques exceptions près, à concentrer l'essentiel de l'activité en France. Cette réorganisation de la structure du groupe favorise la maîtrise et la limitation des risques liés à l'implantation de la Société à l'international (comme les difficultés de suivi de la politique du groupe à distance, le constant respect des obligations réglementaires, parfois fluctuantes, ...etc.).

4 Appréciation du contrôle interne

Afin d'évaluer les procédures de contrôles interne, leur conformité avec les exigences de la réglementation J-Sox et leur validité en pratique, un audit a été conduit par le service d'audit interne du groupe et un cabinet d'audit externe afin d'évaluer et de tester les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Cet audit a conclu qu'il n'y avait pas de faiblesse majeure dans le contrôle interne d'Index Multimedia.

La rapidité des changements qui interviennent dans l'industrie du mobile imposent une plus grande flexibilité, une réduction des coûts et le raccourcissement des cycles de développement afin de rester compétitif, tout en conservant le client au cœur de nos préoccupations. Ces objectifs passent par la valorisation de nos actifs et de notre savoir-faire pour préparer le futur en adressant de nouveaux marchés notamment dans le domaine de l'Internet.

A Toulouse, le 31 octobre 2011
Le Président du Conseil d'Administration

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Index Multimédia

Exercice clos le 30 juin 2011

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de
l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du
président du conseil d'administration de la société Index Multimédia**

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Domaine de Polys
11, rue Archimède
32692 Mérégnac Cedex
S.A. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Index Multimédia

Exercice clos le 30 juin 2011

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Index Multimédia

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Index Multimédia et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Mézières et Neuilly-sur-Seine, le 3 novembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

FRNSI & YOUNG et Autres

Eric Joubert

Stéphane Garraudon